



HAL
open science

Trajectoires professionnelles d'architectes

Jacques Allégret

► **To cite this version:**

Jacques Allégret. Trajectoires professionnelles d'architectes. [Rapport de recherche] 0484/88, Groupe de recherche et d'étude sur la socialisation de l'architecture (GRESA); Ecole d'Architecture Paris-Villemin; Bureau de la recherche architecturale (BRA). 1987. hal-03091722

HAL Id: hal-03091722

<https://hal.science/hal-03091722>

Submitted on 31 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CORDA 484

G.R.E.S.A.

Trajectoires professionnelles d'architectes

1987

EA PARIS Belleville



0003477

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

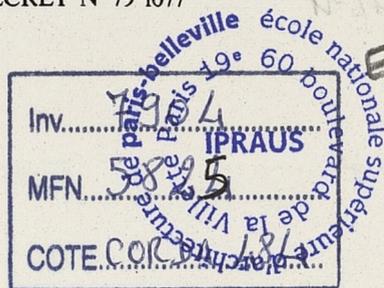
ÉCOLE D'ARCHITECTURE PARIS-VILLEMEN

ÉTABLISSEMENT PUBLIC CRÉÉ PAR DÉCRET N° 79-1077

S

CORRIGÉ 484
MFN 5825

N° 19/60



Rapport de recherche

Contrat n° 72551 notifié le 09. 07. 1987

Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et
des Transports. Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme. Bureau de la
Recherche Architecturale.

Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la
Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le
Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports avec
le Ministère de la Recherche et de la Technologie. Les jugements et opinions émis par les
responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.

Responsable scientifique : Jacques Allégret

Assistants : Régis Bertrand, Anna Debarre, Claude Hourcade, Guillemette

Monsieur : [nom]

Sommaire

Report d'activité du G.R.E.S.A. pour l'exercice 1987 p. 5

Trajectoires professionnelles d'architectes

Les trajectoires professionnelles	p. 11
Le G.R.E.S.A.	p. 15
Le G.R.E.S.A.	p. 33
Le G.R.E.S.A.	p. 45
Le G.R.E.S.A.	p. 51
Le G.R.E.S.A.	p. 61
Le G.R.E.S.A.	p. 69
Le G.R.E.S.A.	p. 115
G.R.E.S.A.	
Le G.R.E.S.A.	p. 129
Le G.R.E.S.A.	p. 159

Responsable scientifique : Jacques Allégret

Assistants de recherche: Régis Bertrand, Anne Debarre, Claude Hourcade, Guillemette

Morel-Journel, Olivier Rousseau

Observatoire des professions de la conception et de la maîtrise d'œuvre

p. 171

1987

Report d'activité 1986

p. 207



Groupe de Recherche sur la Modernisation de l'Architecture

Sommaire

Rapport d'activité du G.R.E.S.A. pour l'exercice 1987 p. 5

Trajectoires professionnelles

Des instances professionnelles p. 11

Dossier U.N.S.F.A. p. 15

Rapport d'activité du G.R.E.S.A. pour l'exercice 1987

Dossier F.S.A. p. 33

Pour mémoire, notre rapport d'activité 1986 est annexé au présent document.

Dossier Chaillot p. 45

Dossier Yovers p. 51

Colloques, conférences, séminaires

Note sur les organisations catégorielles p. 61

Toujours dans le but de mieux connaître les problèmes de la formation et de la vie

professionnelle internationale, nous avons mis à profit deux missions, l'une en Chine à Canton,

l'autre en Thaïlande à Bangkok, pour examiner le cursus des écoles et les voies de l'insertion des

jeunes diplômés à la vie professionnelle

Prix et distinctions p. 115

Biographie de Jacques Tournant p. 129

Reflexions sur l'échantillonnage p. 159

Par ailleurs, nous avons cette année encore participé au cycle C.F.P.C. de formation des

architectes communaux, cycle dont le thème était la programmation

Note sur les savoirs des programmeurs p. 163

Réseau

Observatoire des professions de la conception et de la maîtrise d'oeuvre

La première réunion, le 27 février 1987, du réseau "Métiers et Professions" animé par M. J.P.

Martinon a permis un échange de vues sur les thèmes et problématiques de recherche des

différentes équipes

Annexe

Rapport d'activité 1986 p. 207

Une prochaine réunion devrait être organisée autour des questions de méthodes, d'outillages et de

pratiques d'observation

Groupe de Recherche sur la Socialisation de l'Architecture

Trajectoires professionnelles d'architectes

Rapport d'activité du G.R.E.S.A. pour l'exercice 1987

Pour mémoire, notre rapport d'activité 1986 est annexe au présent document.

Colloques, conférences, séminaires

Toujours dans le but de mieux connaître les problèmes de la formation et de la vie professionnelle internationale, nous avons mis à profit deux missions, l'une en Chine à Canton, l'autre en Thaïlande à Bangkok, pour examiner le cursus des écoles et les voies de l'insertion des jeunes diplômés à la vie professionnelle.

Par ailleurs, nous avons cette année encore participé au cycle C.F.P.C. de formation des architectes communaux, cycle dont le thème était la programmation.

Publications

Néant.

Reseaux

La première réunion, le 27 février 1987, du réseau "Métiers et Professions" animé par M. J.P. Martinon a permis un échange de vues sur les thèmes et problématiques de recherche des différentes équipes.

Une prochaine réunion devrait être organisée autour des questions de méthodes, d'outillages et de pratiques d'observation.

Moyens

Un nouveau Macintosh a été acquis par notre département de recherche, ce qui devrait nous permettre de généraliser à l'avenir l'enregistrement et le traitement de nos productions. Ceci est pour nous très important car la nature de notre travail suppose l'entrée fréquente de nouvelles informations et le remaniement périodique de nos documents.

Notre travail nécessitant également le traitement informatique de données, nous avons également engagé en cette fin d'année, l'acquisition du logiciel CHADOC V. S. et élargi notre équipe en lui associant Patrice Bazaud architecte-informaticien.

Bibliographie et fond documentaire

L'intégration et le traitement des documents qui nous tombent sous la main, a été quelque peu négligé par manque de temps. A fortiori nous n'avons pas développé une action systématique pour compléter un fond qui doit encore trop au hasard, à la bonne fortune.

Cette douloureuse question pour notre centre ne trouvera une véritable solution que par l'intégration d'un nouvel I.T.A. ou l'augmentation de notre subvention.

Recherche

A. Trajectoires professionnelles et sociales d'architectes et de concepteurs

Avant choisi d'avancer cette recherche pluri-annuelle sur plusieurs fronts, on voudra bien considérer les documents rendant compte de l'avancement de nos investigations comme provisoires. En effet, les dossiers et fichiers ouverts sont encore incomplets et les compte-rendus d'interviews n'ont pas tous été relus par les interviewés. D'autre part, ces interviews, en appelant à une mémoire sélective et à des rationalisations a posteriori, devront être comparés aux faits ou à d'autres entretiens de contrôle.

Pour asseoir notre connaissance du champ professionnel et pour repérer les pôles autour desquels notamment se développent les trajectoires, nous avons poursuivi l'étude des principales instances professionnelles et ouvert des dossiers sur quelques revues ainsi que sur les distinctions attribuées aux architectes.

Parallèlement, à la fois pour tester et pour construire un guide d'interview et pour l'intérêt en soi de reconstituer une biographie particulière, nous avons consacré beaucoup de temps à cerner la vie de M. Jacques Tournant. Pour l'administration généralisée, et donc plus rapide, de la soixantaine d'interviews biographiques, nous allons nous attacher, à partir de l'expérience "Tournant", à repérer les événements et facteurs les plus structurants et significatifs d'une trajectoire, et nous allons construire une méthode et une procédure de recueil des données factuelles.

Enfin, nous avons avancé la réflexion sur la construction de l'échantillon.

B. Les savoirs constructifs et urbanistiques : la programmation.

En 1987, nous avons dû différer le travail sur les savoir-faire des programmeurs en raison de l'indisponibilité des chercheurs. Claude Hourcade a dû, en effet, prendre la relève de Bernard Haumont à la direction du C.E.A.A., Programmation et Maîtrise d'ouvrage publique. Guillemette Morel-Journel a été appelée à collaborer à l'exposition et à son catalogue "Le Corbusier" à Beaubourg.

Ces coups de feu étant passés, nous pensons que le travail pourra reprendre plus sérieusement en 1988. La réflexion n'a pas cependant été interrompue et l'on trouvera en annexe une courte note sur l'évolution de celle-ci.

C. Observatoire des métiers et professions de la conception et de la maîtrise d'œuvre.

On trouvera dans ce document un état d'avancement du travail et de la réflexion sur cet axe de la recherche.

Cet état met en évidence les difficultés que pose la mise en place de cet outil statistique. Deux voies, qui peuvent être considérées comme exclusives ou complémentaires, peuvent être envisagées : l'une de recueil et de traitement exhaustif de données statistiques impliquant de grands moyens et une garantie de continuité pour autoriser une compréhension dynamique des évolutions, l'autre se fondant sur des enquêtes thématiques auprès d'échantillons de professionnels.

L'importance des moyens à mettre en oeuvre suppose une évaluation concertée des moyens nécessaires et des enjeux aperçus dans la perspective notamment de la libre circulation des professionnels à partir de 1992 en Europe.

Paris le 22 janvier 1988

Jacques Allègre

Des instances professionnelles. (recensement non exhaustif.)

Syndicats / organisations catégorielles et affiliés :

- . UNSFA - union nationale des syndicats français d'architecture
 - . Syndicat de l'architecture
 - . SNAF - **Trajectoires professionnelles** de France
 - . SAETP - société des architectes diplômés de l'école des travaux publics
 - . SFA - société française des architectes
 - . SADESA - société des architectes diplômés par l'école spéciale d'architecture
 - . Association des ADCEGECMA - architectes diplômés du centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens
 - . Association des Grand-prix de Rome d'Architecture
 - . SFU - société française des urbanistes
 - . SADE - société des architectes diplômés par l'Etat
 - . Collège des architectes bâtisseurs
 - . Compagnie des architectes en chef des monuments historiques
 - . Section des architectes des bâtiments de France du syndicat national des agents des services administratifs et techniques de l'environnement et de la culture
 - . Compagnie des architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux
 - . SNATEAS - syndicat national des administratifs et techniciens de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme
 - . CACT - collectif des architectes des collectivités territoriales
 - . CARGIM - compagnie des architectes chargés de gestion d'immeuble
 - . Association professionnelle des architectes voyers de la Ville de Paris
 - . Collège national des architectes-experts judiciaires près les cours d'appel et les tribunaux
 - . Compagnie des architectes-experts près la cour d'appel de Paris et le tribunal de grande instance de Paris
 - . Syndicat national des experts-architectes français
 - . Grande Masse des Beaux-Arts
 - . UIA - union internationale des architectes
 - . collectif ateliers publics
- et les agréés SYNGAMOS.

Des instances professionnelles. (recensement non exhaustif.)

Syndicats, organisations catégorielles et assimilés :

- . UNSFA - union nationale des syndicats français d'architecture
 - . Syndicat de l'architecture
 - . SNAF - société nationale des architectes de France
 - . SAETP - société des architectes diplômés de l'école des travaux publics
 - . SFA - société française des architectes
 - . SADESA - société des architectes diplômés par l'école spéciale d'architecture
 - . Association des ADCEGHCMA - architectes diplômés du centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens
 - . Association des Grand-prix de Rome d'Architecture
 - . SFU - société française des urbanistes
 - . SADE - société des architectes diplômés par l'Etat
 - . Collège des architectes bâtisseurs
 - . Compagnie des architectes en chef des monuments historiques
 - . Section des architectes des bâtiments de France du syndicat national des agents des services administratifs et techniques de l'environnement et de la culture
 - . Compagnie des architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux
 - . SNATEAU - syndicat national des administratifs et techniciens de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme
 - . CACT - collectif des architectes des collectivités territoriales
 - . CARGIM - compagnie des architectes chargés de gestion d'immeuble
 - . Association professionnelle des architectes voyers de la Ville de Paris
 - . Collège national des architectes-experts judiciaires près les cours d'appel et les tribunaux
 - . Compagnie des architectes-experts près la cour d'appel de Paris et le tribunal de grande instance de Paris
 - . Syndicat national des experts-architectes français
 - . Grande Masse des Beaux-Arts
 - . UIA - union internationale des architectes
 - . collectif ateliers publics
- et les agrées SYNAAMOB.

Associations et mouvements culturels :

- . IFA - institut français d'architecture
- . Centre national des monuments historiques et des sites
- . CIAM - congrès internationaux d'architecture moderne
- . CEA - cercle d'études architecturales
- . Institut
- . Académie d'architecture
- . Fondation Le Corbusier, Mallet-Stevens...

Enseignement :

- . CEAA
- . Cycle d'urbanisme de l'école des Ponts
- . Cycle d'urbanisme de l'Institut de Sciences-Politiques
- . Cycle d'urbanisme de l'Université de Paris VIII
- . Cycle d'enseignement de la programmation en architecture de l'ETPB (Association pour le développement de l'enseignement technique des professionnels du bâtiment) à la SFA
- . Cycle maîtrise d'oeuvre en architecture par l'Institut d'architecture de Paris à la SFA
- . Formations de l'ICI
- . Ecole de Chaillot (CESHCMA)
- . Cours privé de collaborateur et de secrétaire d'architecte de la SFA
- . GEPA (groupe pour l'éducation permanente des architectes)
- . PROMOCA
- . Cycles supérieurs spécialisés de Grenoble, Angers, Créteil etc.
- . Ecoles d'Architecture

Les enseignants

- pour l'ancienne école des Beaux-Arts :
les professeurs et leur "écurie".

L'UNSPA par Dameron et Durrant :

avant l'UNSPA :

L'UNSPA a succédé à l'Association Provinciale qui était une amicale de groupes départementaux rassemblant les architectes. L'AP a été fondée en 1878.

L'existence de l'AP était la réunion annuelle des groupes départementaux au niveau national. On y comparait les problèmes des architectes dans les différents départements, on y échangeait les expériences.

Promotion et reconnaissance professionnelle :

- Concours des ministères ou comités interministériels (MIQCP)
- des grandes villes
- des chambres consulaires
- des "grands projets"
- des offices techniques (de l'acier, par exemple)
- des grandes entreprises

- Concours P.A.N.

- Album de la jeune architecture

- Equerre d'argent

- Prix de Rome

- Prix de l'Académie

Pour toutes ces institutions : jurys et lauréats.

Revue, édition, recherche et critique architecturale :

- Expositions, biennales : les exposants, les exposés.
- Revues (A.A., T.A., A.M.C., Architectes-architecture,...): les comités de rédaction, les publiés.
- Les architectes qui écrivent, ceux dont on fait la biographie, ceux qui font des auto-biographies.
- Les contrats de recherche ministériels) demandeurs,
- Les contrats de recherche des fondations) chercheurs (Volkswagen, etc.)
- CSTB
- RAUC : centre de recherche en architecture, urbanisme et construction.

La création de l'UNSPA :

Le regroupement de l'UNSPA en 1969 correspond à une expansion de la syndicalisation qui trouvera son maximum d'activité dans la période 1974-77. Le sommet du syndicalisme et de la cohésion de la profession sera atteint en 1975 dans l'opposition au projet de loi du ministre des affaires culturelles Michel Guy. Le président de l'UNSPA était, à l'époque Gillet.

Le regroupement de l'UNSPA est l'œuvre des responsables de l'AP

Gestion et administration de la profession :

- . Ordre des architectes - conseil national et conseils régionaux
- . Listes d'agrément du ministère de la Reconstruction
- . Corps des architectes-conseils
- . Architectes des C.A.U.E.
- . Architectes des Bâtiments de France
- . C.A.V.A. - Caisse d'assurance vieillesse des architectes
- . I.R.C.A - Institut de retraite des cadres des architectes
- . SOCAMUG - Société de caution mutuelle et de garantie
- . M.A.F. - Mutuelle des architectes français
- . C.I.D.B. - Centre d'information et de documentation du bâtiment
- . O.G.B.T.P. - Office général du bâtiment et des travaux publics
- . S.E.M.I.A. - Service d'étude des marchés d'ingénierie et d'architecture.

l'UNSFA par Dameron et Marrassat:

avant l'UNSFA:

L'UNSFA a succédé à l'Association Provinciale qui était une amicale de groupes départementaux rassemblant les architectes. L'AP a été fondée en 1878.

L'existence de l'AP était la réunion annuelle des groupes départementaux au niveau national. On y comparait les problèmes des architectes dans les différents départements, on y échangeait des expériences.

L'AP vivra jusqu'à la création de l'UNSFA en 1969.

Cependant l'AP ne regroupait pas les architectes du département de la Seine. Ceci s'expliquerait par: une hostilité des provinciaux envers les Parisiens, qu'ils soupçonnaient de tirer avantage de leur proximité géographique au pouvoir d'une part et par le mépris des architectes parisiens pour les provinciaux d'autre part.

Dameron note qu'à l'époque les regroupements, les organisations générales manquaient beaucoup, avec comme conséquence la faiblesse du crédit des architectes auprès de leur ministère de tutelle. En effet dans cette situation de division, personne ne pouvait se prévaloir d'une représentativité nationale.

Après-guerre, pour rendre possible le regroupement des architectes français, la nécessité s'est fait sentir de créer un syndicat regroupant les architectes de la Seine. le Syndicat des Architectes de la Seine est créé au début des années 50, avec l'appui des responsables de l'AP.

Mais après-guerre s'est développée une "pullulation" de petits syndicats ou mouvements: architectes départementaux, de la préfecture de police..., qui individuellement n'avaient aucun poids, qui ne pouvaient entreprendre d'action par eux-même. "Cet éclatement était mauvais, ces petits groupements étaient dangereux, on a tout regroupé dans la CGAF et on a réussi à les dissoudre pour former l'UNSFA en 1969" (Dameron).

la création de l'UNSFA:

Le regroupement de l'UNSFA en 1969 correspond à une expansion de la syndicalisation qui trouvera son maximum d'activité dans la période 1974-77. Le sommet du syndicalisme et de la cohésion de la profession sera atteint en 1975 dans l'opposition au projet de loi du ministre des affaires culturelles Michel Guy. Le président de l'UNSFA était à l'époque Gillot.

Le regroupement de l'UNSFA est l'oeuvre des responsables de l'AP

qui avaient auparavant participé à la création du SAS.

Le regroupement de l'UNSA se fonde sur deux instances:

- les syndicats départementaux
- les sections spécialisées: ABF, PTT, Assistance Publique...

Depuis la loi sur l'ingénierie de 1973; mettant en avant le concours comme d'accès à la commande, les architectes spécialisés disparaissent. Il n'y a plus d'architectes exclusifs des PTT ou de l'Assistance Publique.

buts syndicaux:

Le but central de l'UNSA en 1969 était d'accompagner l'évolution structurelle de la profession.

Dans la conjoncture de transformation économique des années 60, est attendu un dispositif législatif pouvant former un nouveau cadre à l'activité des architectes, à la gestion des agences; possibilité d'exercice en société par exemple. L'UNSA entend participer au débat.

Si l'UNSA a par la suite travaillé sur l'enseignement, ce n'était pas alors un point fort de la discussion.

Depuis 1969, chaque président a orienté les actions de l'UNSA dans un sens particulier.

- Glénat; le premier, s'est situé dans ce qui vient d'être décrit.
- Gillot; s'est beaucoup investi dans la loi de 1977.
- Brémond; s'est occupé plus particulièrement des décrets d'application de la loi de 1977, du problème de l'enseignement.
- Delaporte; a œuvré à remettre la profession sur "orbite", à redonner aux architectes une place dans le secteur bâtiment par l'introduction des techniques modernes: informatique...
- Causse; ?

vie syndicale: appréciation de nos interlocuteurs.

Aujourd'hui les réunions du conseil national s'améliorent, les représentants y sont plus assidus.

Avant les prises de conscience venaient plutôt du sommet, la base ne voyait pas grand-chose.

Les transformations ont été douloureuses; les architectes avaient un haut niveau d'activité, ils se préoccupaient plus des affaires que de la profession. Dans ce cadre, non seulement il n'y avait pas de rassemblement, mais certaines missions ont été délaissées.

Alors aujourd'hui il faut réagir à cette situation de:

- missions traditionnelles réduites
- autres missions prises par d'autres
- mouvement professionnel faible.

organisation générale:

La base de l'UNSFA est toujours:

- I syndicat par département
- des sections spécialisées

L'assemblée générale de tous les membres élit 46 personnes au conseil national, qui siègeront à côté des membres de droit de ce conseil (présidents des sections départementales et présidents des sections spécialisées)

Le conseil national élit un président pour 2 ans. Son mandat est renouvelable une fois. (tous les présidents ont jusqu'à présent siégés 4 ans)

Le président choisit les membres du bureau. (en général parmi les membres du conseil national).

4 à 5000 syndiqués d'après Dameron et Marrast, 2500 d'après le secrétaire général Mignotte.

Il y a eu jusqu'à 15 permanents, mais suite à des difficultés ils ne sont plus que 7 ou 8. Ces difficultés viendraient d'une diminution de la syndicalisation liée elle-même à l'appauvrissement général du secteur bâtiment.

l'UNSFA dans la vie professionnelle:

" L'Ordre c'est la représentativité, mais il n'a aucun pouvoir, il ne fait que représenter la profession auprès des pouvoirs publics. Il serait comparable à un tribunal de commerce et les syndicats eux à des chambres de commerce. Un tribunal ne fait pas de promotion de la profession.

Le conseil de l'Ordre a un effet d'attraction sur les confrères. Il existe une tendance à prendre le Syndicat comme un marche-pied vers l'Ordre."

"L'UNSFA n'a jamais pris d'option politique, à l'inverse du Syndicat de l'Architecture, toutes les tendances s'y retrouvent. Bien sûr la présence de Gillot; membre du RPR, a posé des problèmes. On a voulu dire en 1981 que l'UNSFA était de droite, alors elle a été frappée d'ostracisme. Pourtant François Guy, vice-président en 1981, était socialiste, et il y en a bien d'autres.

Le Syndicat de l'Architecture a acquis une personnalité depuis 1981, mais ils ont pris une option politique. Nous avons des points communs avec eux, mais il y a une différence de fond: eux ont lutté pour la disparition de l'Ordre, pas nous".

"En collaboration avec l'Ordre, l'UNSFA a créé PROMOCA en 1969. C'était pour former à l'architecture nos collaborateurs. Mais aujourd'hui PROMOCA est néfaste à la profession. Alors qu'il y a des difficultés économiques, qu'il y a trop d'architectes, les formés par PROMOCA viennent s'ajouter aux trop nombreux étudiants et aux agrésés. Il y a aujourd'hui seulement 20% des architectes qui vivent bien.

Cependant la Direction de l'Architecture est réticente à faire évoluer la situation. Elle n'a pas un grand souci de mieux former les architectes, de mieux former moins d'architectes".

"Le RAUC; groupe de recherche, a été créé à l'initiative de Dameron à la fin des années 70. Il vient d'être dissous par Marrast car la FNB a retiré ses financements. En effet le statut du RAUC était paritaire: UNSFA, OGB, FNB... Son rôle était la recherche fondamentale dans le cadre de la pluridisciplinarité: sociologues, médecins, ingénieurs, psychologues, architectes, travaillaient sur des sujets tels que habitat et santé... Une partie des activités du RAUC a été reprise par l'OGB."

L'UNSFA est à l'origine de la MAF

L'UNSFA siège dans la commission permanente pour le DTU

L'UNSFA adhère à l'UNAPL

La FNAAA: syndicat d'agésés, est affiliée à l'UNSFA. Certains de ses membres siègent au conseil national, un de ses présidents a siégé au bureau.

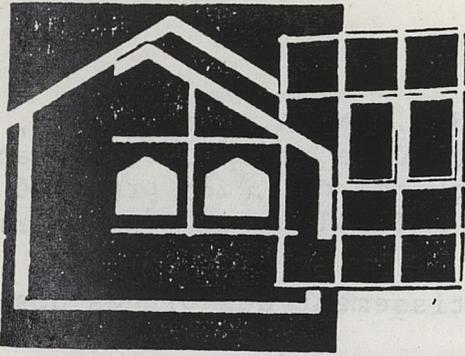
"le syndicat; c'est pour sortir de la solitude".

revues:

-la nouvelle lettre de l'UNSFA

-architecture information

-le journal des architectes



Unsfa

LE SYNDICAT DES ARCHITECTES

ORIGINE

- Après le foisonnement syndical qui a suivi la Libération, les architectes, pour retrouver audience et efficacité, ont senti le besoin d'une fédération, un besoin qui s'est traduit le 7 novembre 1969, par la naissance de l'Union nationale des syndicats français d'architectes.

STRUCTURE

- L'UNSFA regroupe 16 unions régionales (niveau de coordination) et 85 syndicats départementaux, dont les adhérents viennent de tous les horizons politiques.

Fédération de syndicats ayant une assise territoriale, elle se veut aussi représentative de sections spécialisées (architectes bâtisseurs, architectes diagnostiqueurs) etc.

IMPORTANCE

AUDIENCE

REPRESENTATIVITE

- L'UNSFA regroupe 2 500 adhérents (elle en a compté jusqu'à 3 000) et estime avoir quelque 3 000 sympathisants, cela sur un total de 21 500 architectes inscrits à l'Ordre (16 500 libéraux, 3 000 salariés, 700 fonctionnaires ...) ce qui correspond à 50 % des cabinets en exercice.

Il s'agit du Syndicat de très loin le plus représentatif.

DIRECTION

- L'Union est dirigée par un président élu pour deux années appuyé par un bureau de 20 membres, les orientations générales étant définies par l'assemblée générale et par un conseil national de 130 membres (les présidents régionaux et départementaux auxquels s'ajoutent 40 personnes choisies pour deux ans par l'assemblée.)

POLITIQUE
GENERALE

- L'UNSFA a organisé ses activités selon trois axes :
 - représentation et défense de la profession,
 - réflexion et initiatives pour l'évolution et la promotion de la pratique professionnelle (architectes bâtisseurs, diagnostics thermique et immobilier, collaboration architectes collectivités locales, informatique etc...)
 - création et développement avec l'appui financier de la profession de services d'intérêt professionnel (appui juridique et technique, marchés extérieurs, informatique ..)

JEAN CAUSSE
UN PROGRAMME
POUR 2 ANS



porté, en juin 1985, à la tête de l'UNSFA, Jean CAUSSE, 40 ans, architecte niçois, a décidé de redéployer les activités syndicales selon un programme qui a été présenté le 14 novembre dans le cadre de BATIMAT et sur des bases claires :

- fermeté syndicale pour l'aboutissement des grands dossiers, notamment
 - . Loi MOP et rémunération
 - . Concurrence déloyale
 - . Agréments, informatique
- Solidarité professionnelle entre organismes représentant les architectes (en particulier pour le maintien, la création et le développement des services utiles à la profession en évitant la mainmise de l'Etat).
- Décentralisation (meilleure implication des syndicats composant l'UNSFA)

MOINS DE DEBATS STERILES ET PLUS
D'INITIATIVES CONCRETES
(notamment dans les rapports avec
les pouvoirs publics).

STATUTS

ARTICLE 1 - CONSTITUTION

Il est formé entre les Syndicats départementaux, interdépartementaux ou régionaux d'architectes, régulièrement constitués, qui adhèrent aux présents statuts, une Union de Syndicats qui est régie par les dispositions du Titre 1er du Livre IV du Code du Travail.

Cette Union prend le titre d'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANCAIS D'ARCHITECTES (U.N.S.F.A.).

ARTICLE 2 - DUREE ET SIEGE

La durée de cette Union est illimitée.

Son siège social est à Paris. Il peut être transféré en un autre lieu par décision du Conseil National.

ARTICLE 3 - BUTS DE L'U.N.S.F.A.

L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANCAIS D'ARCHITECTES a pour objet de mettre au service de la profession d'architecte la puissance de l'action syndicale, y compris éventuellement par les moyens prévus aux articles L.411-10 à L.411-23 du Titre 1er du Livre IV du Code du Travail.

Pour toutes matières de compétence syndicale, elle représente la profession sur les plans national et international.

Elle mène toutes études relatives aux questions professionnelles d'intérêt général, et en définit une politique qu'elle met en œuvre par tous les moyens légaux.

Elle anime l'action des Syndicats qu'elle regroupe et des Sections Syndicales Spécialisées formées en son sein.

ARTICLE 4 - COMPOSITION DE L'U.N.S.F.A. - ADHESION - DEMISSION

L'U.N.S.F.A. regroupe les Syndicats départementaux, interdépartementaux et régionaux d'architectes constitués conformément aux dispositions types des statuts agréées par elle.

— Les Syndicats régionaux peuvent correspondre soit au découpage des 22 régions, soit à tout autre groupement interdépartemental à constituer à l'intérieur de chacune de ces régions. Dans le second cas, le syndicat prendra le nom de «syndicat interdépartemental».

— Les Syndicats départementaux peuvent constituer, s'ils le désirent et selon le mode de regroupement prévu pour les syndicats régionaux, une Union régionale ou interdépartementale afin d'assurer les missions de représentation, de coordination, de liaison, d'information nécessaires à un meilleur fonctionnement syndical.

...

Il appartient aux Syndicats départementaux créateurs d'une Union régionale ou interdépartementale de définir avec exactitude les missions qui lui sont confiées, et d'en informer l'U.N.S.F.A.

Il ne peut y avoir, par département, qu'un Syndicat départemental qui ne peut adhérer qu'à une seule Union régionale ou interdépartementale. Au cas où plusieurs Syndicats d'un même département ou d'une même région, répondant aux conditions statutaires, demandent à adhérer à l'U.N.S.F.A., il appartient à l'Assemblée Générale de se prononcer entre eux, en choisissant le plus représentatif.

La même règle est suivie lorsqu'un Syndicat nouveau, constitué dans un département ou dans une région, demande à adhérer à l'U.N.S.F.A., alors que celle-ci compte déjà parmi ses membres un Syndicat constitué dans le même département ou la même région.

Les procédures concernant l'adhésion et la démission d'un Syndicat sont fixées par le Règlement Intérieur.

Des Sections syndicales nationales spécialisées seront constituées comme il est prévu à l'article 11 ci-après, afin de regrouper les membres des Syndicats selon leur formation d'origine, le mode d'exercice de leur profession ou le genre de leur clientèle principale.

ARTICLE 5 - RADIATION

Cesse d'appartenir à l'U.N.S.F.A. tout Syndicat :

- qui n'est plus véritablement représentatif des architectes de sa circonscription ;
- qui a manqué à la discipline syndicale par une action contraire aux intérêts de l'U.N.S.F.A.

La radiation ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale statuant à une majorité qualifiée que déterminera le Règlement Intérieur et après que le Syndicat en cause ait été entendu en ses explications.

ARTICLE 6 - ADMINISTRATION DE L'U.N.S.F.A.

L'U.N.S.F.A. est administrée par un Conseil National qui élit le Président de l'U.N.S.F.A.

ARTICLE 7 - ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est composée :

- des membres de droit du Conseil National (art.8) ;
- de délégués élus par chacun des Syndicats départementaux, interdépartementaux et régionaux au suffrage universel et direct, à raison d'un délégué par dix syndiqués.

Le nombre de membres élus ne peut jamais être inférieur à celui des membres de droit. La majorité absolue ne pourra être considérée comme exprimée par les voix d'un seul Syndicat.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil. En outre, elle peut être convoquée extraordinairement par le Président à son initiative, ou un Vice-Président en cas d'incapacité du Président, ou sur la demande de plus de la moitié des membres du Conseil National. Le délai de convocation de l'Assemblée Générale est de trois semaines.

L'Assemblée Générale détermine la politique de l'U.N.S.F.A. :

- elle entend les rapports d'activité,
- elle se prononce sur les adhésions et radiations,
- elle approuve les comptes, vote le budget et fixe la cotisation nationale des membres des Syndicats adhérents,
- elle désigne, selon les modalités de l'article 8, les membres du Conseil National de l'U.N.S.F.A.
- elle ratifie l'élection du Président,
- elle se prononce sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

ARTICLE 8 - CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National est composé :

- de membres de droit : les Présidents des Syndicats départementaux et des Sections syndicales départementales, les Présidents des Syndicats interdépartementaux ou régionaux et des Unions régionales ou interdépartementales et les Présidents des Sections nationales spécialisées. Afin de ne pas pénaliser, lors des votes, les Syndicats départementaux autonomes, les Syndicats régionaux ou interdépartementaux et les Unions régionales ou interdépartementales ne peuvent, au titre de membres de droit, disposer d'un nombre de voix supérieur au nombre des Sections syndicales départementales ou des Syndicats départementaux qui les composent.

Les membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale, au nombre de 40, parmi les délégués prévus à l'article 7.

Le Conseil National élit le Président de l'U.N.S.F.A. parmi ses membres, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale.

Il oriente et contrôle l'action du Président et de son Bureau conformément aux directives de l'Assemblée Générale.

Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président avec un délai de dix jours.

ARTICLE 9 - PRESIDENT

Le Président est élu pour deux ans.

Il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

La fonction de Président ne peut être compatible avec celles de :

- Président, Vice-Président, Secrétaire Général ou Trésorier d'un Syndicat régional, d'une Section syndicale nationale spécialisée ou des Conseils de l'Ordre des Architectes.

Le Président représente l'Union Nationale en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ARTICLE 10 - BUREAU

Le Bureau est constitué par le Président.

Il comprend de 12 à 18 membres choisis au sein du Conseil National.

Le Bureau applique la politique de l'U.N.S.F.A. conformément aux décisions de l'Assemblée Générale et aux directives du Conseil. Il soumet à l'Assemblée Générale un rapport moral et financier national.

Les fonctions de membres du Bureau ne peuvent être cumulées avec celles de :

- Président ou Secrétaire Général du Conseil National de l'Ordre des Architectes,
- membre du Bureau National d'un parti politique.

Le Trésorier, chargé de toutes les opérations financières nécessaires à la vie de l'U.N.S.F.A., a tous pouvoirs pour y procéder. En particulier, il pourra ouvrir, faire fonctionner et fermer tous comptes bancaires ou postaux. Le Président dispose également de la signature sur ces comptes.

ARTICLE 11 - SECTIONS NATIONALES SPECIALISEES

L'Union peut constituer ou agréer des Sections nationales syndicales spécialisées, régies par des statuts types, et dotées de la personnalité civile, dès lors qu'elles regroupent exclusivement des architectes membres de Syndicats adhérents à l'U.N.S.F.A.

Les Syndicats promoteurs figurant au préambule rappelé en annexe des statuts et répondant aux conditions ci-dessus, constituent des «Sections Nationales Spécialisées» de l'U.N.S.F.A.

Le Conseil National suscite la création d'une Section nationale spécialisée dès lors que celle-ci peut regrouper :

- 50 adhérents répartis au moins dans trois sections régionales,
- ou 100 adhérents dans une seule région, dans le cas où la spécialité considérée est liée à un impératif spécifique de ladite région.

Chaque syndiqué peut s'inscrire à une ou plusieurs Sections nationales spécialisées.

ARTICLE 12 - RESSOURCES

Les ressources de l'U.N.S.F.A. sont assurées par une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil National.

Cette cotisation est perçue soit au niveau régional, soit au niveau départemental, selon les modalités précisées par le Règlement Intérieur.

Elle assure le fonctionnement de l'U.N.S.F.A. et des Sections nationales spécialisées.

Il s'y ajoute des dons et legs et toutes recettes diverses, en particulier celles provenant de la vente de publications.

ARTICLE 13 - REGLEMENT INTERIEUR

Un Règlement Intérieur, préparé par le Bureau, approuvé par le Conseil National et ratifié par l'Assemblée Générale, à la majorité simple, complète les présents statuts et en précise les modalités d'application.

ARTICLE 14 - DISCIPLINE SYNDICALE

Tous les litiges concernant le respect des règles de l'U.N.S.F.A. et survenant entre les membres de l'U.N.S.F.A., ou entre l'U.N.S.F.A. et ses membres, seront soumis à la sentence arbitrale d'un Conseil d'Arbitrage, souverain en ses décisions que les membres de l'U.N.S.F.A. s'engagent à respecter sans recours possible devant tout autre juridiction.

La composition et le processus de délibération de ce Conseil d'Arbitrage sont fixés au Règlement Intérieur.

ARTICLE 15 - MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION

La modification des statuts de l'U.N.S.F.A. ne peut être décidée que par une Assemblée Générale extraordinaire, convoquée par le Conseil National. Le texte de la modification proposée est joint à la convocation, laquelle ne peut être faite moins de deux mois d'avance.

L'initiative de la modification appartient au Conseil National.

La décision de modification doit réunir la majorité des deux tiers de tous les membres présents ou représentés, à condition que la moitié au moins de tous les membres de l'Assemblée Générale soient présents ou représentés.

La dissolution de l'U.N.S.F.A. se décide dans les mêmes conditions de majorité, mais cette majorité se compte sur tous les membres de l'Assemblée appelée à la décider ; si deux Assemblées successives n'ont pu réunir la majorité requise, une troisième Assemblée se prononce à la majorité simple des présents ou représentés.

U.N.S.F.A. - 17 juin 1977.

REGLEMENT INTERIEUR

voté à l'Assemblée Générale du 17 juin 1977

Article 1 - (Concerne les articles 4 et 5 des statuts)

ADHESION - DEMISSION - RADIATION D'UN SYNDICAT

ADHESION

1 - Tout syndicat qui demande son adhésion

adresse au Bureau de l'UNSF A un dossier composé comme suit :

- 1) La délibération de l'Assemblée Générale constitutive approuvant les Statuts du Syndicat contenant les dispositions types agréés par l'UNSF A,
- 2) Le texte complet de ces Statuts et de son Règlement Intérieur,
- 3) La liste nominative des Architectes affiliés au Syndicat, arrêtée à une date antérieure au jour de la demande, la plus récente possible,
- 4) La liste nominative des membres de son Conseil et de son Bureau s'il existe.

2 - Syndicats régionaux

Les Syndicats régionaux doivent indiquer leur composition :

ils regroupent des sections syndicales départementales.

Les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus concernant les statuts, le Règlement Intérieur, les listes nominatives des membres du Syndicat régional, la composition du Conseil et du Bureau, s'appliquent également.

La demande est instruite par le Bureau et inscrite dès que possible à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil qui se prononce pour l'acceptation ou pour le rejet de la demande.

Les décisions définitives sont prises par l'Assemblée Générale sur présentation d'un rapport préparé à cet effet.

3 - Unions régionales

Les Syndicats Départementaux décidant de se réunir en une Union Régionale communiquent à l'UNSF A la composition de cette Union Régionale, et de ses organes directeurs, ainsi que les missions qui leur sont confiées.

DEMISSION

La démission d'un Syndicat constituant une modification de ses propres statuts, toute offre de démission doit, pour être recevable, faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du Syndicat.

La démission ne peut avoir d'effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de cette délibération au Bureau de l'Union.

Ce délai représente aussi un temps de réflexion au cours duquel tous contacts utiles peuvent être pris.

Le Conseil saisi par le Bureau, ou bien constate le retrait de l'offre de démission ou bien en prend acte définitivement à l'issue du délai de trois mois et en informe l'Assemblée Générale de l'UNSFA dès que possible. Toutefois, si l'Assemblée Générale siège au cours du dit délai, elle doit être informée et elle peut prendre acte définitivement de la démission sans attendre l'expiration de ce délai.

En cas de démission devenue définitive, la cotisation afférente à l'exercice annuel en cours le jour de l'offre de démission, reste due s'il s'est écoulé à cette date plus de six mois depuis le début de l'exercice.

Les cotisations afférentes aux exercices précédents sont toujours exigibles.

RADIATION

La non représentativité d'un Syndicat ou ses manquements à la discipline syndicale par une action contraire aux intérêts et à la politique de l'UNSFA sont constatées par le Conseil directement ou sur rapport du Bureau. Le Syndicat en cause est entendu en ses explications tant par le Conseil que par l'Assemblée Générale de l'UNSFA appelée à statuer définitivement.

La radiation ne peut être prononcée par l'Assemblée Générale qu'à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Lorsque l'Assemblée Générale se prononce sur une radiation ou une démission, le Président du Syndicat en cause et ses délégués ne prennent pas part au vote.

Tout Syndicat qui, à la suite d'une démission ou d'une radiation n'est plus membre de l'UNION NATIONALE DES SYNDICATS D'ARCHITECTES, s'interdit de faire état de son ancienne affiliation et modifie si nécessaire sa dénomination sociale et ses intitulés pour éviter toute confusion.

Article 2 - (Concerne l'article 7 des Statuts)

ASSEMBLEE GENERALE

COMPOSITION

L'effectif à retenir pour déterminer, à raison d'un sur dix, le nombre des délégués de chaque Syndicat aux réunions de l'année en cours est celui qui aura été communiqué au Bureau de l'UNSFA au plus tard le 30 avril. Le calcul est effectué sur la dizaine immédiatement supérieure lorsque le chiffre des unités est égal ou supérieur à 5.

Le dit effectif sert de base également au calcul de la cotisation due à l'UNSFA par chaque Syndicat. Les modalités de perception sont fixées à l'article 4 du présent Règlement.

Les représentants, (Président et Délégués) d'un Syndicat qui n'a pas versé sa cotisation de l'année, ou d'une ou plusieurs années antérieures, ne peuvent pas participer aux délibérations de l'Assemblée Générale. Ils sont comptés comme absents pour le quorum.

Le Bureau de l'Assemblée Générale est le Bureau de l'UNSFA.

CONVOCATION - ORDRE DU JOUR

L'Assemblée Générale est convoquée en deux temps.

1. Au début du deuxième trimestre, le Conseil adresse aux Syndicats Régionaux et aux Sections Nationales Spécialisées un ordre du jour indicatif de la réunion et en fait connaître la date approximative se situant en principe au cours du deuxième trimestre. Il communique également la répartition numérique des membres de l'Assemblée Générale.
2. Au cours du deuxième trimestre, un mois au plus tard avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée Générale, les Syndicats et les Sections Nationales Spécialisées communiquent les noms et adresses de leurs représentants qu'ils soient Présidents ou Délégués.

Trois semaines au moins avant la date définitivement retenue, le Conseil fait lancer les convocations individuelles, l'ordre du jour éventuellement modifié pour tenir compte des observations communiquées par les Syndicats et les notes ou rapports correspondant à cet ordre du jour.

VOTE - DELEGATION DE POUVOIRS

Tout délégué régulièrement désigné par un Syndicat peut accepter au plus 4 pouvoirs de vote et disposer ainsi de 5 voix.

Ne peuvent participer au vote que les délégués désignés par leurs Syndicats, les membres du Bureau et du Conseil peuvent être délégués.

VERIFICATION DES POUVOIRS

Avant le début de la première séance de la réunion, le Bureau fait vérifier les droits de vote des délégués présents, au vu :

- 1) de la liste des membres de l'Assemblée Générale indiquant notamment si les cotisations de leurs Syndicats sont à jour,
- 2) des pouvoirs dûment remplis dont les intéressés eux-mêmes doivent être munis.

QUORUM

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si elle réunit au moins la moitié de ses membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée par le Conseil dans un délai de quinze jours et délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses membres présents et représentés.

MAJORITE DE VOTE

Sauf en cas de radiation prévue à l'article 5 des statuts l'Assemblée prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents et représentés.

PROCEDURE DE VOTE

Les votes ont lieu au scrutin secret. Toutefois, lorsqu'il en est décidé à l'unanimité par un vote de procédure à main levée, le vote sur le fond a lieu à main levée.

RATIFICATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil National se réunit sous la présidence de son doyen d'âge aussitôt après l'élection de ses membres élus par l'Assemblée Générale et procède à l'élection du Président.

Le Conseil se transporte ensuite dans la salle où siège l'Assemblée Générale et le doyen d'âge du Conseil proclame l'élection du Président, dont il soumet la ratification à l'Assemblée Générale. Le vote a lieu à main levée, sauf demande de vote au bulletin secret par un membre de l'Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

28

L'Assemblée Générale Extraordinaire a la même composition que l'Assemblée Générale Ordinaire.

CONGRES

Le Congrès de l'U.N.S.F.A. réunit, chaque année, l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale avec les adhérents des syndicats qui désirent y participer.

Les architectes non syndiqués peuvent y participer également, mais n'ont pas voix délibératives dans les décisions qui peuvent y être prises.

C'est le Conseil National qui fixe le lieu et la date du congrès, qui peut ne pas concorder avec une assemblée générale.

Article 3 - (Concerne l'article 8 des Statuts)

CONSEIL NATIONAL

ELECTION DES MEMBRES ELUS

L'Assemblée Générale élit, parmi ses membres «délégués» prévus à l'article 7 des statuts, 40 membres du Conseil.

Il est recommandé aux Syndicats de s'attacher, pour le choix de ces candidats, à leur compétence, à l'apport de connaissances qu'ils peuvent constituer pour l'UNSA, plutôt qu'à l'idée de représentation territoriale proportionnelle.

En effet, cette représentation territoriale est déjà assurée au Conseil par la présence, en tant que membre de droit, des Présidents des Syndicats Régionaux, des Unions Régionales, des Syndicats départementaux et des Sections Syndicales départementales (art. 8 des statuts, 1^o).

Il est donc recommandé aux Syndicats de se concerter par Région, pour désigner leurs candidats au Conseil. Et s'il leur est impossible de se détacher de la notion de représentation territoriale, il est souhaitable alors qu'ils respectent les propositions suivantes, fonctions des effectifs des Régions :

moins de	100	adhérents	=	1 candidat
de 100 à	200	-	=	3 candidats
de 200 à	300	-	=	4 candidats
de 300 à	500	-	=	5 candidats
au-dessus de	500	-	=	5 candidats + 1 par tranche de 100

Les candidatures présentées par les syndicats doivent être déposées au Bureau de l'UNSA un mois au plus tard avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer.

La liste complète des candidats est arrêtée par le Bureau et remise à chacun des membres de l'Assemblée Générale en autant d'exemplaires qu'il a de voix.

Cette liste sur laquelle des noms peuvent être rayés, sert de bulletin de vote.

Un seul tour de scrutin est organisé si le nombre des candidats est égal ou supérieur au nombre statutaire de sièges vacants. Les candidats ayant obtenu les plus forts suffrages sont déclarés élus dans la limite du nombre des sièges vacants. Si les derniers du classement, deux ou plus sont ex-aequo, ils sont départagés par tirage au sort.

Un deuxième tour de scrutin est organisé après appel à de nouvelles candidatures si le nombre des candidats est insuffisant.

Les sièges restant vacants peuvent aussi être pourvus au moyen de scrutins individuels complémentaires.

Entre les sessions de l'Assemblée Générale, il n'est pas pourvu aux sièges vacants.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Les convocations aux réunions du Conseil doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Le Conseil ne délibère valablement que s'il réunit plus de 50 % de ses membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale est convoquée en deux temps.

Tout membre du Conseil peut recevoir 4 pouvoirs de vote au maximum de ses collègues empêchés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés.

Article 4 - (Concerne l'article 12 des Statuts)

COTISATIONS

VERSEMENT

L'Assemblée Générale fixe chaque année pour l'année suivante, le montant unitaire de la cotisation revenant à l'Union.

Au besoin, l'Assemblée Générale peut voter pour l'année en cours, une cotisation additionnelle dont elle fixe l'époque de recouvrement.

Le soin d'organiser la perception en une seule fois des diverses cotisations dues par chaque architecte, est laissé aux Syndicats, étant précisé que les versements à l'UNSFA doivent être effectués pour 50 % en janvier et pour 50 % au plus tard le 15 mai.

Les cotisations annuelles dues à l'Union par les Syndicats, votées l'année précédente, sont calculées au mois de janvier sur la base des effectifs antérieurs, la régularisation devant se faire au moment du second versement, en fonction des états nominatifs fournis au 1er trimestre.

COTISATIONS NATIONALES REDUITES

Il est prévu un système de cotisations nationales réduites en faveur de certaines catégories de syndiqués : jeunes architectes, salariés et fonctionnaires, pour faciliter leur insertion dans la vie syndicale.

1) - ARCHITECTES LIBERAUX

Tout jeune architecte exerçant sa profession sous la forme libérale, paiera une **cotisation nationale réduite** dans les proportions suivantes, selon le nombre des années de son inscription à l'Ordre.

Nombre d'années d'inscription à l'Ordre

1	2	3	4
25 %	50 %	75 %	100 %

Montant de la part de cotisation nationale pour un architecte prenant son inscription

2) - ARCHITECTES SALARIES et FONCTIONNAIRES, c'est-à-dire exerçant exclusivement sous l'une ou l'autre de ces formes.

Les confrères **Salariés et Fonctionnaires** payent une demi cotisation nationale,

quelle que soit la date de leur inscription à l'Ordre.

Cette réduction de cotisation ne vise que la **cotisation nationale**.

Il appartient aux syndicats de déterminer s'ils le veulent les cotisations départementales, voire régionales englobant la cotisation nationale, en fonction d'un système de **modulation** tenant compte, soit du nombre de collaborateurs, soit du montant des travaux exécutés, ou de tout autre facteur choisi par les syndicats.

Article 5 - (Concerne l'article 14 des Statuts)

DISCIPLINE SYNDICALE

L'organisation syndicale repose sur des bases démocratiques. Ses responsables, aux différents échelons, étant élus par les architectes, sont donc mandatés pour discuter et décider au nom de l'UNSFA. Les discussions sont largement ouvertes à l'expression de toutes les opinions. A partir du moment où une décision est prise par le Conseil ou l'Assemblée Générale, celle-ci s'impose à tous, chacun devant l'appliquer strictement, sauf à se démettre s'il la juge incompatible avec ses propres positions.

Un Conseil d'arbitrage est désigné par le Conseil, au cours de sa première séance après son élection, et parmi ses membres. Le Conseil d'arbitrage comprend 7 membres dont le mandat est de deux ans, il ne peut délibérer valablement que si 5 de ses membres au moins sont présents, il sera présidé par son Doyen d'âge.

Ce Conseil d'arbitrage a pour attribution d'arbitrer souverainement tous litiges concernant le respect des règles de l'Union adoptées par tous ses membres du fait de leur adhésion à l'Union.

Les délibérations du Conseil d'arbitrage sont rigoureusement secrètes. Toute plainte doit être écrite et signée et accompagnée de toutes les pièces nécessaires.

Le Syndicat déféré devant le Conseil d'Arbitrage est représenté par son Président, assisté d'un membre de son Bureau.

Tout syndiqué déféré devant ce Conseil d'arbitrage peut se faire assister du Président ou d'un membre de son syndicat.

Les décisions du Conseil d'Arbitrage sont notifiées,

- que ce soit dans le cas d'un conflit entre l'UNSFA et l'un ou plusieurs de ses syndicats adhérents,
- ou entre syndicats adhérents à l'UNSFA,
- ou entre l'UNSFA et un membre d'un syndicat adhérent.

au Conseil de l'UNSFA et au Conseil (ou Bureau s'il n'existe pas de Conseil) du ou des syndicats intéressés.

Tout membre du Conseil peut recevoir 4 pouvoirs de vote au maximum de ses collègues empêchés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Article 4 - (Concerne l'article 12 des Statuts)

DISCIPLINE SYNDICALE

COITATIONS

L'organisation syndicale repose sur des bases démocratiques. Ses responsables, aux différents échelons, étant élus par les architectes, sont donc mandatés pour discuter et décider au nom de l'UNSEA. Les discussions sont largement ouvertes à l'expression de toutes les opinions. A partir du moment où une décision est prise par le Conseil ou le Bureau, celle-ci s'impose à tous, chacun devant l'appliquer strictement, sans à se départir de sa propre position.

Le Conseil d'arbitrage est désigné par le Conseil, au cours de sa première séance après son élection, et parmi ses membres. Le Conseil d'arbitrage est chargé de régler les litiges qui surviennent entre les membres du Conseil ou entre les membres du Conseil et les membres du Bureau. Le Conseil d'arbitrage est composé de trois membres, dont un membre du Conseil, un membre du Bureau et un membre externe.

Le Conseil d'arbitrage a pour attribution d'arbitrer les litiges qui surviennent entre les membres du Conseil ou entre les membres du Conseil et les membres du Bureau. Les décisions du Conseil d'arbitrage sont rigoureusement secrètes. Les décisions doivent être écrites et signées et accompagnées de toutes les pièces justificatives.

Le Syndicat délégué devant le Conseil d'Arbitrage est représenté par son Président, assisté d'un membre de son Bureau.

Le Syndicat délégué devant le Conseil d'Arbitrage peut se faire assister du Président ou d'un membre de son syndicat.

Les décisions du Conseil d'Arbitrage sont notifiées aux parties concernées sous forme écrite. Les décisions du Conseil d'Arbitrage sont notifiées aux parties concernées sous forme écrite.

Le Bureau de l'UNSEA est composé de cinq membres élus par les architectes.

4 au Conseil de l'UNSEA et au Conseil du Bureau s'il n'existe pas de Conseil ou du des syndicats intéressés	100%	75%	50%	25%

II- ARCHITECTES SALARIES et FONCTIONNAIRES, et les autres exerçant exclusivement leur activité sous l'une ou l'autre de ces formes.

Les architectes salariés et fonctionnaires sont soumis à la réglementation nationale.

Leur inscription est faite au tableau de l'Ordre.

Cette réduction de cotisation de vote est appliquée à l'inscription nationale.

Il appartient aux syndicats de déterminer s'ils veulent les cotisations départementales, voire régionales, en fonction de leur situation, en fonction de leur système de cotisation, de leur nombre de collaborateurs, du montant des travaux exécutés, ou de tout autre facteur choisi par les syndicats.

Fédération des Syndicats de l'architecture: entretien avec F. Ducamp

histoire en bref:

En 1978, dans le contexte du concours pour les Halles, des architectes distribués en de nombreux groupes (I) progressistes, se regroupent pour former un mouvement qui sera l'initiateur du contre-concours pour les Halles.

Ce mouvement créé est le "Syndicat de l'architecture d'Ile de France". Il atteint d'emblée une notoriété professionnelle nationale voire internationale par son action fondatrice.

(I) -ADUA: architectes dans la mouvance de 68

- "socialisme et cadre de vie": architectes et associations de quartier socialistes regroupés avant le congrès d'Epinais

- "mars 76": jeunes architectes dont de nombreux lauréats du PAN. Son nom vient de la date prévue pour une nouvelle loi sur l'architecture qui n'interviendrait en fait qu'en 1977.

Dès la création de ce "Syndicat de l'architecture d'Ile de France", en dehors de l'action fondatrice, le mot d'ordre rassembleur est: "mort à l'Ordre".

Dès l'année 78 des syndicats de l'architecture se créent en province, la Fédération se met en place.

De 1978 à aujourd'hui on peut distinguer 3 périodes:

-1978-81: période de la discussion, de l'établissement

-1981-84: période de présence dans les affaires publiques puis de désillusion

-depuis 1984: période de réorganisation, de redéfinition.

actions:

1978-79: le syndicat d'Ile de France s'occupe du concours des Halles.

Ce concours co-organisé par le syndicat de l'architecture, l'association "les amis de la terre" et une organisation de quartier, et relayé par les revues "le moniteur" et "l'architecture d'aujourd'hui", aboutira à une exposition à la FNAC.

1979: les syndicats provinciaux se présentent aux élections ordinales. Ils obtiendront jusqu'à 25% des voix à certains endroits.

de 1979 à 1981: opérations d'occupation de l'Ordre.

1980: appel à la grève des cotisations à l'Ordre au niveau national.

1981: appel au vote à gauche.

1981: jusqu'en novembre 1981; des membres du syndicat de l'architecture sont conseillers de R. Quillot ministre de l'urbanisme

et du logement.

La rupture intervient par le refus du ministre de soumettre au Parlement un projet de loi réalisé par les dits conseillers. Dès fin 81 il apparait que les propositions du syndicat de l'architecture ne seront pas suivies par le gouvernement socialiste.

1985: quelques articles de la loi MOP sont toutefois issus des revendications du syndicat.

Cette année là le non-paiement de la cotisation ordinale ne se juge plus devant la juridiction professionnelle de l'Ordre, mais devant un tribunal civil.

1985: parution du "petit journal" du syndicat de l'architecture.

vie syndicale:

La Fédération, en place dès 1978 connaît dès lors de nombreux conflits internes/ provinciaux-parisiens, employeurs-employés... En 1978 le syndicat d'Ile de France comptait 100 personnes.

Après la période "d'état de grâce" de 1981, suit une période de déception, c'est le déclin jusqu'en 1984.

Le congrès de 1984/

Un recensement fait état de 400 adhérents alors que les estimations, toutes optimistes, en comptaient 2000. S'ouvre une période de reconstruction/

La Fédération se redéfinit:

- c'est une organisation de gauche
- elle est indépendante politiquement
- elle est en lutte contre l'Ordre à partir d'un règlement de la CEE interdisant les organisations à adhésion obligatoire.

La Fédération se renforce; il ya centralisation. Les cotisations sont maintenant versées à la Fédération qui ensuite redistribue. (seul le syndicat de Toulouse reste autonome)

Restent des problèmes d'organisation régionale:

- il y a peu de contacts entre les régions
- il n'y a pas de syndicat à Lyon après des désaccords avec Ch. Hernu
- il y a 2 syndicats à Marseille: I tendance Deferre et I tendance Fezet.
- le syndicat toulousain reste très autonome
- le syndicat d'Ile de France est un peu confondu avec la Fédération.

Le congrès de 1985 se trouve dans l'actualité de la dénonciation de la convention collective par l'UNSFA (dénonciation permettant la liquidation de PROMOCA).

Dans un contexte interne de conflit permanent entre employeurs et employés, les organisations ouvrières (CFDT et CGT) signataires de la convention dénoncée par l'UNSFA, demandent au syndicat de l'archi. de se constituer en organisation d'employeur pour acquérir la reconnaissance officielle du ministère du travail, afin de pouvoir devenir signataire.

Cette reconnaissance officielle était acquise en mars 1986, mais a pris du retard avec l'arrivée du gouvernement de droite. Elle serait cependant imminente.

Il y aurait aujourd'hui plus de 2000 adhérents. La cotisation est de 1500 F, "mais en fait on donne ce qu'on veut".

organisation administrative:(voir statuts)

Les syndicats régionaux ont un système propre alors que celui d'Ile de France est un peu confondu avec la Fédération.

Il y a un bureau fédéral de 22 membres qui élit son secrétaire général. Ce bureau est élu par acclamation en assemblée générale sur proposition des syndicats régionaux et en accord avec la commission exécutive fédérale. ("en gros le bureau est issu de la commission exécutive fédérale").

La commission exécutive fédérale est de 60 personnes, elle est l'assemblée des représentants des syndicats régionaux.

Cette commission arbitre, surveille, dresse des bilans.

Les renouvellements de mandat sont annuels, à l'assemblée générale. "on n'a jamais eu recours au bulletin secret et ceux qui en ont marre s'en vont".

Pour la constitution du bureau "on veille au respect d'un équilibre social: du vacataire de CAUE à Chemetov, et politique: socialistes déviants, communistes marginaux, ICR...

Une autre instance, émanation du bureau: le comité de rédaction du journal se réunissant hebdomadairement, composé uniquement de parisiens.

Deux autres instances:

Interface: association de recherche

ASPIC: assoc. scientifique pour l'informatique dans la construction.

Elle se met en place depuis 1984. C'est un club, il informe, teste des logiciels

moyens:

Le syndicat est hébergé gratuitement par des architectes: Nouvel, Architecture Studio... Il a eu son siège successivement à l'adresse du secrétaire général puis dans un local loué qu'il a dû abandonner faute de moyens.

Le budget annuel est de 450000 F

Les 3 postes principaux:

- journal et envoi
- salaire du permanent
- les dettes (le contre-concours des Halles avait coûté beaucoup, on ne pouvait pas payer, aujourd'hui on refuse ces dettes. Les dettes actuelles sont plutôt dues à des erreurs de gestion; notamment le non-paiement des charges sociales des 2 anciens permanents. L'URSSAF a accepté d'étaler le remboursement").

Depuis 1984 le syndicat n'a plus qu'un permanent.

Le journal est imprimé à l'imprimerie de la ICR

Le syndicat dispose de deux avocats pour défendre ceux qui refusent le paiement de la cotisation à l'Ordre. Ces avocats sont mis à disposition à des tarifs préférentiels par l'intersyndicale des professions libérales à laquelle adhère la fédération des syndicats de l'archi. (cette intersyndicale regroupe des médecins, des avocats, des vétérinaires, elle est à la gauche ce que l'UNAPL est à la droite)

L'association de recherche liée au syndicat: Interface, est présidée par F. Ducamp, son bureau est celui du syndicat. Par des contrats, DAU notamment, elle permet de gagner de l'argent pour le syndicat. CE qui lui est interdit pour lui-même. Interface rentre annuellement 50 à 60000F.

les hommes:

le premier secrétaire général du syndicat d'Ile de France: Colombier

le premier secrétaire général de la Fédération: J.C. Boussat
puis

Guislain jusqu'en 1981 où il devient conseiller de Quillot

Soria qui démissionne en 1984 mais reste au bureau

Damery élu en 84, est à renouveler au prochain congrès de novembre

les rapports avec l'extérieur:

Avec l'UNSAFA les rapports sont fluctuants, ils ne sont plus conflictuels comme au début: "on ne lutte pas contre, c'est un syndicat".

Pas de rapports avec le SNATEAU, mais tous les membres fonctionnai-

res du syndicat■ adhèrent aussi au SNATEAU.

" Au syndicat on est les rois de la double appartenance mais on ne fait pas de travail commun avec les autres organisations professionnelles".

" On est très tout seul. Le journal déplaît, provoque. Dire du mal c'est pas déontologique et ironiquement ça passe encore plus mal. La mise en isolement est un symptôme de l'état anti-démocratique de la profession. On est isolés, mais le syndicat est un lieu de rencontre de personnes de nombreuses provenances: les marges du PS, du PC ...On veut ouvrir la transparence, porter les scandales sur la place"

l'Ordre:

"Lopez; le président du conseil national semblerait vouloir négocier les rapports.

Le conseil régional d'Ile de France poursuit le plus possible ceux qui ne paient pas leur cotisation. C'est l'extrême-droite.

Les poursuites de l'Ordre ne sont pas systématiques, ils choisissent, ne prennent pas les notables.

Avec notre avocat l'amende est de 3000 F, sans lui de 8000 F.

Il y a presque 1/4 des architectes qui ne cotisent pas à l'ORDRE en Ile de France.

Dans 2 ans on aura la peau de l'Ordre avec cette réglementation européenne interdisant les organismes à adhésion obligatoire. L'affaire est en cours."

actualité:

L'imminence de la reconnaissance comme syndicat d'employeur.

"la participation à la publicité ministérielle concernant les architectes c'est pour accélérer cette reconnaissance".

Interface travaille à un contrat de recherche concernant les pratiques des architectes en Europe." C'est en vue de l'abaissement des frontières en 92, l'UNSFA et l'Ordre attendent les résultats pour prendre position".

Le syndicat de l'Essonne monte une "maison du cadre de vie": lieu ouvert à la profession, aux habitants, offre des services aux professionnels, gère un restaurant.

SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE

FEDERATION DES SYNDICATS DE L'ARCHITECTURE

ARTICLE PREMIER - CONSTITUTION

Entre tous les syndicats locaux de l'Architecture, qui adhéreront aux présents statuts, il est formé selon les dispositions du Code du Travail une fédération qui prend la dénomination de :

SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE

Cette fédération regroupe par l'adhésion des syndicats qui la composent, les professionnels exerçant leur activité dans le domaine de l'architecture quelque soit leur spécialité.

ARTICLE 2 - BUT

La fédération a pour but :

- 1° de défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents ;
- 2° de coordonner l'action des syndicats adhérents auprès des pouvoirs publics, des organisations professionnelles et des institutions internationales ; ou de participer à leur création ;
- 3° et généralement de poursuivre sur le plan national le but des syndicats adhérents .

ARTICLE 3 - SIEGE

Le siège est fixé à PARIS (75014), -1 Rue du lieutenant Lapeyre-.
Il peut être transféré en tout autre lieu sur décision de la commission exécutive.

ARTICLE 4 - ADHESION

Les organisations adhérentes sont autonomes au sein de la fédération dans la limite des présents statuts et du respect de la plateforme votée par le Congrès.

Sont seuls admis à la fédération les syndicats régulièrement constitués dont les statuts ne contiendront pas de dispositions incompatibles avec celles des présents statuts et qui comprendront au moins dix adhérents.

Les syndicats qui sollicitent leur adhésion doivent déposer au bureau de la fédération :

- 1^o une demande écrite du secrétaire général ;
- 2^o une copie du procès-verbal de l'organe compétent décidant l'adhésion ;
- 3^o deux exemplaires certifiés des statuts ;
- 4^o deux exemplaires de la liste des administrateurs ou responsable syndicaux

ARTICLE 5 - ADMINISTRATION

La fédération est administrée par une commission exécutive de vingt membres au minimum, nommés au congrès de la fédération.

Les candidats et leurs suppléants doivent être présentés par leur organisation syndicale.

Ils seront élus par les syndicats locaux à raison de un membre et un suppléant par syndicat et de un membre et un suppléant supplémentaires par fraction de dix adhérents.

ARTICLE 6 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

La commission représente légalement la fédération. Elle veille à l'application des décisions du congrès et prend toutes décisions et mesures pour assurer l'administration de la fédération.

Tous les actes de gestion, d'administration et de disposition sont de sa compétence. Elle peut déléguer ses pouvoirs au secrétaire général.

Elle dirige et contrôle la gestion du bureau.

ARTICLE 7 - REUNION

La commission exécutive se réunit au moins trois fois par an et au minimum tous les six mois sur convocation du secrétaire général et chaque fois que l'exige l'intérêt du syndicat, à l'initiative du bureau ou à la demande d'un tiers des membres de la commission exécutive.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, et pour être valables la moitié plus un de ses membres au moins doivent être présents.

Le vote a lieu à bulletin secret à la demande de deux membres au moins.

Le procès-verbal de la délibération est dressé par le secrétaire et signé de ce dernier et d'un membre ayant assisté à la séance.

La représentation des membres par mandataire appartenant à un même syndicat est permise, aucun mandataire ne peut disposer de plus de deux mandats.

Si lors de la première réunion, le quorum n'est pas obtenu, une nouvelle réunion peut être convoquée dans le délai de quinze jours, et les décisions seront valablement prises, quelque soit le nombre des membres présents.

ARTICLE 8 - BUREAU

La commission exécutive élit de la manière indiquée à l'article 7 un bureau pris parmi ses membres et composé de quinze membres dont la répartition des tâches sera décidée par le bureau, et parmi lesquels sont élus :

- un secrétaire général représentant officiel de la commission exécutive et de la fédération .

Il est responsable devant la commission exécutive et le congrès de son mandat, il possède tous les pouvoirs que lui confère la commission exécutive et peut être révoqué par la commission exécutive qui l'a élu.

- un trésorier, qui gère les finances et les biens de la fédération sous les directives de la commission exécutive et sous son contrôle.

- et quatre ou cinq secrétaires à qui peuvent être déléguées les tâches de représentation.

Le bureau se réunit sur convocation du secrétaire général aussi souvent qu'il est nécessaire pour la bonne marche des affaires syndicales.

Les membres du bureau sont élus pour un an et ne peuvent cumuler plus de quatre mandats successifs.

ARTICLE 9 - CONGRÈS

Chaque année aura lieu le congrès de la fédération auquel seront convoquées toutes les organisations adhérentes, qui seront représentées par un délégué de droit par organisation plus un délégué pour cinq adhérents.

Le congrès est ouvert à tous les adhérents des syndicats.

Le lieu et la date de ce congrès sont fixés par le congrès précédent ou par la commission exécutive de la fédération.

Le congrès a pour mission de nommer les membres de la commission exécutive, de contrôler et d'inspirer la commission exécutive, de prendre toute décision sur l'orientation de la fédération et encore de se prononcer sur toutes modifications statutaires et la dissolution de la fédération.

L'ordre du jour des congrès est établi par les soins de la commission exécutive après consultation des syndicats affiliés.

Les syndicats n'ayant pas rempli leurs obligations envers la fédération ne pourront assister au congrès.

Les rapports moraux, financiers ou spéciaux à présenter au congrès seront adressés aux syndicats un mois au moins avant la date de celui-ci.

Un congrès extraordinaire pourra être convoqué si les circonstances l'exigent.

Les syndicats qui auront des propositions à faire figurer à l'ordre du jour du congrès devront les adresser accompagnées d'un rapport motivé au secrétaire général de la fédération deux mois au moins avant le congrès.

ARTICLE 10 - COMPOSITION ET VOTE DU CONGRES

Les syndicats désigneront leurs délégués pris parmi leurs membres, à raison de un délégué de droit par syndicat local plus un délégué pour cinq adhérents.

Chaque syndicat disposera lors des votes d'un nombre de voix proportionnel au nombre des cotisants, en prenant comme base les cotisations annuelles perçues pendant l'année précédent le congrès et calculées comme suit :

- Un mandat par syndicat ;
- Un mandat supplémentaire par fraction de cinq membres.

Le congrès se prononce sur le genre de vote qu'il entend adopter.

Le vote par mandat est de droit lorsqu'il est réclamé.

Les résolutions votées par le congrès sont transmises par la commission exécutive aux pouvoirs publics et organisations compétentes. Elles constituent, en principe, une orientation dont la commission exécutive aura à tenir compte dans son action et sa gestion.

ARTICLE 11 - RESSOURCES

Les ressources de la fédération sont constituées :

- 1° par les droits d'admission ;
- 2° par les cotisations ;
- 3° par les dons, legs et subventions, sous réserve de l'acceptation par le bureau
- 4° par le produit des fêtes et conférences et manifestations organisées par le bureau.

Les fonds disponibles sont employés après décision de la commission exécutive et sont gérés par le trésorier dans les conditions indiquées sous l'article 6.

Le montant du droit d'admission et des cotisations est fixé chaque année par le congrès.

Tout syndicat qui lors de la réunion du congrès n'aura pas acquitté ses cotisations après y avoir été invité par le trésorier un mois d'avance, sera réputé démissionnaire.

ARTICLE 12 - DEPENSES

Les dépenses doivent toujours être accompagnées de pièces justificatives. Le trésorier a la responsabilité de la tenue de la comptabilité qu'il doit mettre à tout moment à la disposition du secrétaire général et du bureau.

association des architectes diplômés du centre d'étude supérieur d'
histoire et de conservation des monuments anciens ;
contrat avec le président Paul Lecacheux

ARTICLE 13 - BULLETIN SYNDICAL

La fédération édite un bulletin , dont la publication et la périodicité sont placés sous la responsabilité de la commission exécutive.

Ce périodique est adressé gratuitement à tous les membres des syndicats affiliés, suivant la liste remise par ceux-ci au bureau de la fédération.

ARTICLE 14 - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Toutes propositions de révisions ou de modifications aux présents statuts devront être déposées au moins deux mois à l'avance avant le congrès au bureau fédéral.

ARTICLE 15 - DISSOLUTION

La dissolution de la fédération peut être prononcée sur la proposition de la commission exécutive par le congrès spécialement convoqué à cet effet, réunissant les deux tiers au moins des syndicats adhérents, et à la majorité des voix dont disposeront statutairement les délégués dûment mandatés.

En cas de dissolution, la répartition de l'actif, après paiement des charges, sera faite conformément aux décisions du congrès qui aura prononcé cette dissolution.

Le congrès qui aura prononcé la dissolution nommera une commission de liquidation, composée de cinq membres chargés d'exécuter ses décisions.

Le secrétaire général et le trésorier feront de plein droit partie de cette commission.

ARTICLE 16 - DISPOSITIONS GENERALES

Tous les cas non prévus par les présents statuts sont soumis à la commission exécutive dont la décision aura force statutaire, sous réserve de ratification de la majorité des syndicats adhérents spécialement consultés par correspondance.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

La commission exécutive de la fédération est ainsi composée jusqu'à la première assemblée générale qui se réunira au plus tard dans le délai d'une année après le dépôt légal des présents statuts :

- 1° M
représentant le syndicat de
- 2° M
- Etc...

Le bureau de la commission exécutive est ainsi composé :

Secrétaire général : M

Secrétaire : M

Trésorier : M

Chacun des administrateurs déclare accepter ses fonctions et n'être atteint d'aucune incapacité légale de participer à la gestion d'un syndicat professionnel.

ARTICLE 13 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

La commission exécutive de la fédération est ainsi composée jusqu'à la première assemblée générale ordinaire qui aura lieu dans le délai d'une année après la date de la présente loi. Elle est composée de :
1° M
2° M
Etc.....

Association des architectes diplômés du centre d'étude supérieur d'
histoire et de conservation des monuments anciens :
entretien avec le président Paul Lecacheux

L'école:

Elle a cent ans . Elle dispense une formation de deux ans après le diplôme d'architecte . Avant elle donnait explicitement un bonus pour les concours d'ABF, d'"en chef", de BCPN . Maintenant Chaillot est simplement recommandé pour ses concours , la formation ne donne plus d'avantage a priori .

(Le concours BCPN est arrêté . La distinction BCPN - " en chef " est que les premiers s'occupent de bâtiments plus contemporains . Les prix de Rome étaient automatiquement BCPN . Les BCPN luttent pour que leur Corps ne s'éteigne pas .)

La moitié des élèves deviennent ABF ou "en chef" , les autres pour la plus grande partie deviennent libéraux .

La sélection d'entrée à l'école est récente (deux ou trois ans) .

Le concours offre actuellement 80 places environ . La volonté est de réduire pour arriver à trente places seulement .

Création :

En 1970 , l'école:étudiants et professeurs se bat pour que la formation soit sanctionnée par un diplôme reconnu , ayant statut juridique .

En 1971 , ce diplôme est reconnu par la double tutelle Direction de l'architecture et ministère des affaires culturelles . Avant , la formation donnait lieu à un travail de fin d'étude , mais qui n'était pas officialisé par un document , un diplôme .

En 1971 , dans ce contexte , les premiers diplômés se constituent en association des architectes diplômés du centre ...

Avant, les ABF avaient une association, mais il n'existait pas d'amicale des anciens de Chaillot.

Positions:

Une volonté de créer une association qui représente les libéraux ayant suivi la formation . " Chaillot était trop connotée ABF et "en chef" " .

Faire reconnaître une formation qui se distinguerait du cursus nouveau (après 68) de formation des architectes . Faire la promotion de l'école . " Il faut dire aussi que la profession a perdu son audience dans l'administration depuis que la formation ne relève plus de l'école nationale supérieure des Beaux Arts . "

" Au début de l'association il n'a pas été entrepris d'action envers les anciens élèves . Ils n'étaient pas diplômés . Plus ou moins déli-

bérement l'association leur a tourné le dos . Aujourd'hui il n'y a pas de position clairement établie sur le sujet , d'autant qu'il ne semble pas devoir poser problème .

Actions :

Edition d'un annuaire tous les deux ans . Cet annuaire évoque le travail des confrères .

Tous les ans , un voyage d'étude de trois jours , qui sert un peu de formation permanente : Visite de chantiers , conférences sur les techniques de restauration .

Edition d'un bulletin de liaison entre adhérents .

Edition d'ouvrages : Le premier vient de sortir , il concerne les travaux de Y.M FROIDEVAUX .

Lutte pour que le recrutement soit plus ouvert à l'école de Chaillot . Car il est fait le constat d'une déconnection des architectes avec les monuments anciens .

Effectif:

100 à 120 adhérents . " 7 ou 8 adhèrent vraiment sur les trente diplômés annuels à Chaillot . Les autres s'inscrivent puis laissent tomber ."

Parmi les personnalités Le Cacheux ; architecte voyer de la ville de Paris , Hennebert : ABF , Bechu : libéral .

Association des architectes diplômés du Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens

50, rue de Babylone, 75007 PARIS. Tél. : 45.55.04.72

Le Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens (C.E.S.H.C.M.A.), aussi connu sous le nom de « Centre de Chaillot » s'adresse à des architectes diplômés sans limite d'âge, recrutés sur dossier.

L'enseignement dure deux ans. Il traite de tout ce qui touche de près ou de loin, l'architecture ancienne et ses monuments :

- la construction et les techniques : structures et consolidation ;
- les techniques anciennes, matériaux et mises en œuvre ;
- les sites et aménagements urbains ;
- l'histoire de l'architecture ;
- les éléments décoratifs ;
- l'organisation administrative et réglementaire.

L'enseignement n'est pas de type universitaire, il est dispensé par des praticiens : Architectes en chef des Monuments Historiques, Architectes des Bâtiments de France, Inspecteurs des Monuments Historiques, Architectes, Historiens d'Art, Ingénieurs, Economistes, Spécialistes de diverses techniques de restauration...

Les architectes sont soumis à un contrôle continu des connaissances, cet enseignement est sanctionné par un Diplôme d'Etudes Supérieures pour la Connaissance et la Conservation des Monuments Anciens. Une cinquantaine d'architectes sont ainsi diplômés tous les 2 ans.

De nombreux architectes étrangers suivent les cours, car il existe peu de centres d'études spécialisés et la collaboration de professeurs de très haut niveau assure un enseignement constamment à l'avant-garde des techniques comme des idées.

Autrefois destiné principalement à former des architectes en vue des concours d'Architectes en chef des Monuments Historiques et d'Architectes des Bâtiments de France, le centre intéresse également des architectes qui souhaitent compléter leurs connaissances en matière d'architecture ancienne et répondre aux besoins actuels de la conservation du patrimoine. En effet, actuellement moins de la moitié des architectes diplômés du Centre d'Etudes devient fonctionnaire, mais presque tous interviennent en liaison avec l'Etat, des administrations régionales et des collectivités.

Les architectes diplômés du C.E.S.H.C.M.A. sont organisés depuis 1974 en association qui a pour but de les aider dans leur exercice.

La présence parmi ces architectes, d'Architectes en Chef des Monuments Historiques, d'Architectes des Bâtiments de France, d'Experts auprès des tribunaux, d'Architectes Voyers, offre un large éventail de compétences.

Le cas échéant, elle peut recommander ses adhérents pour toutes les missions particulières auprès du petit patrimoine : relevés, diagnostics, équipements, restaurations, extensions de constructions anciennes, ou constructions neuves en site sensible.

L'association établit des liens entre ses adhérents dispersés dans tout le pays, notamment par des voyages d'étude.

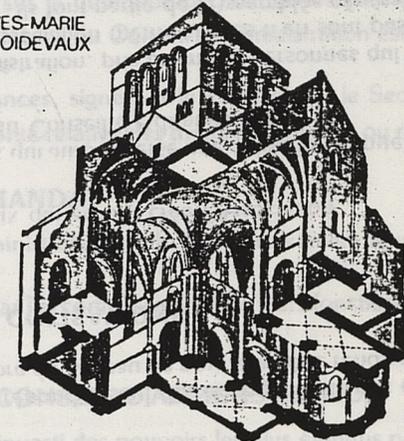
Elle est également en contact avec les administrations qui interviennent en faveur du patrimoine.

Enfin elle collabore avec les associations de sauvegarde auxquelles elle peut apporter des compléments techniques.

L'année 1986 voit la publication du livre *Techniques de l'Architecture Ancienne* réalisé par l'Association.

TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ANCIENNE CONSTRUCTION ET RESTAURATION

YVES-MARIE
FROIDEVAUX



PIERRE MARDAGA EDITEUR

Je suis heureux de remercier les personnes qui ont permis de réaliser cet ouvrage et en particulier Madame Froidevaux. Tout en sachant que l'enseignement de bouche à oreille est irremplaçable, nous n'avons pu résister au désir d'honorer la mémoire de notre maître en dévoilant une infinie partie de son savoir.

Merci à toute l'équipe du bureau de l'association, et en particulier à Véronique GAILLY-VIENNOT qui a consacré une très grande partie de son temps à la mise en forme de cet ouvrage.

Ont participé également à l'ouvrage :

*A. ADAMSKA, A.-E. BECHU,
J.-L. HANNEBERT,
L.E. CACHEUX,
D. ZFINACKER.*

*Le Président
Paul LE CACHEUX*



Statuts

LES SOUSSIGNÉS,

BAPTISTE Hervé, Architecte en Chef des Monuments Historiques. 15, boulevard Victor, 75015 Paris, nationalité française,

CLERC Georges, Architecte D.P.L.G. 14, avenue Leclerc, 69007 Lyon, nationalité française.

GAYMARD Daniel, Architecte en Chef des Monuments Historiques. 34, rue d'Orbey, 67100 Strasbourg, nationalité française,

LE CACHEUX Paul, Architecte D.P.L.G. 50, rue de Babylone, 75007 Paris, nationalité française,

LOUDIN Philippe, Architecte BdF. 37, rue Desbassayns, 92150 Suresnes, nationalité française.

PLANTINET Jean-Jacques, Architecte BdF. 16, rue des Chenizelle, 02000 Laon, nationalité française,

REIGNIER Jean-Louis, Architecte D.P.L.G. 26, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris, nationalité française,

TOURAILLE Jean-Sébastien, Architecte D.P.L.G. Saint-Pelleri, 50500 Carentan, nationalité française,

WAGON Bernard, Architecte D.P.L.G. 328, rue des Pyrénées, 75020 Paris, nationalité française,

et toutes personnes qui auront adhéré aux présents statuts,

forment par les présentes, une Association conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et établissent les statuts de la manière suivante :

Article premier. — DÉNOMINATION

La dénomination de l'Association est :

« ASSOCIATION DES ARCHITECTES DIPLÔMÉS DU CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET DE CONSERVATION DES MONUMENTS ANCIENS ».

Art. 2. — BUT

Cette association a pour buts de rassembler les diplômés du Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens, de développer et de promouvoir l'esprit de leurs études et dans cet esprit entreprendre toutes actions de nature à mettre en valeur le patrimoine architectural.

Art. 3. — SIÈGE

Le siège social est fixé à PARIS.

Le Conseil d'Administration a le choix de l'immeuble où le siège est établi et peut le transférer dans la même ville par simple décision.

Art. 4. — DURÉE

La durée de l'Association est illimitée.

Art. 5. — MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action de l'Association sont : conférences, expositions, revues, réunions et toutes autres activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et permettant de la réaliser.

Art. 6. — CONDITIONS D'ADHÉSION

Pour être membre de l'Association, il faut être architecte et diplômé du Centre d'Etudes Supérieures.

Les adhésions sont formulées par écrit, signées par le demandeur et acceptées par le Conseil d'Administration, lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

Le patrimoine de l'Association répondra seul des engagements pris en son nom et, aucun des Associés ou membre du Bureau ne pourra en être rendu responsable.

Art. 7. — COMPOSITION - COTISATIONS

L'Association se compose :

— de membres fondateurs

sont considérés comme tels ceux qui auront créé l'Association.

— de membres actifs

sont considérés comme tels ceux qui auront versé une cotisation annuelle de 100 F sauf modification par décision du Conseil d'Administration.

— de membres honoraires :

nommés par le Conseil d'Administration, pris parmi les personnes qui rendent ou qui ont rendu des services à l'Association même si elles n'en sont pas diplômées du Centre d'Etudes Supérieures. Ils font partie de l'Assemblée générale sans être tenus de payer une cotisation annuelle, avec voix consultatives seulement.

Art. 8. — RESSOURCES

Les ressources de l'Association se composent :

— des cotisations de ses membres ;

— des subventions qui pourraient lui être accordées par tous organismes publics ou privés ;

— du revenu de ses biens ;

— des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association ;

— de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Le fonds de réserve comprend :

- les capitaux provenant du rachat des cotisations ;
- les immeubles nécessaires au fonctionnement de l'Association ;
- les capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel.

Art. 9. — DÉMISSION - RADIATION

La qualité de membre de l'Association se perd

- par la démission ;
- par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement entendu ;
- l'Association étant fondée sur l'intuitus personnel, en cas de radiation, le Conseil d'Administration n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

Art. 10. — ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres élus au scrutin secret, pour six années, par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres actifs.

Le Conseil d'Administration pourra appeler à siéger, avec voix consultatives, des personnes étrangères à l'Association.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres — leur remplacement définitif intervient à la plus prochaine Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil d'Administration a lieu tous les deux ans par tiers.

Le nom des membres sortants au premier renouvellement partiel sera tiré au sort lors de la première réunion du Conseil d'Administration.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le premier Conseil d'Administration est composé de :

- M. BAPTISTE Hervé,
- M. GAYMARD Daniel,
- M. OUDIN Philippe,
- M. REIGNIER J.-Louis,
- M. WAGON Bernard,
- M. CLERC Georges,
- M. LE CACHEUX Paul,
- M. PLANTINET J.-Jacques,
- M. TOURAILLE J.-Sébastien.

Il conservera l'administration de l'Association jusqu'à la première Assemblée Générale qui se réunira au plus tard un an après la publication au Journal Officiel de la déclaration légale.

Le Conseil d'Administration choisit, parmi ses membres, un Bureau, composé des Présidents, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier. Ce bureau est élu pour deux ans. Ses membres peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

Art. 11. — RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit chaque trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande de l'un de ses membres.

La présence de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances, signé par le Président et le Secrétaire.

Les décisions sont prises à la majorité relative des membres présents ou représentés.

Art. 12. — GRATUITÉ DU MANDAT

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau exercent leurs fonctions gratuitement.

Toutefois, les frais occasionnés par l'accomplissement de leurs fonctions leur seront remboursés sur justification.

Art. 13. — POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer l'Association.

Il peut consentir toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

Toutefois, les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits immobiliers, les emprunts et les constitutions d'hypothèques, les baux d'une durée supérieure à neuf ans, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Art. 14. — RÔLE DES MEMBRES DU BUREAU

Président

- Le Président convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration.
- Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet.
- Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'Association tant en demande qu'en défense.
- En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Vice-Président et, en cas d'empêchement de ce dernier, par le membre le plus ancien ou par tout autre Administrateur spécialement délégué par le Conseil d'Administration.

Secrétaire :

- Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.
- Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure la transcription sur les registres.
- Il tient le registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

Trésorier

- Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association.
- Il effectue tous les paiements ordonnancés par le Président ou à défaut, en cas d'empêchement, par tout autre membre du Bureau et perçoit toutes les recettes sous la surveillance du Président.
- Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle, qui statue sur la gestion.

Art. 15. – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale de l'Association comprend les membres actifs.

Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du tiers au moins de ses membres.

L'ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Le Bureau de l'Assemblée est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Les convocations sont envoyées au moins quinze jours avant la date fixée et indiquant l'ordre du jour.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut avoir droit à plus de trois voix au total tant en son nom que comme mandataire.

Art. 16. – ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toutes modifications aux statuts. Elle peut décider la dissolution et l'attribution des biens de l'Association, la fusion avec toute Association de même objet.

Cette Assemblée doit se composer du quart, au moins de ses membres. Il devra être statué à la majorité relative des présents.

Si le quorum n'est pas atteint, sur première convocation, l'Assemblée sera convoquée à nouveau après un délai de 15 jours par avis individuel ou par une insertion dans un journal d'annonces légales et, lors de cette réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 17. – PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des délibérations des Assemblées sont transcrits par le Secrétaire sur un registre et signés par le Président et un membre du Bureau présent à la délibération.

Les procès-verbaux de délibération du Conseil d'Administration sont transcrits par le Secrétaire sur un registre et signés par le Président et le Secrétaire.

Le Secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis d'un tiers.

Art. 18. – DISSOLUTION

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet.

L'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association dont elle déterminera les pouvoirs.

Elle attribue l'actif net à toutes Associations déclarées ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique de son choix.

Art. 19. – FORMALITÉS

Le Président, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'effectuer ces formalités.

Art. 20. – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire arrêter le texte d'un Règlement Intérieur qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Fait en autant d'originaux que de parties intéressées, plus un original pour l'Association et deux destinés au dépôt légal.

association amicale et professionnelle des architectes voyers:
entretien avec le président Paul Lecacheux
fondation:

les architectes voyers de la ville de Paris se regroupent en 1946.

" dans les autres villes les voyers ont été remplacés par des ingénieurs des Ponts. On peut dire aussi qu'ils ont une activité comparable à celle des architectes communaux".

le recrutement des voyers se fait par concours. Les concours sont organisés sans régularité, selon les besoins, comme pour le recrutement des "en chef" ou des ABF.

actions:

L'amicale a mené des actions concernant la rémunération. Elle a été à la négociation au moment de la séparation villes de banlieue (dont les voyers s'occupaient) et ville de Paris.

Avant l'amicale organisait une session de cours de 3 mois pour préparer au concours de recrutement. Ces cours étaient subventionnés par la ville. Aujourd'hui la ville a retiré sa participation; les cours ont disparu. Cependant l'amicale édite maintenant des photocopies destinés aux candidats au concours de recrutement.

La principale action de l'amicale depuis sa création a été la discussion pour les nouveaux statuts en 1982.

"Il s'agissait de se rapprocher des rémunérations des ingénieurs. On en parlait depuis 1970. Avant ça ne posait que peu de problèmes; les voyers avaient une petite activité publique et des agences libérales prospères. Mais avec la crise l'activité publique est devenue dominante pour le voyer. Même s'il paraît impératif de conserver une activité libérale, pour ne pas se désolidariser de la profession, pour connaître ses problèmes, c'est ce nouvel équilibre qui nous a poussé à la lutte".

Sous la pression de l'amicale, les voyers obtiennent le statut de Corps à la mairie de Paris en 1982.

satellite:

Au départ il n'existait que l'amicale puis en 1980, dans le contexte de la lutte pour le statut s'est créé un syndicat des voyers (le président est Chollet un ancien de Chaillot).

Le syndicat s'est créé car à l'amicale il n'y a pas la possibilité

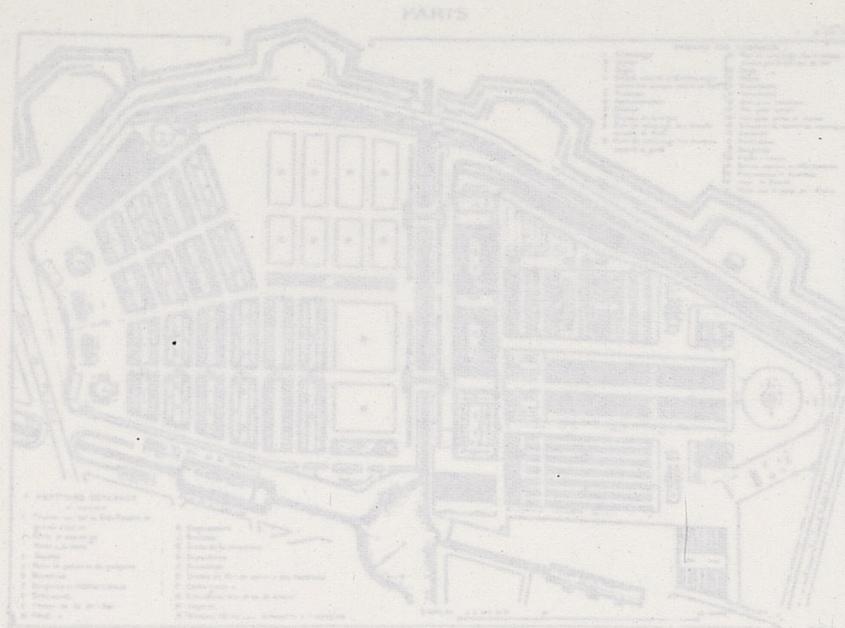
d'évoquer le politique et le groupement en syndicat est nécessaire pour la représentativité parmi les cadres techniques de la municipalité

effectif:

L'amicale regroupe l'ensemble des architectes voyers , c'est à dire 50 personnes environ .

débat:

Certains voyers désirent un statut national unifié d'architecte fonctionnaire . Les anciens freinent , ils pensent qu'il faut la mixité libéral-fonctionnaire dans le même architecte . L'amicale n'est pas très favorable au statut unifié .



EXTRAITS DU STATUT PARTICULIER DES ARCHITECTES VOYERS DE LA COMMUNE DE PARIS

TITRE PREMIER

Dispositions applicables aux Architectes Voyers de la Commune de Paris employés à temps complet.

Chapitre premier. Dispositions générales.

Article premier. - Les Architectes Voyers de la Commune de Paris constituent un Corps de catégorie A dont les membres exercent des fonctions administratives ou techniques dans les domaines de l'architecture, de l'environnement, de l'urbanisme, de la construction de l'aménagement foncier et urbain.

Les Architectes Voyers exercent dans l'Administration parisienne toutes fonctions relevant de leur compétence dans les domaines définis ci-dessus. Ils assurent des missions de conseil, de contrôle, d'évaluation, de programmation, d'études, de conception et de maîtrise d'oeuvre.

Ils peuvent être placés individuellement ou par groupe dans les Directions ou Sous-Directions de cette Administration.

Article 2. - Le Corps des Architectes Voyers de la Ville de Paris comprend les grades et échelons suivants :

- Architecte Voyer Général, trois échelons ;
- Architecte Voyer en Chef, six échelons ;
- Architecte Voyer hors classe :
 - hors classe fonctionnelle, un échelon,
 - hors classe normale, cinq échelons ;
- Architecte Voyer de 1ère classe, trois échelons ;
- Architecte Voyer de 2ème classe, huit échelons.

Article 3. - Les effectifs des trois premiers grades du Corps se répartissent ainsi :

- Architecte Voyer de hors classe : 30 % ;
- Architecte Voyer de 1ère classe : 20 % ;
- Architecte voyer de 2ème classe : 50 %.

La hors classe fonctionnelle est accessible au plus, à 20 % de l'effectif du grade d'Architecte Voyer de hors classe. Un arrêté du Maire de Paris fixe la liste des emplois auxquels est attachée la hors classe fonctionnelle.

Chapitre II. Recrutement.

Article 4. - Les Architectes Voyers de 2ème classe sont recrutés exclusivement par voie de concours publics ouverts suivant les besoins du service par un arrêté du Maire de Paris qui fixe la date du concours et le nombre de places offertes.

Sont admis à concourir les candidats qui remplissent les conditions définies par l'article R 444.29 du Code des Communes, titulaires du diplôme d'Architecte D.P.L.G. ou du diplôme d'Architecte délivré par l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris ou par l'Ecole d'Architecture de Strasbourg, et âgés de moins de 45 ans au 1er janvier de l'année du concours ; cette limite d'âge étant prorogeable dans les conditions fixées par l'article R 444.34 du Code des Communes et par les dispositions législatives en vigueur.

La nature des épreuves du concours et le programme sur lequel portent ces épreuves sont définis par une délibération du Conseil de Paris.

Article 5. - Les candidats déclarés reçus au concours sont nommés Architectes Voyers de 2ème classe stagiaires et soumis aux dispositions de la délibération du Conseil de Paris, en date du 30 mars 1978, portant statut des agents stagiaires.

La durée du stage est fixé à un an.

A l'issue de ce stage, les stagiaires sont titularisés dans le grade d'Architecte Voyer de 2ème classe si leurs services sont estimés satisfaisants.

Dans le cas contraire, les intéressés peuvent être autorisés à accomplir une seconde année de stage à l'issue de laquelle ils sont soit titularisés, soit licenciés, soit reversés dans leur Corps d'origine, s'ils ont la qualité de titulaire dans un autre Corps, ou remis à la disposition de leur Administration d'origine.

Article 6. -

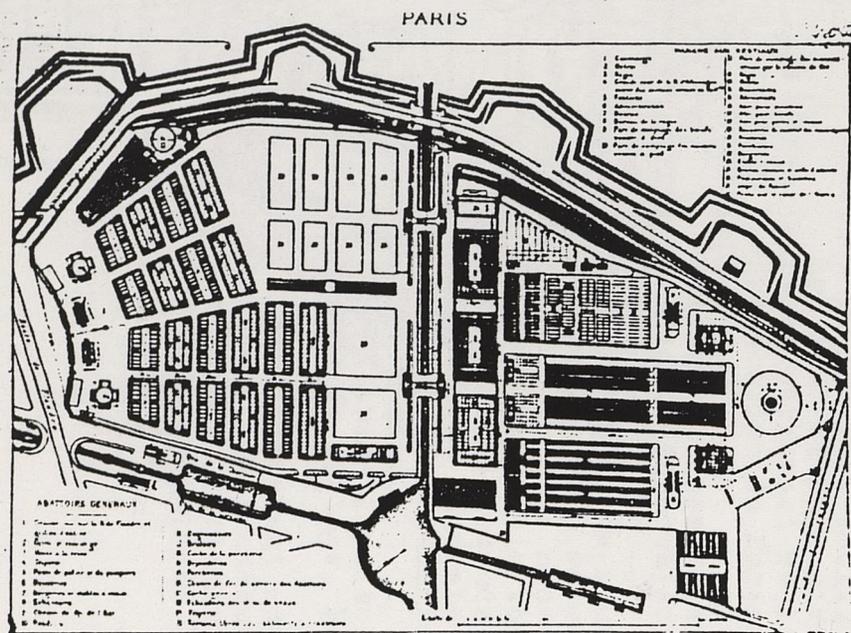
CHAPITRE III. Avancement.

Article 7. - Les avancements de grade ont lieu au choix après inscription au tableau d'avancement.

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement :

Pour l'accès au grade d'Architecte Voyer Général, les Architectes Voyers en Chef ;

Pour l'accès au grade d'Architecte Voyer en Chef, les Architectes Voyers de la hors classe ou les Architectes Voyers comptant au moins



huit ans de services effectifs dans les grades d'Architectes Voyers de 1ère ou 2ème classe, les services accomplis en position de détachement étant pris en compte comme tels ;

Pour l'accès à la hors classe fonctionnelle, les Architectes Voyers ayant atteint le 4ème échelon de la hors classe normale ;

Pour l'accès à la hors classe normale, les Architectes Voyers de 1ère classe ainsi que ceux comptant au an d'ancienneté au moins au 7ème échelon de la 2ème classe ;

Pour l'accès à la 1ère classe, les Architectes Voyers de 2ème classe ayant accompli un an de services effectifs au moins dans l'échelon supérieur de leur grade.

Article 8. -

Article 9. - Le temps normalement passé dans chaque échelon pour accéder à l'échelon supérieur est fixé comme suit :

Pour la 2ème classe : un an dans les deux premiers échelons ; un an et demi dans le troisième, quatrième, cinquième échelons et deux ans dans les sixième et septième échelons ;

Pour la 1ère classe : deux ans dans les deux premiers échelons ;

Pour la hors classe normale : deux ans dans les trois premiers échelons et deux ans et demi dans le quatrième.

Ces durées ne peuvent être réduites, lorsque la durée moyenne est d'un an ou d'un an et demi : elles peuvent être réduites dans les autres cas, sans pouvoir être inférieures à un an et demi et deux ans selon que la durée moyenne est respectivement de deux ans ou de deux ans et demi ;

Pour le grade d'Architecte Voyer en Chef : deux ans dans chacun des quatre premiers échelons, trois ans dans le cinquième échelon.

Ces durées peuvent être réduites, sans pouvoir être inférieures à dix-huit mois et deux ans trois mois selon que le temps normalement passé dans l'échelon est de deux ans ou trois ans ;

Pour le grade d'Architecte Voyer Général : deux ans dans le 1er échelon ; trois ans dans le deuxième échelon.

Article 10. -

Article 11. - Les Architectes Voyers de la Ville de Paris soumis aux dispositions du présent statut peuvent exercer, à titre individuel, des missions de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que la Commune de Paris ou au profit de

personnes privées, aux conditions prévues par les articles 2 à 6 du décret susvisé du 27 avril 1981.

L'aire géographique d'incompatibilité prévue par l'article 4 du décret précité est en ce qui les concerne le territoire de la Commune de Paris.

Article 12. -.....

TITRE II

Dispositions applicables aux Architectes Voyers de la Commune de Paris employés à temps incomplet.

Article 13. - Compte tenu des besoins du service, tels qu'ils sont déterminés par le Conseil de Paris, et dans la limite des postes prévus au budget, des Architectes Voyers de 1ère et 2ème classe pourront occuper, en cours de carrière, des emplois à temps incomplet pour des missions de conseil, de contrôle, d'évaluation ou de programmation.

Sous réserve des dispositions du présent titre, les dispositions figurant au Titre I leur sont applicables.

Article 14. - Les Architectes Voyers employés à temps incomplet percevront une rémunération comprenant les seuls éléments prévus à l'article R 444.37, 1er alinéa, du Code des Communes, et calculée au prorata du temps de service correspondant à ces emplois.

Article 15. - En cours de carrière, ceux d'entre eux qui en feront la demande pourront, dans les limites des besoins du service, exercer leurs fonctions à temps complet.

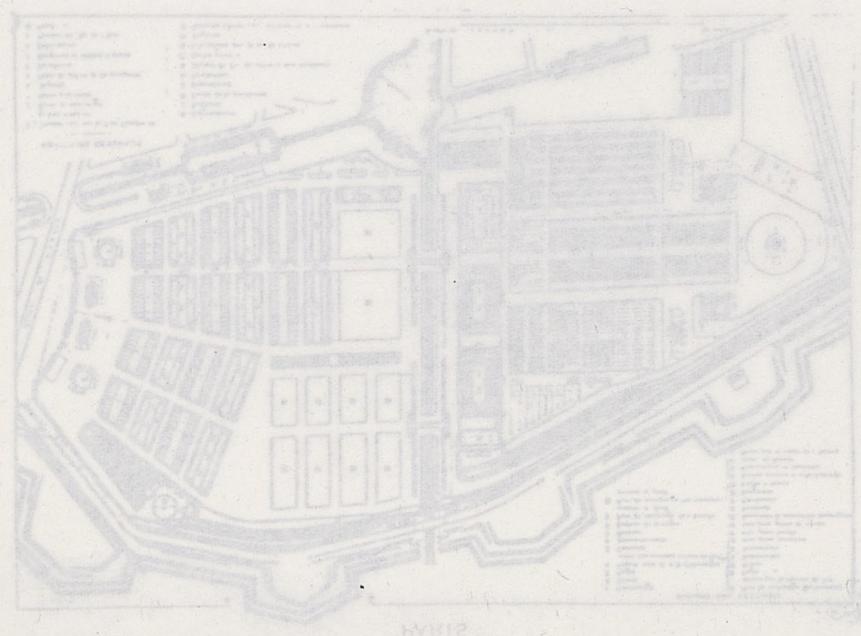
Article 16. - Les Architectes Voyers de la Commune de Paris soumis aux dispositions du présent titre peuvent exercer à titre individuel des missions de conception ou de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités publiques autres que la Commune de Paris ou au profit de personnes privées aux conditions prévues par les articles 4 et 7 du décret susvisé du 27 avril 1981.

L'aire géographique d'incompatibilité prévue par l'article 4 du décret précité est, en ce qui le concerne, le territoire de la Commune de Paris.

Article 17 et suivants. -.....

FIXATION DU CLASSEMENT HIERARCHIQUE ET DE L'ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS DES ARCHITECTES VOYERS DE LA COMMUNE DE PARIS

Article premier. - Le classement hiérarchique des grades ci-après du nouveau Corps des Architectes Voyers de la Ville de Paris est fixé comme



suit, à compter du 1er novembre 1982 (indices bruts) ;

Architecte Voyer Général : 1015, échelle lettre C ;
Architecte Voyer en Chef : 750, échelle lettre A ;
Architecte Voyer : 416, 852 ; 2ème et 1ère classe ;
- : 750, 957 ; H.C.N.
- : 1015 ; H.C.F.

Article 2. - L'échelonnement indiciaire applicable aux différents grades du nouveau Corps des Architectes Voyers de la Ville de Paris est fixé comme suit, à compter du 1er novembre 1982 (indices bruts) :

Architecte Voyer Général : 3ème échelon, échelle lettre C ;
- : 2ème échelon, échelle lettre B ;
- : 1er échelon, 1015...
Architecte Voyer en Chef : 6ème échelon, échelle lettre A ;
- : 5ème échelon : 1015 ;
- : 4ème échelon : 966 ;
- : 3ème échelon : 901 ;
- : 2ème échelon : 830 ;
- : 1er échelon : 750 ;

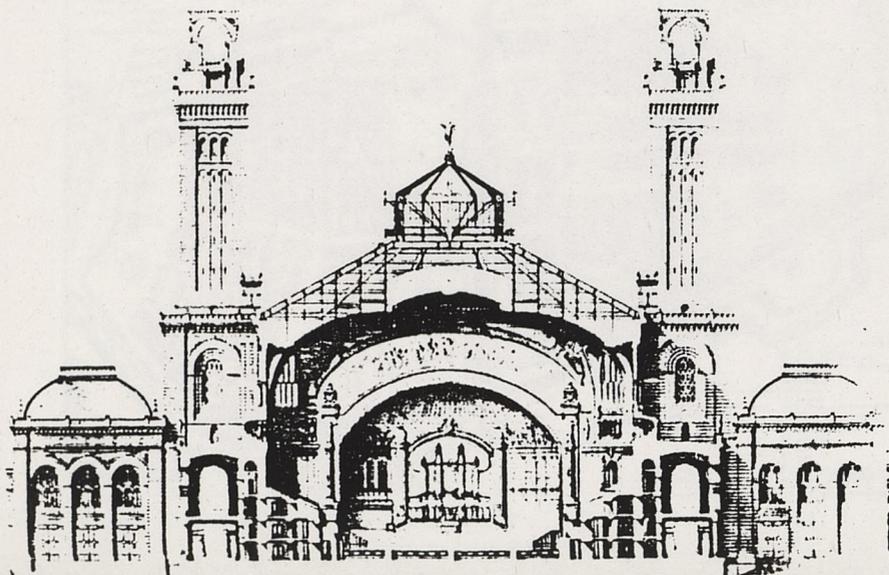
Architecte Voyer :

Hors classe fonctionnelle : Echelon unique : 1015 ;

Hors classe :

5ème échelon : 957 ;
4ème - : 901 ;
3ème - : 852 ;
2ème - : 801 ;
1er - : 750 ;
1ère classe :
3ème échelon : 852 ;
2ème - : 821 ;
1er - : 772 ;
2ème classe :
8ème échelon : 750 ;
7ème - : 701 ;
6ème - : 655 ;
5ème - : 612 ;
4ème - : 562 ;
3ème - : 513 ;
2ème - : 460 ;
1er - : 416 ;





Actuellement, le Corps, pour un effectif théorique d'une soixantaine environ, se compose de 51 Voyers et de 4 contractuels répartis dans les différentes Directions des Services Techniques. Le pourcentage de femmes Architectes Voyers reste relativement faible (10 % environ), le concours ne leur étant ouvert que depuis 1976.

DIRECTION	Architecte Voyer	Contractuel
Construction et Logement D.C.L.	27	2
Aménagement Urbain D.A.U.	14	1
Architecture D.A.	8	-
Parcs, Jardins et Espaces Verts D.P.J.E.V.	1	-
Voirie D.V.	1	-
Affaires Culturelles D.A.C.	-	1

ASSOCIATION AMICALE ET PROFESSIONNELLE
des Architectes-Voyers
de la Ville de Paris

25 NOV 1946

S T A T U T S

Art. I.- Il est constitué une Association Amicale et Professionnelle de
Architectes-Voyers de la Ville de Paris.

Art. II.- L'Association a pour but :

- 1°- Le développement, parmi ses membres, des sentiments de solidarité et de bonne camaraderie;
- 2°- La recherche et l'étude des améliorations morales et matérielles, que peut comporter leur situation;
- 3°- L'étude en commun des questions techniques qui peuvent intéresser le Service;
- 4°- La sauvegarde de leurs intérêts professionnels et de leurs droits.

Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

Art. III.- L'Association a son siège à PARIS, à l'Hôtel de Ville.

Art. IV.- L'Association comprend des Membres Actifs, des Membres Honoraires et des Membres d'Honneur.

Les Membres Actifs se recrutent exclusivement parmi les Architectes-Voyers de tous grades en fonction.

Les Membres Actifs seulement versent une cotisation annuelle de 100 Frs, payable en une seule fois et d'avance. Le montant de cette cotisation pourra être modifié par l'Assemblée Générale.

Les Membres Honoraires sont d'anciens Membres Actifs n'appartenant plus au personnel de l'Administration et désignés par le Comité, sur la proposition du Bureau, ou sur la demande d'un Membre de l'Association.

Les Architectes-Voyers stagiaires peuvent, sur leur demande, être admis comme Membres Auditeurs par le Comité.

Art. V.- L'Association se réunit en Assemblée Générale en Novembre.

Le Comité peut, en outre convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

Il doit la réunir toutes les fois que le quart des Membres Actifs lui en font la demande par écrit.

L'Assemblée Générale élit les Membres du Comité et délibère sur toutes les questions concernant l'Association, après instruction préalable par le Comité.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. VI.- L'Association est administrée par un Comité de neuf Membres, renouvelable, par tiers chaque année.

Les Membres sortants sont rééligibles.

Les Membres doivent être pris exclusivement parmi les Membres Actifs.

..... /

Organisations catégorielles : Septembre 87

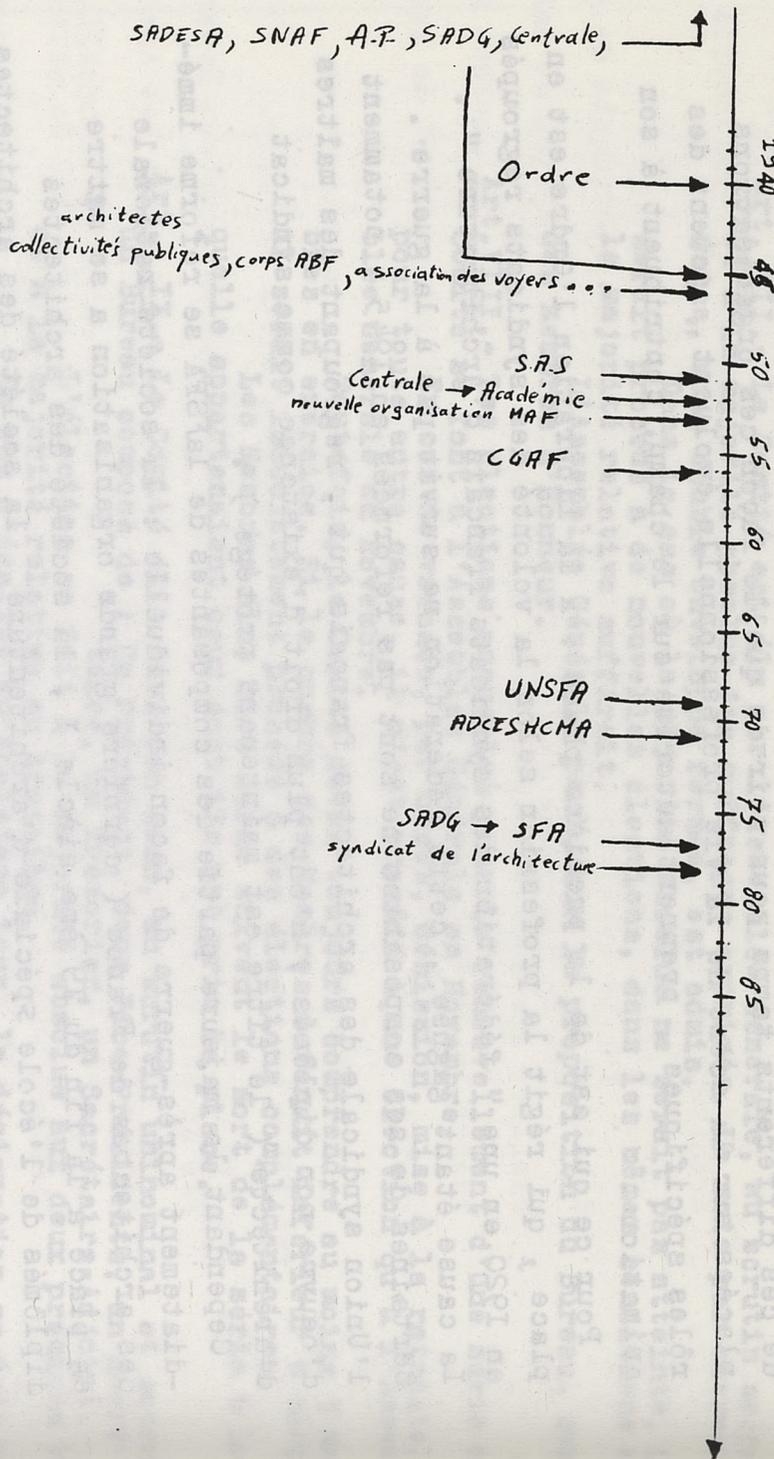
A la lecture de cette chronologie il est clair que l'histoire de l'organisation catégorielle des architectes depuis la dernière guerre présente trois phases successives . Nous faut-il alors rendre compte de ces différents temps pour voir de quelle façon ces organisations placées sur la scène de la vie professionnelle évoluent , jouent des rôles spécifiques , prennent autorité sur le champ, contribuent à son animation .

Pour ce qui est de la première phase : A la Libération l'Ordre est en place , qui régit la profession selon la volonté des syndicats regroupés en 1920 en une " fédération des syndicats français d'architecture " . La cause étant gagnée , cette fédération ne survit pas à la guerre . Certaines de ses composantes ne sont pas reformées en 1945 , notamment l'Union syndicale des architectes français qui , regroupant des maîtres d'oeuvre non diplômés , n'ont plus droit d'existence comme syndicat d'architecte (le titre est maintenant protégé) .

Cependant la majeure partie des composantes de la FSFA se reforme immédiatement après-guerre de façon individuelle : la société nationale des architectes de France (dernière grande organisation a se mettre en place à la fin du 19^{ème} siècle) , la société des architectes diplômés de l'école spéciale d'architecture , la société des architectes diplômés par le gouvernement , la société centrale des architectes et l'association provinciale des syndicats d'architectes français . Il faut nous intéresser là aux deux grandes institutions que furent la Société

Centrale et la SADG . Pour la première ; fondée sur la défense des valeurs culturelles et la défense professionnelle , l'heure est alors au choix . En effet , si la défense des valeurs culturelles peut encore avoir un sens , il n'en va pas de même de la défense professionnelle . La Centrale s'est battue de ce point de vue depuis sa création pour trois revendications : la reconnaissance du diplôme d'architecte (revendication satisfaite dès avant le 20^{ème} siècle) , la protection du titre d'architecte et l'institution d'un code déontologique . Ces deux dernières revendications étant comblées par la loi de 1940 il est bien un choix posé à la société centrale à la Libération (imaginons* ce que serait le syndicat de l'architecture aujourd'hui si l'Ordre avait disparu !) : trouver un nouveau terrain de lutte professionnel ou bien se spécialiser dans le domaine culturel . Forte de son passé

* la suppression de l'Ordre étant la revendication majeure du syndicat de l'architecture, cette suppression entrainerait probablement un bouleversement interne du syndicat.



88 études de l'architecture : les architectes

glorieux , elle choisira plutôt la deuxième voie ; redécouvrant à l'occasion qu'elle est une résurgence de l'éphémère (1811 - 1816) société des architectes fondée par Napoléon , elle même fille de l'académie royale d'architecture dissoute en 1793 . La société centrale des architectes devient en 1952 l'académie d'architecture .

Contrairement à son aînée la SADG refusera le choix en ces termes . Attachée à promouvoir la qualité de l'architecture et ainsi des agences d'architecture elle s'emploie à partir de 1950 à former les employés des architectes , secrétaires et dessinateurs . Attachée à la qualité des études , elle decerne des prix à l'école des Beaux Arts . Elle reste semble t-il dans le domaine du débat architectural général , comme si la guerre , la reconstruction n'avaient pas créé un tout nouveau contexte de production .

A coté de ces deux organisations ; un peu moins ancienne , un peu moins prestigieuse : l'association provinciale des syndicats d'architectes français . Attachée par tradition à la défense et à la gestion de la profession , elle est l'initiatrice de la Mutuelle des Architectes Français (créée en 1931 sous le nom de Mutuelle de l'Association Provinciale) , elle se trouvera tout à fait à l'aise dans cette période d'après-guerre pour intervenir sur l'organisation du marché et ceci dans une situation qui la pousse précisément à l'intervention , puisque provinciaux , ses membres sont poussés à la lutte de par l'omniprésence des architectes parisiens sur les chantiers de la Reconstruction .

Au delà , des groupements nouveaux voient le jour ; les différents corps d'architectes ministériels : Architectes des P et T, de l'Assistance Publique , architectes des bâtiments de France , mais aussi la fédération nationale des architectes des collectivités publiques et le syndicat des architectes de la Seine .

Pour comprendre la fin de cette phase qu'on peut appeler phase de la Reconstruction , il nous faut revenir à l'association provinciale . En effet dans le souci des architectes provinciaux d'organiser le marché pour se l'ouvrir , trois nécessités apparaissent : tout d'abord pour prétendre organiser le marché faut-il avoir un poids suffisamment important face aux pouvoirs publics . Ensuite faut-il éviter que des voix discordantes interviennent dans le débat . Et enfin est-il nécessaire d'avoir un interlocuteur parisien repérable pour pouvoir négocier .

La première étape sera de favoriser la création du syndicat des architectes de la Seine : Géo Manvielle juriste de l'association provinciale rédigera les statuts du syndicat des architectes de la Seine , Michel Dameron alors président de l'association provinciale aidera à la rédaction de ces statuts . Par la création de ce syndicat parisien proche de l'association provinciale , deux des trois conditions nécessaires sont dès lors acquises : il y a bien un interlocuteur et allié à lui on peut prétendre représenter l'ensemble des architectes français . La troisième condition sera levée en 1956 , quand sous l'impulsion de l'association provinciale se créera la CGAF - UNSA : confédération générale des architectes français , union nationale des syndicats d'architectes , regroupant quasiment toutes les organisations professionnelles , de la fédération nationale des architectes des collectivités publiques à la SADG en passant par la société des architectes de l'école des travaux publics ou la société nationale des architectes de France . Seule manque bien sur la société centrale , mais elle est maintenant l' Académie ...

Ceci étant , la Reconstruction s'achève , une autre conjoncture de modernisation s'annonce , notre chronologie est vierge . La CGAF aurait-elle réussi à s'imposer comme la seule force ? On peut en douter , un membre de l'Académie nous a assuré qu'elle n'avait jamais existé ! Même en misant sur la ^{faillibilité} de la mémoire , un tel propos appelle des interrogations . La CGAF fut-elle la prise de conscience générale que tout avec la guerre était irrémédiablement bouleversé ? Fut-elle un véritable espoir de solidarité professionnelle ? Fut-elle la poignée de main de tous les adversaires après ou avant le combat ? Est-elle la vision anticipatrice de certains ? est-elle l'enregistrement d'un code d'honneur ? Devient-elle inutile aussitôt la solidarité acquise ? C'est en tout cas une institution mort-née .

Il faudra attendre la fin des années 60 , soit plus de dix ans , pour voir réapparaître un mouvement syndical . Sans doute s'est-il passé quelque chose dans cette période blanche de notre chronologie , on ne peut préjuger de l'activité syndicale à partir des simples événements institutionnels . Seules des traces bien discrètes se sont révélées durant nos premières investigations . Le débat a dû être bien ^{lent} pour arriver aux discussions préalables à la constitution de l'UNSA .

En cette période des " trente glorieuses " comme aiment à l'appeler certains architectes , des difficultés surviennent toutefois . Dans une

conjoncture de transformations économiques, des agences se trouvent à l'étroit dans leur cadre légal d'exercice libéral. On est tenté par l'exercice en société, on attendait un nouveau dispositif législatif. Des discussions existent. C'est un premier ensemble d'enjeux qu'il conviendrait de préciser : état de la commande publique, concurrences... Mais tout n'aurait probablement pas été aussi rapide sans la *dynamisation* de l'année 1968.

Si la SGAF est morte dès sa naissance, nombre de ses composantes lui survivent. 68 a vu naître des organisations d'architectes très revendicatrices : l'ADUA, "socialisme et cadre de vie" auxquelles viennent s'ajouter des groupes d'architectes issus des partis d'extrême gauche. Dès lors le risque est présent d'une prise d'audience de ces nouveaux mouvements sur autant de fractions isolées maintenant de l'ancienne CGAF, avec pour conséquence le risque d'une prise d'audience sur l'ensemble de la vie professionnelle. Mais l'association provinciale veille. De façon avérée, les dirigeants de cette organisation provoquent le rassemblement de la SNAF, du SAS, de la SADESA, de la SADE avec ce qui deviendra les sections spécialisées : ABF, architectes de la SNCF...

C'est dans ce contexte aussi que la SADG, absente du rassemblement, connaît une nouvelle étape de son histoire.

Après-guerre elle était restée dans une situation ambiguë par rapport à son rôle professionnel*. Encouragée peut-être par ses effectifs records de 1967 et consciente de son ambiguïté elle développe d'éphémères velléités syndicales^o au moment même où l'école nationale supérieure des Beaux Arts s'effondre. L'éclatement de la formation ôte sa raison d'exister à cette société regroupant des individus issus d'une même école. Pourtant de nouvelles opérations sont tentées. En 1970 la SADG fait paraître la revue AMC. Mais l'expérience est de courte durée, elle ne peut oientôt plus assurer sa parution qu'elle confiera aux éditions du Moniteur. La régression de ses effectifs l'oblige à abandonner son siège historique du 100 rue du Cherche-Midi en 1977. En déménageant elle change de nom pour s'appeler depuis lors la SFA. *C'est* le nom du premier rassemblement des organisations d'architectes de 1920. Mais le mouvement n'est pas éteint. Elle n'a pas eu l'opportunité de devenir le défenseur des valeurs sociales et culturelles de l'architecture comme la société centrale, elle n'a pas eu l'occasion d'impulser le mouvement syndical comme l'association provinciale, elle s'est trouvée sans objet au lendemain de 68, elle n'a pas non plus réussi sa percée dans le débat

* malgré la Reconstruction, la création de l'Ordre... elle ne se donne pas un nouveau champ d'actions propres.

^o elle est présente dans les débats qui conduiront à la création de l'UNSA en 1969.

de l'avant-garde [⊛] Privée de rôles , privée d'adhérents , elle se donne un nouveau rôle : la formation de " haut niveau " qui lui donnera ces adhérents potentiels que sont les anciens de la formation de " haut niveau " [⊛]. Un retour à la source , à quand la lutte pour la reconnaissance du diplôme et la protection du titre ? Ceci pourrait être vu comme une plaisanterie facile si en d'autre lieu des initiatives comparables n'étaient pas menées . C'est là qu'il faut nous arrêter sur l'association des architectes diplômés du centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens , en plus bref ADCESHCMA , en plus clair anciens élèves de Chaillot . Si 68 a provoqué la naissance d'organisations de gauche , le rassemblement de l(UNSFA et accéléré la ruine de la SADG , elle a aussi incité l'école de Chaillot (professeurs et étudiants) , dans une situation où la formation des architectes devenait un sujet de controverses graves , à demander que son cursus soit sanctionner par un véritable diplôme reconnu par ses deux tutelles que sont le ministère des affaires culturelles et la direction de l'architecture. La reconnaissance du diplôme acquise en 1971, les premiers diplômés se groupent immédiatement en association de diplômés.

⊛ N'est-ce pas là la création d'une SADG bis? C'est en tout cas une coterie d'élites, d'autant plus que les anciens élèves de Chaillot sortis avant 1971 n'y sont pas admis et que l'entrée à l'école de Chaillot se fait dorénavant par concours. SADG bis ou prix de Rome bis? En effet si une moitié des élèves se dirigent vers les concours ABF , MH , l'autre moitié adopte un statut libéral , ceci sans compter les architectes en chef des MH qui ont aussi un statut libéral . Dans l'actualité de redécouverte des centres villes , de réappropriation du patrimoine , de travail sur les centres anciens , de façon implicite , ces spécialistes n'interviennent-ils pas comme les prix de Rome qui détenaient certains monopoles ? [⊛]

Mais il nous faut conclure en relatant la fin constatable de cette phase ouverte par la création de l'UNSFA . Jusqu'en 1978 l'UNSFA détient un véritable monopole syndical , ce ne sont pas les groupuscules de gauche ; dispersés , sans mot d'ordre commun , qui peuvent prétendre engager le débat avec l'Ordre ou avec le gouvernement . Ils n'y tiennent pas du reste . Des syndicats se sont battus pour la création de l'Ordre , l'UNSFA se bat pour sa défense , d'autres viendront donc se grouper derrière un mot d'ordre commun pour lutter contre l'Ordre , pour sa suppression . La fédération des syndicats de l'architecture ;

⊛-⊛ : hypothèses à vérifier.

comme l'ADVA, "socialisme et cadre de vie"....

rassemblement de groupuscules, voit le jour ^(en 1978). Précaire mais enthousiaste* à ses débuts, sa proximité au pouvoir en 1981 lui donne sa légitimité d'organisation de défense professionnelle et sa rupture avec le pouvoir l'a conduite à s'établir véritablement. Le syndicat de l'architecture attend sa reconnaissance ministérielle comme syndicat représentatif d'employeurs. Les années 80 seraient donc marquées par une bipolarisation de la vie syndicale. Il n'en va pas exactement comme cela puisqu'une nouvelle situation a fait surgir d'autres types d'architectes qui se groupent en d'autres organisations. Ce sont les agrées en architecture, les architectes bâtisseurs, les architectes du service public... etc

L'UNSFA s'intéresse aux fonctionnaires en leur offrant les cotisations à moitié prix, les agrées sont attirés par l'UNSFA jusque là interdite, l'Ordre n'engage pas de poursuites contre les notables du syndicat de l'architecture, Chaillot produit des spécialistes et des hauts fonctionnaires, l'Ordre est menacé par une réglementation européenne...

Petits patrons d'agence, bêtes à concours, fonctionnaires, élites?
* elle croit à une rapide disparition de l'Ordre.

Ce texte a été rédigé à partir des "fiches" concernant différentes organisations catégorielles; fiches déjà diffusées et fiches en cours de rédaction. (celles-ci ont été mises en forme à partir des publications des diverses organisations et des interviews de M^{rs} Dorian, Dufournet, Dameron, Murrast, Ducamp, Lecacheux).

Le mouvement de regroupement de l'ANVA, socialement et culturellement, est né de la volonté de rassembler les architectes de l'ANVA, socialement et culturellement, pour leur donner un statut et une reconnaissance officielle. Ce mouvement a été initié par les architectes de l'ANVA, socialement et culturellement, qui ont voulu créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France.

Le mouvement de regroupement de l'ANVA, socialement et culturellement, a pour objectif de créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France. Ce mouvement a été initié par les architectes de l'ANVA, socialement et culturellement, qui ont voulu créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France.

Le mouvement de regroupement de l'ANVA, socialement et culturellement, a pour objectif de créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France. Ce mouvement a été initié par les architectes de l'ANVA, socialement et culturellement, qui ont voulu créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France.

Le mouvement de regroupement de l'ANVA, socialement et culturellement, a pour objectif de créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France. Ce mouvement a été initié par les architectes de l'ANVA, socialement et culturellement, qui ont voulu créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France.

Le mouvement de regroupement de l'ANVA, socialement et culturellement, a pour objectif de créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France. Ce mouvement a été initié par les architectes de l'ANVA, socialement et culturellement, qui ont voulu créer une structure autonome capable de défendre leurs intérêts et de participer à la vie sociale et culturelle de la France.

Mais il faut tout de même en relativiser la fin constatable de cette phase ouverte par le décret de 1971. Jusqu'en 1971, l'ANVA n'est pas un véritable syndicat, ce sont des groupes dispersés, sans lien commun, qui peuvent prétendre engager le débat avec l'Ordre ou avec le gouvernement. Ils n'y tiennent pas du reste. Des syndicats se sont battus pour la création de l'Ordre, l'ANVA se bat pour sa défense, d'autres viendront donc se grouper derrière un mot d'ordre commun pour lutter contre l'Ordre pour sa suppression. La fédération des syndicats de l'architecture ;

②-③ : hypothèses à vérifier.

Les revues

Les comités de rédaction des revues : L'Architecture d'Aujourd'hui, Techniques et Architecture et Architecture Française

L'Architecture d'Aujourd'hui est créée en 1930, Architecture Française en 1940, Techniques & Architecture en 1941. On peut faire l'hypothèse que ces trois créations s'opèrent à un moment où se dessinent de nouveaux courants architecturaux. Les lieux du discours existants deviennent desuets, leurs acteurs vieillissent. Il devient nécessaire d'en inventer de nouveaux pour exprimer les tendances émergentes.

Les années 1930-1940 sont le moment de l'affirmation des théories de l'Architecture dite Moderne. C'est dans ce courant que s'inscrit l'A.A. :

"En créant un nouveau périodique, nous avons voulu assurer à l'architecture moderne et à celle-ci seulement, la publicité qui lui est indispensable. Les plus nobles idées comme les plus nobles talents ont besoin d'être révélés, sans quoi ils risqueraient d'être étouffés dans le concert de la médiocrité générale qui tend à tout submerger."

Comme l'indique son nom, le contenu de T&A est constitué d'une documentation sur les moyens techniques, présentés par monographies :

"Nous avons conçu cette Revue comme un instrument de travail qui apportera aux Architectes toute la documentation technique et toutes les informations qui leur sont indispensables."

Les fondateurs de A.F. veulent qu'elle soit "l'organe de la reconstruction française". Ces hommes inscrivent cette revue dans la continuité de la tradition, comme nous le verrons.

A travers l'histoire des comités de rédaction de chacune de ces revues, se dégage leur position respective dans le champ professionnel. Une revue est une entreprise commerciale, mais qui fonctionne d'autant mieux qu'elle acquiert la qualité d'une institution reconnue, légitime.

LA CREATION

L'idée de créer l'A.A. revient à la fin des années 20, à Marcel Cahen qui était décorateur. Mais après son décès, elle est poursuivie par André Bloc. Il s'entoure d'amis, surtout des ingénieurs-architectes et attache à la revue des individus reconnus, déjà prestigieux, Jourdain, Perret... dont les noms figurent en tête de liste du comité de patronage, alors qu'il n'existe pas encore de comité de rédaction. Pierre Yago et Julius Posener assurent les fonctions de rédacteur. A.A. est au départ une revue très engagée. Le numéro spécial de 1932 consacré à Perret est une prise de position qui déclencha un schisme à l'Académie.

En 1933, le comité de patronage s'élargit, un comité de rédaction se met en place, tous deux témoins de l'essor que prend la revue. Pierre Yago commente la liste du comité de patronage :

"Là on les a mis par ordre alphabétique et on a introduit dans ce comité des éléments beaucoup plus jeunes. Alors, c'est devenu une couleur, plutôt l'indication d'une direction, d'une tendance architecturale beaucoup plus que le nom des gens qui patronnent."

Malgré la coupure de la guerre, pendant laquelle l'A.A. ne peut plus paraître, la revue reprend en 1945 avec un comité de patronage de 49 membres. Ce grand nombre laisse à penser qu'elle fonctionne effectivement alors comme un élément de concrétisation de la reconnaissance de la tendance "moderne" dont elle est un lieu dans le champ de l'Architecture. Ses positions sont alors avant-gardistes. Le deuxième numéro hors série "Le Corbusier" de 1948 (un numéro spécial était déjà paru en février 1934 sur le même architecte), qui fut composé et mis en page par Le Corbusier lui-même, provoqua le départ de Perret du comité de la revue. Et l'on peut penser que cette démission fut suivie par quelques autres puisque des noms disparaissent de la liste à la même date.

En 1940, Georges Massé, architecte, rachète la revue A.A. Mais il ne peut continuer à la faire paraître sous ce nom. Il fonde T&A à partir des structures existantes de l'A.A. Le numéro 1 de T&A sort en septembre-octobre 1941. Jusqu'à la fin de la guerre, peu de noms sont inscrits sur

la première page. La direction administrative est assurée par J.B. Vieilleville et la direction technique par André Hermant. Les numéros de cette période sont très souvent présentés par A. Wogensky.

En juillet 1945, se forme un conseil de rédaction. Présidé par Perret, il est divisé en rubriques, chacune affectée à une personnalité compétente, architecte mais aussi urbaniste et ingénieur (le tableau est dressé en annexe). C'est une équipe pluridisciplinaire qui traduit une conception de l'architecture "ouverte".

A.F., fondée par P.M. Durand-Souffland, fonctionne dès sa création en 1940, autour d'une équipe composée d'un rédacteur en chef, d'un secrétaire général et d'un comité de rédaction de onze personnes, principalement des architectes. Ceux-ci, plus âgés, sont déjà reconnus, ils appartiennent à des institutions légitimes et légitimantes. A. Tournaire est membre de l'Institut, P. Tournon et A. Perret le deviendront en 1942 et 1943. Les noms des membres de l'Institut figureront toujours à la tête de la liste du comité de rédaction. G.H. Rivière, qui n'est pas architecte, est conservateur du Musée des Arts et Traditions Populaires. Le rédacteur en chef, André Hilt est Premier Grand Prix de Rome : la connotation de ce titre et son inscription sont significatives d'une tendance plutôt conservatrice.

En 1943, le comité de rédaction s'élargit et s'augmente d'un Inspecteur Général des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux, R. Danis, de l'ancien président de l'Académie de France à Rome, J. Niermans, d'un chargé de mission au Commissariat de la Reconstruction, J.C. Moreux tandis que Michel Roux-Spitz, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, architecte en chef des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux, professeur de théorie aux Beaux-Arts, devient rédacteur en chef de la revue. A travers l'image qu'ont acquis par ailleurs dans le champ ces individus, se dessine celle de l'A.F.

de ces grands débats...
par des groupes des trois revues contribus à orienter leur devenir. Mais si une certaine routine s'installe, malgré quelques élans, dans deux de ces revues, A.F. ne pourra elle, échapper à la disparition.

Mythe et réalité

Pourtant il semble un peu naïf de définir aussi schématiquement la position de chacune de ces revues, ne serait-ce que parce que les personnes elles-mêmes ne sont pas strictement classifiables. Auguste Perret a appartenu au comité de patronage de l'A.A., au comité de rédaction de A.F. et au conseil de rédaction de T&A. L'aura dont était entourée cet architecte, n'était pas reconnue comme telle par une tendance mais était au contraire un trait d'union entre les différents courants de cette période. Jean Démaret a également participé aux trois revues. Certains ont appartenu simultanément au comité de patronage de l'A.A. et au comité de rédaction de A.F., Albert Laprade, Jean-Claude Moreux, H.R Expert, jusqu'à la disparition de ce comité de l'A.A. et Michel Roux-Spitz, J.B. Mathon jusqu'en 1949. Sans doute n'était-il pas incompatible de s'engager dans les deux revues. Leur couleur n'était pas aussi clairement définie qu'elles l'annonçaient, thèse que le travail de R. Benoit, P. Gendrot et J.L. Thevenard sur les dix premières années de l'A.A. a mis également en évidence:

" Mythe de l'avant-garde et réalité d'un conservatisme bien tranquille se fondent dans l'ambiguïté, pour assurer à la revue la légitimité de légitimer. "

A.A. cherche aussi alors à représenter l'ensemble de la profession, à ne plus apparaître comme au début, comme la représentante d'un groupe.

Patroner l'A.A. qui se veut d'avant-garde, tout en appartenant au comité de rédaction de A.F., c'est aussi faire valoir une certaine ouverture, dont se prévaut l'A.F. :

" Cette revue ne sera pas seulement professionnelle et réservée aux seuls techniciens, ni un simple répertoire d'information corporative, elle veut être le point de rencontre, le lien (ou plutôt le lieu, y-a-t-il une coquille ?) de résonance de toutes les voix de la pensée, de l'Art, du goût, de la vie sociale dont devra retentir à l'oreille des siècles la maison d'aujourd'hui."

Enfin T&A se situant sur le terrain de la technique plus que sur l'expression d'une tendance architecturale, peut garder, par ce biais, une ouverture large sur l'ensemble du champ.

En 1940, Georges Massé, architecte, rachète la revue A.A. Mais il ne peut continuer à la faire paraître sous ce nom. Il fonde T&A à partir des structures existantes de l'A.A. Le numéro 1 de T&A sort en septembre-octobre 1941. Jusqu'à la fin de la guerre, peu de noms sont inscrits sur

LA MATURITE

En 1955, le comité de patronage de l'A.A. n'apparaît plus, tandis que le comité de rédaction compte alors une trentaine de membres. Sont-ils intégrés à leur demande pour se garantir une plus grande reconnaissance professionnelle dans le champ ? L'A.A. est désormais une institution légitime qui n'a plus besoin de se faire légitimer mais qui a, au contraire, le pouvoir de légitimer.

La caractéristique du conseil de rédaction de T&A est sa relative permanence. Ses membres y restent "jusqu'à la mort". Il y a peu de changements, de renouvellements. Leurs noms inscrits sur la première page servent à légitimer la revue. Mais l'on peut se demander si ce conseil avait un rôle véritablement actif dans le fonctionnement de la revue.

En 1949, le comité de rédaction de A.F. comprend une quarantaine de membres, dont quatre appartiennent à l'Institut. Il se stabilise, peu de mouvements l'affectent. Michel Roux-Spitz laisse son poste de rédacteur en chef à Louis-Georges Noviant en 1950, et réintègre le comité de rédaction qu'il ne quittera plus...même après sa mort en 1957. Son nom y apparaîtra toujours, suivi d'une croix, comme celui d'un maître de la revue dont l'image participerait à constituer celle de la revue.

LE VIEILLISSEMENT

Ces revues, créées à la même période, vont, dans les années 70, connaître des destinées différentes. Les membres des comités de rédaction, les personnes qui assurent le fonctionnement de ces revues ont vieilli. Beaucoup décèdent, aussi des remaniements sont nécessaires. Le rachat par des groupes des trois revues contribue à orienter leur devenir. Mais si une certaine routine s'installe, malgré quelques aléas, dans deux de ces revues, A.F. ne pourra elle, échapper à la disparition.

L'A.A., revue qui avait une large place au soleil dans le champ professionnel, est une entreprise qui fonctionne. Son audience internationale est étendue. Elle n'est plus avant-gardiste, mais a acquis l'assurance de sa légitimité. Après le décès de son mari, Marguerite Bloc cède la revue en 1972 à la société Technic-Union, dirigée par Daniel Jouve (qui deviendra le groupe Expansion dirigé par Jean-Jacques Servan-Schreiber). Sept architectes quittent alors le comité de rédaction de la revue, sans doute affectés par ce changement. Effectivement, cela va signifier que la revue doit être avant tout rentable commercialement, mais qu'elle fonctionnera d'autant mieux que sa place dans le champ de l'architecture sera large. La question d'architecture n'est pas la première pour la direction du groupe et le caractère de la revue va ensuite dépendre essentiellement des positions des rédacteurs en chef qui se succèdent alors, d'abord François Herbert-Stevens, puis Marc Emery, Bernard Huet de nouveau remplacé par Emery, Claude Parent et tout récemment François Chaslin. La reconnaissance de l'A.A. au sein du champ, acquise pendant quarante années, fait qu'elle continue à être une institution. Mais quelle place a-t-elle dans le champ professionnel ? Légitime-t-elle quand elle publie de l'architecture par ailleurs légitimée ? Bernard Huet nous a fait part de sa conception de la revue, que nous développons plus loin.

En 1972, T&A est elle aussi rachetée par un groupe, la société d'édition Regirex-France dont le PDG est Robert Koenig. Ce changement se traduit par un remaniement de la revue. Le conseil de rédaction est maintenu, mais sera, quelques mois après, réduit à douze membres, tandis qu'un comité de rédaction est créé. Il est composé principalement d'architectes. La pluridisciplinarité des débuts n'est plus un principe et le contenu de la revue s'est lui aussi banalisé. Une hypothèse peut aussi être formulée : les personnalités du conseil semblent simplement patronner la revue, tandis qu'aux membres du comité revient sans doute le rôle de contrôler la rédaction.

En 1983, les membres du conseil de rédaction ne sont plus cités. Les noms des personnalités les plus prestigieuses sont inscrits comme ceux de membres fondateurs. Seul Jean Prouvé participe encore à la revue. L'ancien comité devient conseil de rédaction. Enfin en 1986, le comité n'est plus cité sur la page de garde de T&A. A-t-il disparu ? Si des changements ont fait évoluer T&A,

LES FILIATIONS

Donner à leur revue une plus importante place dans le champ, la faire reconnaître comme une institution légitime, a conduit les responsables de chacune de ces revues à élargir le rôle premier de diffusion des projets, des idées, des hommes, par la publication des images et des discours, en participant d'autre manière à la vie du champ professionnel.

Les R.I.A. et l'U.I.A.

A l'occasion d'un voyage d'études en U.R.S.S. organisé par l'A.A., naquit l'organisation des Réunions Internationales d'Architectes. Peu à peu, l'importance prise par les R.I.A. entraînait l'organisation d'un mouvement qui, à la veille de la guerre, avait 27 sections nationales, ses statuts et son comité propre. Après la guerre, la fusion entre le C.P.I.A. (Congrès International des Architectes, "*plus officiel, académique, corporatif et touristique*" selon Albert Laprade) et les R.I.A. se fit à Bruxelles en 1947. L'U.I.A fut officialisé en 1948 à Lausanne où se tint son premier congrès. Auguste Perret en était président d'honneur, Sir Patrick Abercrombie président, Paul Vischer premier vice-président et Pierre Vago secrétaire général.

L'Équerre d'Argent

P.M. Durand-Souffland, directeur de l'A.F., institue en 1960 le prix de l'Équerre d'Argent, destiné à récompenser "*l'architecte ou l'équipe d'architectes français, auteur d'une oeuvre exécutée en France ou à l'étranger et digne d'être signalée pour ses qualités architecturales*". Les oeuvres sélectionnables pour ce prix, devaient avoir fait l'objet d'une publication préalable dans A.F. Le jury était constitué des membres du comité de rédaction de l'A.F., son directeur général et son rédacteur en chef. Lorsque A.F. est rachetée par Le Moniteur, son directeur Marc N. Vigier tient à conserver l'idée de ce prix qui a pris toute son importance dans la vie du monde architectural. Le Moniteur le décerne encore aujourd'hui, même si les modalités en sont un peu différentes, et l'Équerre d'Argent marque pour ses lauréats une étape sur le chemin de la reconnaissance professionnelle.

LES HOMMES DE L'A.F.

Les titres et qualités des membres du comité de rédaction apparaissent après les noms pendant les premières années de l'A.F.

Les membres de l'Institut seront toujours en tête de liste, celle-ci est ensuite établie par ordre alphabétique.

- AHRBOM Nils - Suède
- ARRETCHÉ Louis
- BADANI Daniel DPLG, Architecte en chef des BC et P.N., Grande médaille d'Argent de l'Académie d'Architecture, Chevalier de la Légion d'Honneur.
- BAILLEAU P.
- BARDET G urbaniste
- BERNARD Henry membre de l'Institut en 1968
- BITTERLIN M (1963) président du Conseil de l'Ordre de la R.P., inspecteur BCPN
- BODECHER Henri DPLG
- BOUTET de MONVEL Noël DPLG, ENSAD, Expert près Tribunaux, urbaniste membre SF
- BOURDEIX Pierre architecte en chef des BC et PN, Officier de l'Ordre National du Mérite
- CAMELOT Robert DPLG, Grand Prix de Rome, architecte en chef des BC et PN, M.H.
- CHATELIN André
- CHEVALIER Fernand (1960) inspecteur BCPN, professeur BA, membre Conseil Régional et Supérieur de l'Ordre ancien président de l'Académie d'Architecture, président de l'Art Monumental
- CHIROL Pierre
- CLAUDE Stéphane
- DAMERON Michel
- DANIS R inspecteur BCPN
- DEMARET J. (- 1967) DPLG, ingénieur Arts et Métiers, inspecteur BCPN, président de section française de l'UIA en 1958
- DUHON E (Maroc)
- DUMONT Jean DPLG, architecte en chef des BC et PN
- DUVAUX Jacques, président du Conseil Supérieur de l'Ordre
- EXPERT Henri - Roger
- FOLLIASSON Michel
- FORMIGE Jean membre de l'Institut

FOURNIER Pierre

GILLET Guillaume membre de l'Institut en 1968, président de l'Académie d'Architecture en 1981
(1912 - 1987) architecte en chef des BC et PN, 1^{er} grand prix de Rome

HILT André. DPLG, 1^{er} Grand Prix de Rome

LABORDE Pierre

LA MACHE Paul DPLG, 2^{ème} Second Grand Prix de Rome, architecte en chef des BC et PN,
Président du CR de Paris de l'Ordre, professeur chef d'atelier BA., UP2

LAPRADE Albert. membre de l'Institut en 1958, commandeur de la légion d'Honneur
architecte honoraire des B.C.P.N., inspecteur général honoraire des Beaux-Arts

LECONTE

LE COUTEUR Jean

LEFORT

LE MEME Henri

de MAILLY Jean membre de l'Institut en 1968, DPLG, 1^{er} Grand Prix de Rome,
(1911 - 1975) architecte en chef des BC et PN

MARCHISIO A (Maroc)

MAROT Michel

MARRAST Jean 1^{er} président de l'Académie d'Architecture, inspecteur BCPN, professeur B.A.
(- 1971) commandeur légion d'Honneur

MATHIEU Pierre officier de la légion d'Honneur en 1972 - architecte en chef BP et PN

MATHON J. B

MENARD René

MERLET

MICHAUD

MONNET Bertrand DPLG, ingénieur T.P., Officier des Palmes Académiques, architecte en
chef des BC et PN

MONTAGNE

MOREUX Jean-Charles. DPLG, Chargé de mission au Commissariat Reconstruction
(1889 - 1956)

MORNET André

NIERMANS J ancien président de l'Académie de France à Rome

NOEL Georges 1^{er} grand prix de Rome, architecte en chef des BC et PN,
(1969) chevalier de la légion d'Honneur.

NOVARINA Maurice DPLG, ingénieur T.P., Chevalier de la légion d'Honneur, Grand
Prix de l'Architecture privée de l'Académie d'Architecture

NOVIANT Louis-Georges président de la SADG en 1969, 1972

78 PAQUET J B

PERRET Auguste . membre de l'Institut en 1943
(1874 - 1954)

PERRIN-FAYOLLE Jacques

POTTIER Henri

RAMBERT Charles Vice-président du C.N. de l'Ordre 1982, Expert pres Tribunaux, Vice-président
de l'Académie d'Architecture, Chevalier de la Légion d'Honneur, S.A.G.

RECOUX Charles directeur ESA, de 1947 à 63, vice-président du C.R. de Paris
(1968)

REMONDET A.

RIVIERE G. H. conservateur Musée A.T.P.

ROBERTSON Howard (G.B)

ROUX-SPITZ Michel . ancien pensionnaire Académie de France à Rome, architecte BCPN,
(1888 - 1957) professeur B.A.

SEIHOUN H (Iran)

SIREN J. S.

SIRVIN Paul

STOSKOPF Gustave DPLG

TOURNAIRE A membre de l'Institut
(-1958)

TOURNON P membre de l'Institut en 1942
(1965)

TOURY Georges

VICARIOT Henri DPLG

VITALE F . professeur B.A.
(-1962)

VIVIER René

WARNERY Jacques
(1959)

M. H. VIVIER
A. HILL
M. ROUX-SPITZ
L. G. NOVIANT
C. RAMBERT
A. TOURNAIRE
A. RAMBERT
J. DE MARTEL
F. VITALE
H. BOBECHE
M. DAMERON
G. BARDET
G. RIVIERE
T. MARRAT
A. LEONTE
R. DANIS
T. NIEMANN
J. NIEMANN
J. FORMISE
G. R. LEFORT
H. A. EXBERT
J. B. TATHON
A. REMONDET
H. BERNARD
M. BITTERLIN
F. BOURDELIX
R. CAMILOTT
A. CRATELIN
F. CHEVALER
P. CHIRAL
J. DUVAUX
P. FOURNIER
R. MENARD
A. MORNET
G. MOEL
C. RECOUX
P. SIRVIN
G. STOSKOPF
G. TOURY
R. VIVIER
H. ROBERTSON
H. ARBON
J. S. SIREN
A. MARCHISE
J. ARBON
F. BALLEAU
E. DURON
H. LE MEME
H. NOVIANT
R. COUX
J. WARNERY
H. BOUTET-MONVEL
A. GILLET
B. MONNET
J. G. PACQUET
J. CLAUDE
P. LA MACHE
F. MATHIEU
J. MERLET
C. MONTAIGNE
H. SEIHOUN
D. SADANI
J. DURONT
P. LABOURE
J. PERRIN-FAYOLLE
R. MICHAUD
J. G. NOVIANT
J. G. MAILLY
H. MAROT
H. POTTIER
H. VICARIOT
M. FOLLASSON
J. LE COUTUR

	1940	1950	1960	1970	1976	1980
Directeur	P.M. DURAND - SOUFFLAND M.N. VIGIER					
Rédacteur en chef	A. HILT M. ROUX-SPITZ L.G. NOVIANT C. RAMBERT					
Comité de rédaction	A. TOURNAIRE A. PERRET P. TOURNON M. ROUX-SPITZ A. LAPRADE J. DEMARET F. VITALE H. BODECHER M. DAMERON G. BARDET G.H. RIVIERE J. MARRAST A. LÉCONTE R. DANIS J. NIERMANS J.C. MOREUX A. HILT J. FORMIGE G.R. LEFORT H.R. EXPERT J.B. MATHON A. REMONDET H. BERNARD M. BITTERLIN P. BOURDEIX R. CAMELOT A. CHATELIN F. CHEVALER P. CHIROL J. DUVAUX P. FOURNIER R. MENARD A. MORNET G. NOËL C. RECOUX P. SIRVIN G. STOSKOPF G. TOURY R. VIVIER H. ROBERTSON G.B. N. AHRBOM S J.S. SIREN FI A. MARCHISIO M L. ARRETCHE P. BAILLEAU E. DUHON H. LE MEME N. NOVARINA R. COULON J. WARNERY N. BOUTET de MONVEL G. GILLET B. MONNET J.B. PAQUET S. CLAUDE P. LA MACHE P. MATHIEU J. MERLET C. MONTAGNE H. SEIHOUN D. BADANI J. DUMONT P. LABORDE J. PERRIN-FAYOLLE R. MICHAUD L.G. NOVIANT J. de MAILLY M. MAROT H. POTTIER H. VICARIOT M. FOLLIASSON J. LE COUTEUR					

- PHILIPPE-CHARLES
- DELAUNAY
- A. BILLY
- M. GUY, SPIRE
- L. S. NOVIANT
- C. HANBERT
- A. FOURNAISE
- A. FERRAT
- P. THOMAS
- DELAUNAY
- A. LAPRADE
- J. DEHARLET
- F. VITALE
- H. BOUCCIER
- M. HANBERT
- G. BARDET
- H. RIVIERE
- J. HARRIST
- A. LEONTE
- B. DANIS
- J. NIEMANN
- J. C. MOREUX
- A. BILLY
- J. FOURMISE
- G. R. LEFORT
- H. R. EXPERT
- J. B. MATHON
- A. REMONDET
- H. BERNARD
- M. BITTERLIN
- P. BOUADIX
- R. CAMELOT
- A. CHATELAIN
- F. CHEVALIER
- P. CHIRAL
- J. DOUVRE
- P. FOURNIER
- R. MENARD
- A. MORLEY
- G. HOLL
- C. REONIX
- P. SIRVIN
- G. STOKOFF
- G. TOURY
- B. VIVIER
- H. ROBERTSON
- N. ANDRÉ
- J. S. JIRAN
- A. MARCHISSE
- L. ARISTOCHE
- P. BALLEAU
- E. DURON
- H. LE MEME
- N. NOVAKOVA
- R. COUDON
- J. WANGRY
- N. BOUET & FONDIN
- F. SILLET
- B. MONNET
- J. S. PAQUET
- S. CLAUDE
- P. LA MALHE
- P. MATHIEU
- J. MERLET
- C. MONTAGNE
- H. SEIBOVN
- D. BADANI
- J. DUMONT
- P. LABORDE
- J. BERRA-PAYLE
- R. MICHAUD
- L. S. NOVIANT
- J. & MAILLY
- H. MAROT
- R. POTTIER
- H. VICAROT
- H. TOLLASSON
- J. LE COUVEUR

1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

- P. VAGO
- C. PARENT
- A. BRUYERE
- M. COCHARD
- H. MAILLARD
- C. PARENT
- C. ROUX-DORLUT
- R. ANGER
- G. CANDILIS
- J. GINSBERG
- G. GRANVAL
- A. G. HEAUME
- M. HEYMANN
- G. TAUBERT
- S. KETOFF
- G. LECTAIRE
- M. LODS
- C. PERRAND
- D. PINGARD
- J. PROUVE
- Y. ROA
- M. ROUX
- P. ROUX-DORLUT
- R. TAILLIBERT
- J. WILCERVAL

A.F. House members

LES HOMMES DE T&A.

Sont notés d'abord les titres et qualités qui suivent le nom tels qu'ils apparaissent dans la revue.

- ABRAHAM Pol architecte
- ANDRAULT M. architecte
- BEAUCLAIR H. architecte
- BELMONT J. architecte
- BEUFE J. architecte
- BLUMENTHAL Max
- BOSSART P. architecte
- BOSSU J. architecte
- BOUSCIN André
- BRETON Paul, Commissaire général du Salon des Arts Ménagers
- BRILLOUIN Jacques, ingénieur
- BRUN Edmond, Maître de Conférence à la Faculté des Sciences de Paris
- BUISSON Directeur du Bureau Véritas
- CAMPREDON Jean Directeur Ecole du Bois
- CHEMETOV Paul architecte
- CROIZE André architecte
- DEMARET Jean, architecte, professeur à l'Ecole Centrale
- DOURGNON Jean ingénieur
- DUCHATEAU Stéphane architecte et ingénieur
- DUFURNET P. architecte
- DUHART E. architecte
- DUPONT G. Professeur à la Faculté des Sciences de Paris
- DUPUY R. ingénieur
- EYROLLE L. Directeur de l'Ecole Spéciale des T.P.
- FORMIGE J. Membre de l'Institut

FREYSSINET Eugène ingénieur
(183 - 1962)

FRUITET L ingénieur

GABRIEL René , Vice-président de la Société des Artistes Décorateurs

GAILHOUSTET Renée architecte

GUILBERT Jacques architecte

HAMBURGER B architecte

HAZEMANN Dr R. H. , Professeur à l'Institut d'Urbanisme , Vice-président du Conseil
d'Hygiène de la Seine

HERBST R. Directeur du Bureau de l'Union des Artistes Décorateurs

HERMANT André architecte

HOYET Jean-Michel

KETOFF Serge architecte et ingénieur

LATHUILLIERE architecte

LAVEDAN Pierre , Directeur de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris

LE CORBUSIER
(1887-1965)

LE RICOLAIS Robert , ingénieur
(1894-1977)

LHERMITE J. Directeur des Laboratoires de l'Institut Technique du Bâtiment et des T

LODS Marcel architecte
(1891-1978)

LONG B Directeur de l'Institut du Verre

LOURDIN R ingénieur

LYON R Directeur de l'Ecole Nationale du Centre Rural

MACARY M. architecte

MAILLARD H.P architecte

MENARD R. directeur de l'OTUA

MICHARD-PELISSIER J. Avocat à la Cour d'Appel de Paris

MOURGUE Olivier designer

OLIVE G. ingénieur

PARAT Pierre architecte

PEISSI P Directeur de l'OTUA

PERRET Auguste
(1874 - 1954)

PINGUSSON G. H. architecte

PISON G. architecte

PROUVE Jean constructeur
(1901-1984)

RIBAUD Gustave , Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

RIVIERE G H. Conservateur du Musée des Arts et Traditions Populaires

ROUGE

ROUMEGUERE P chargé d'enseignement à la Sorbonne

ROYER J. Urbaniste en chef , Professeur à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris

SARGER R architecte et ingénieur

SIMOUNET R. architecte

SLOAN D architecte

TOURNON P. directeur de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts

VARLAN M ingénieur - docteur

VITALE F. Professeur à l'Ecole des B.A.

ZEITOUN J mathématicien

Architecture et Architectes

Ordonne et Théories

A HERMANT

Législation
J. ZEITOUN PEISSI

Même si la présence de ces quelques noms à côté d'une discipline, comme
l'architecture, n'est pas un signe d'importance, elle est un signe de
la qualité de la recherche architecturale. Chaque d'elles est liée à la qualité
de la recherche de son époque, elle représente une nouvelle
manière de penser l'architecture. Seul l'homme peut accomplir
ce travail de recherche de l'OTUA.

TECHNIQUES ET ARCHITECTURE

	1947	1950	1960	1970	1980
Directeur	G MASSE				
	R. KOENIG				
Redacteur en chef	A. HERMANT				
	A. BOUSQUIN				
	M. BLUMENTHAL				
	J. M. HOYET				
	A. PERRET				
	R. H. HAZEMANN				
	ROUGE				
Conseil de rédaction	LE CORBUSIER				
	G. H. PINGUSSON				
	P. LAVEDAN				
	P. DUFOURNET				
	G. PISON				
	G. DUPONT				
	J. LHERMITE				
	G. RIBAUD				
	E. BRUN				
	J. BRILLOUIN				
	J. DEMARET				
	F. VITALE				
	J. FORMIGE				
	E. FREYSSINET				
	L. EYROLLE				
	BUISSON				
	P. ABRAHAM				
	J. CAMPREDON				
	P. PEISSI				
	J. PROUVE				
	B. LONG				
	M. VARLAN				
	M. LODS				
	J. BOSSU				
	LE RICOLAIS				
	R. DUPUY				
	J. DOURGNON				
	R. GABRIEL				
	R. HERBST				
	P. BRETON				
	A. CROIZE				
	J. GUILBERT				
	R. LYON				
	G. H. RIVIERE				
	P. TOURNON				
	A. HERMANT				
	J. MICHARD-PELISSIER				
	J. ROYER				
	R. MENARD				
	P. ROUME GUERE				
	LATHUILLIERE				
Comité de rédaction	M. ANDRAULT				
	H. BEAUCLAIR				
	J. BEUFE				
	P. CHEMETON				
	S. DUCHATEAU				
	L. FRUITET				
	A. HERMANT				
	S. KETOFF				
	LATHUILLIERE				
	R. LOURDIN				
	H. P. MAILLARD				
	O. MOURGUE				
	P. PARAT				
	R. SARGER				
	J. ZEITOUN				
	J. BELMONT				
	M. MACARY				
	D. SLOAN				
	P. BOSSART				
	R. GAILHOUSTET				
	B. HAMBURGER				
	G. CLIVE				
	E. DUHART				
	R. SIMOUNET				
	J. PROUVE				

† mbr fondateur

LES RUBRIQUES DU CONSEIL DE REDACTION DE T&A

juil 1945	sept 1945	1946	1947	1950	1965	1972
		<u>Sciences de l'homme et de la matière</u>				
Physiologie et santé Dr R.H. HAZEMANN	→					
Géonomie ROUÉE	→					
Conditions sociales de l'Architecture LE CORBUSIER	→					
Programmes et Fonctions G.H. PINGUSSON	→					
Histoire de l'Architecture P. LAVEDAN	→	Arts populaires				
Aménagement urbain et rural P. DUFOURNET & G. PISON	→	G.H. RIVIERE		Techniques Urbaines		
Connaissance des matériaux G. DUPONT & J. LHERMITE	→			J. ROYER		
Rayonnement, Lumière et Couleurs G. RIBAUD	→					
Chaleur E. BRUN	→					
Acoustique J. BRILLOUIN	→	Génie rural R. LYON				
		<u>Construction et équipement</u>				
Construction en général J. DEMARET & F. VITALE	→					
Conservation des monuments J. FORMIGE	→					
Perfectionnement des procédés de construction : E. FREYSSINET	→					
Enseignement L. EYROLLE	→	& P. TOURNON				
Fondations BUISSON	→					
Mçonnerie P. ABRAHAM	→					
Bois J. CAMPREDON	→					
Acier P. PEISSI & J. PROUVE	→					
Verre B. LONG	→					
Étanchéité M. VARLAN	→					
Industrialisation du bâtiment et préfabrication : M. LOBS	→					
Formes et structures J. BOSSU & LE RICOLAIS	→					
Chauffage J. DUPUY	→					
Éclairage J. DURGNON	→					
Équipements mobiliers R. GABRIEL & R. HERBST	→					
Équipement ménager et sécurité P. BRETON	→					
		<u>Architecture et Architectes</u>				
Fonctions de l'architecte A. CROIZE	→	Orientation et Théories A. HERMANT				
Organisations des études J. GUILBERT	→					
			Législation J. MICHAUD PELISSIER			
					& LATHUILLIERE	
					Sociologie P. ROUMEGUERE	

Même si la présence de ces rubriques renvoie à l'idée d'une architecture, comme matière pluridisciplinaire, elle ne représente pas un découpage, imaginé en tant que tel ou exhaustif, de la branche architecturale. Chacune d'elles est liée à la qualité ou la spécialité de son représentant, elle disparaît avec lui, et une nouvelle rubrique est créée avec l'arrivée d'un nouvel intervenant. Seul Ménard remplace Peissi, comme successeur de ce directeur de l'OTVA.

LES HOMMES DU C.R. DE L'A.A.

AILLAUD Emile
(1902 -

ALBERT Edouard
(1910 - 1968)

ANGER Roger

ARGUILLIERE Charles-Henri

BARRE François

BERNARD Jean-Claude

BLOC André
(1896 - 1966)

BOSSARD Paul

BOURBONNAIS Alain

BRUYERE André

CALSAT J. H.

CANDILIS Georges

CARPENTIER François

CHASLIN François

CHEMINEAU Jean

DEMENAIS Armand

DUBUISSON Jean , diplôme 1939, premier Grand Prix de Rome 1945
(1914 -

ECOCHARD Michel

EMERY Marc

FAYETON Jean

FOLLIASSON Michel

GASCOIN Marcel

GIGOU André
(1971)

GINSBERG Jean
(1905 - 1983)

GOMIS André

GRANVAL Gilbert

GUEVREKIAN Gabriel

HEAUME A. G.
 HERBE Paul
 HERBERT-STEVENS François
 HUET Bernard
 JAUBERT Gaston
 KETOFF Serge
 LAGNEAU Guy
 LE CAISNE Remy
 LECLAIRE Gaston
 LE RICOLAIS Robert
 (1894-1977)
 LODS Marcel
 (1891-1978)
 LOPEZ Raymond ENSBA, atelier Léon Azéma, diplôme 1930, architecte en chef BCPN
 (1904-1965)
 MAILLARD Henri
 MENKES Edouard
 MIRABAUD Lionel
 PARAT Pierre
 PARENT Claude
 PERRIAND Charlotte
 PERROTTET Jean
 PERSITZ Alexandre
 PORRO Ricardo
 PROUVE Jean
 (1901-1984)
 PUCCINELLI Pierre
 RENAUDIE Jean
 ROA Yves
 ROTIVAL Maurice
 ROUX Marcel architecte conseil au MRL

ROUX-DORLUT Pierre

SALIER Yves

SEBAG Jean

SIVE André

TAILLIBERT Roger , academicien , architecte en chef BCPN , conservateur du Grand Palais ,
membre du collége en charge des centrales nucléaires , architecte en chef
du site de La Vilette (nommé par V.G.E.)

TREZZINI Henri

TSCHUMI Jean , élève Fontbrémoli , DPLG 1932 , professeur à Université de Lausanne
(1903-1962)

VAGO Pierre

WILLERVAL Jean , Secrétaire Général du CEA

ZEHRFUSS B. H. , Premier Grand Prix de Rome 1939 , reconstruction en Tunisie
de 1943 à 1948

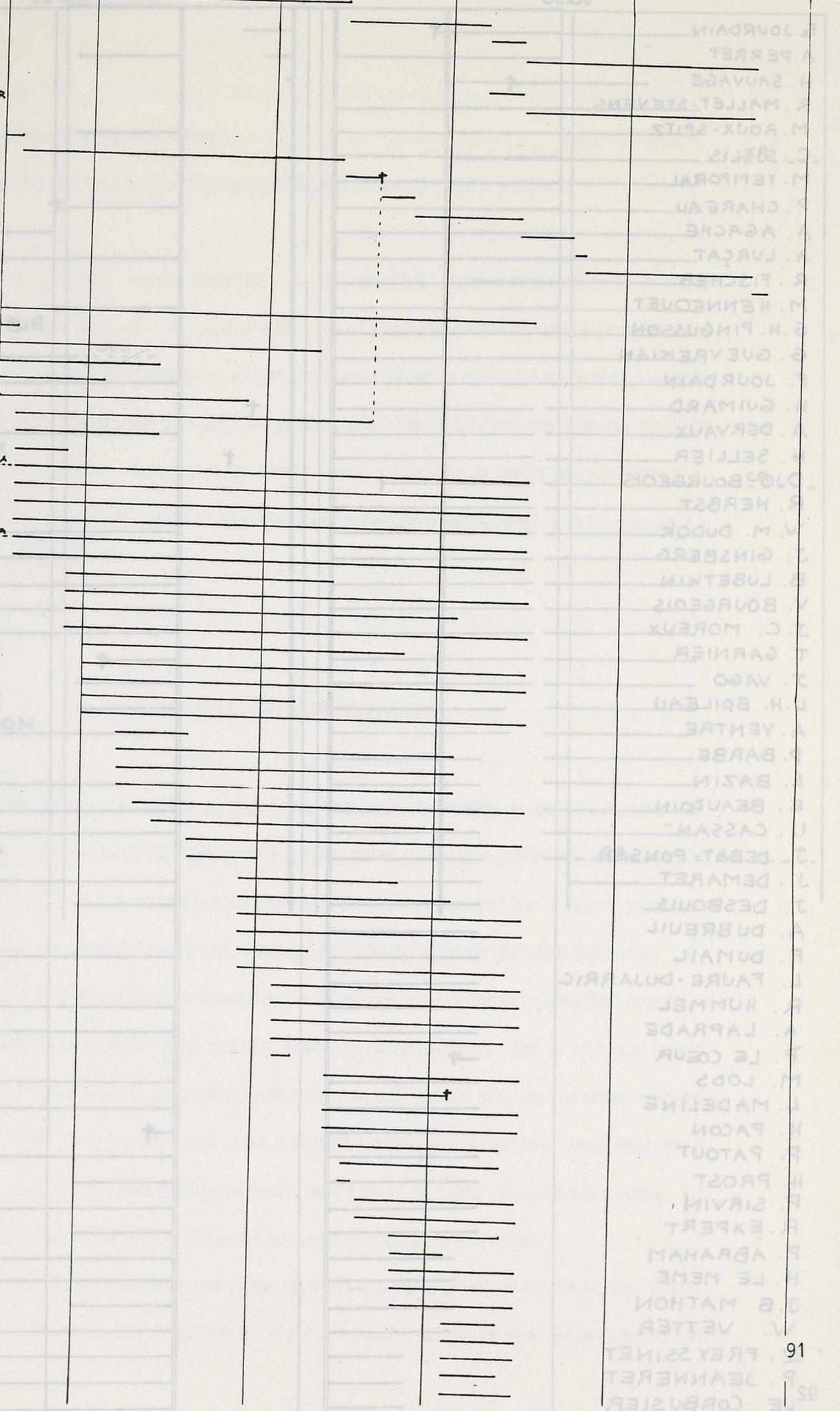
CALSAT J. H.
 CARPENTIER François
 CHASLIN François
 CHEMINEAU Jean
 DEMENAIS Jean
 DUBOIS Jean
 ESCOFFIER Jean
 AMERY Jean
 FAYETON Jean
 FOLLIASSON Jean
 GASCONE Jean
 GIGOU André
 GINSBERG Jean
 GOMIS André
 GRANVAL Gilbert
 GUEVREKIAN Gédéon

LOPEZ Raymond
 MAILLARD Henri
 MENKES Edouard
 MIRABAUD Lionel
 PARAT Pierre
 PARENT Jean
 PERRIAND Clotilde
 PERROTTET Jean
 PERSITS Alexandre
 PORRO Ricardo
 PROUVE Jean
 PUCINELLI Pierre
 RENAUDIE Jean
 ROA Yves
 ROTIVAL Maurice
 ROUX Marcel

L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI

1945 1950 1960 1970 1980 1990

- Directeur
 - A. BLOC
 - M. BLOC
 - C. SARRAMON
 - D. BONNET
- Résident
 - D. JOUYE
 - J. J. SERVAN-SCHREIBER
- Rédacteur en chef
 - P. VAGO
 - A. PERSITZ
 - A. BLOC
 - F. HERBERT-STEVENS
 - M. EMERY
 - B. HUET
 - F. BARRE
 - M. EMERY
 - F. CHASLIN
- Comité de rédaction
 - A. BRUYERE
 - A. DEMENAIS
 - J.H. CALSAT
 - F. CARPENTIER
 - A. GIGOU
 - A. SIVE
 - A. BLOC
 - M. GASCOIN
 - G. GUEVREKIAN
 - R. LE RICOLAIS
 - M. LODS
 - C. PERRIAND
 - A. PERSITZ
 - J. PROUVE
 - P. VAGO
 - J. CHEMINEAU
 - J. GINSBERG
 - L. MIRABAUD
 - M. ROUX
 - J. FAYETON
 - A.G. HEAUME
 - P. HERBE
 - G. LAGNEAU
 - B.H. ZEHRFUSS
 - E. AILLAUD
 - E. MENKES
 - J. SEBAG
 - H. TREZZINI
 - G. CANDILIS
 - R. LE CAISNE
 - M. ECOCHARD
 - M. ROTIVAL
 - E. ALBERT
 - F. CARPENTIER
 - J. DUBUISSON
 - G. JAUBERT
 - R. LOPEZ
 - C. PARENT
 - G. LECLAIRE
 - Y. ROA
 - P. ROUX-DORLUT
 - Y. SALIER
 - J. TSCHUMI
 - R. ANGER
 - A. GOMIS
 - P. PARAT
 - P. PUCCINELLI
 - A. BOURBONNAIS
 - M. FOLLIASSON
 - S. KETOFF
 - J. WILLERVAL
 - J.C. BERNARD
 - M. EMERY
 - G. LAGNEAU
 - H. MAILLARD
 - J. PERROTTET
 - J. RENAUDIE
 - C. H. ARGUILLIERE
 - P. BOSSARD
 - G. GRANVAL
 - R. PORRO
 - R. TAILLIBERT



COMITE DE PATRONAGE . L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HU

	1930	1940	1950	
F. JOURDAIN	†			
A. PERRET				
H. SAUVAGE	†			
R. MALLET-STEVENS				
M. ROUX-SPITZ				
C. SICLIS				
M. TEMPORAL				
P. CHAREAU			†	
A. AGACHE				
A. LURÇAT				
R. FISCHER				
M. HENNEQUET				
G. H. PINGUSSON				
G. GUEVREKIAN			--- c.R. ---	
F. JOURDAIN				
H. GUIMARD		†		
A. DERVAUX				
H. SELIER		†		
DJO-BOURGEOIS	†			
R. HERBST				
W. M. DUDOK				
J. GINSBERG				
B. LUBETKIN				
V. BOURGEOIS				
J. C. MOREUX				
T. GARNIER			†	
J. VAGO				
L. H. BOILEAU				
A. VENTRE				
P. BARBE				
L. BAZIN				
E. BEAUDOIN				
U. CASSAN				
J. DEBAT-PONSAN				
J. DEMARET				
J. DESBOUIS				
A. DUBREUIL				
F. DUMAIL				
L. FAURE-DUJARRIC				
R. HUMMEL				
A. LAPRADE				
F. LE CŒUR	†			
M. LODS				
L. MADELINE				
H. PACON			†	
P. PATOUT				
H. PROST				
P. SIRVIN				
R. EXPERT				
P. ABRAHAM				
H. LE MEME				
J. B. MATHON				
W. VETTER				
E. FREYSSINET				
P. JEANNERET				
LE CORBUSIER				

0000	0000	0000	0000
J. JOURDAIN			J. T. MADELINE
A. PERRET			J. GUILBERT
H. SAUVAGE			A. BLUYSEN
R. MALLET-STEVENS			B. ELKÖKEN
M. ROUX-SPITZ			E. C. PETIT
C. SÉLIS			M. ROTIVAJ
M. TEMPORAI			J. ROYER
P. CHAREAU			G. F. SEBILLE
A. AGACHE			J. ANDRÉ
A. LURÇAT			A. ANTOINE
R. FISCHER			A. CROIZÉ
M. HENNEQUET			A. PROTHIN
G. H. PINGUSSON			P. ABERCROMBIE
G. GUEYREKIAN			A. ALTO
F. JOURDAIN			J. LAURENT
H. GUIMARD			M. BREUER
A. DERYAUX			R. COULON
H. SELLIER			R. F. COUTURIER
D. BOURGEOIS			M. ECOCHARD
R. HERBST			S. GIBSON
W. M. DUDOK			W. GROPIUS
J. GINSBERG			J. HUDNUT
B. LUBETKIN			F. LEGER
V. BOURGEDIS			P. NELSON
J. C. MOREUX			R. J. NEUTRA
T. GARNIER			O. NIEMEYER
J. VAGO			G. PISON
L. H. BOILEAU			R. P. REGAMEY
A. YENTRE			H. M. ROBERTSON
P. BARBE			E. ROGERS
J. BAZIN			A. ROTH
R. BEAUDOIN			J. L. SERT
U. CASSAN			P. WIENER
J. DEBAT-BONIS			B. H. ZEHRFUSS
J. DEMARET			F. L. WRIGHT
J. DESBOIS			V. BOBIANSKY
A. DUBREUIL			
F. DUMAIL			
L. FAURE-DUARRIC			
R. HUMMEL			
A. LAPRADE			
F. LE COEUR			
M. LODS			
L. MADELINE			
H. PACON			
P. PATOUT			
H. PROST			
P. SIRVIN			
R. EXPERT			
P. ABRAHAM			
H. LE MEME			
J. B. MATHON			
W. VETTER			
FR. FREYSSINET			
P. JEANNERET			
LE CORBUSIER			

Un entretien avec Bernard Huet,

rédacteur en chef de l'Architecture d'aujourd'hui de 1974 à 1977.

Lorsque Bernard Huet devient rédacteur en chef de l'A.A., cette revue est une véritable institution dans le champ de l'architecture dans lequel elle a fixé sa place. L'entretien qu'il nous a accordé et que nous rapportons ici, met en évidence combien la difficulté est grande à vouloir apporter quelque changement dans cette situation devenue état de fait. Cinq membres du comité de rédaction quittent l'A.A. à son arrivée à ce poste. Il rencontre de nombreux obstacles à la réalisation d'une revue rédéfinie. Et sa trajectoire professionnelle en aurait-elle été affectée ?

ARCHITECTE ET REDACTEUR EN CHEF

Le nom de Bernard Huet rédacteur en chef de l'A.A apparaît sur la page de garde du numéro 173 de mai-juin 1974. Il avait déjà participé à l'organisation du numéro précédent. Ce numéro de mars-avril 1974 nous annonçait que J.J. Servan-Schreiber remplaçait Daniel Jouve, président de Technic-Union, et que Denis Bonnet prenait le poste de directeur de Christian Sarramon. Lorsque Marc Emery commence à travailler pour Metropolis, J.J. Servan-Schreiber juge qu'il est incompatible de cumuler cette fonction avec celle de rédacteur en chef de l'A.A. Les essais n'avaient pas été concluants avec Herbert-Stevens qui avait occupé ce poste une année jusqu'en avril-mai 1968. D'autre part une crise s'amorçait alors que la demande avait tendance à décroître, surtout au niveau international, alors qu'il y avait un véritable besoin. La concurrence de l'Italie et le prix élevé de l'A.A. la maintenait à l'arrière plan. Bernard Huet est sollicité pour une prise de contact avec la direction de l'A.A., par Yvette Pontoizeau, dont le rôle était relativement important comme secrétaire générale de rédaction, et

par Pierre Lepetit, qui était maquettiste de la revue et plasticien à U.P.8 (où Bernard Huet enseignait lui-même). Sarramon et J.J. Servan-Schreiber lui ont demandé de rédiger sur deux pages une note d'intention.

LA CONCEPTION DE LA REVUE

Dans cette note, Bernard Huet avait défini sa conception du contenu de la revue en cinq points :

- information : ce qu'elle faisait déjà
- critique : nécessité d'une critique active
- théorie : à travers cette critique, faire passer certains acquis théoriques
- promotion de jeunes architectes
- rubriques : avoir un plan de rubriques qui était alors très important

Bernard Huet n'a pu imposer l'idée d'une revue fonctionnant uniquement par rubriques et a dû conserver le principe préexistant des numéros thématiques qui permettait d'assurer une meilleure vente et d'y insérer plus facilement des publicités par genre. La rubrique "Courrier des lecteurs" devait être le lieu d'un véritable débat, d'échanges Paris-province. Elle a fonctionné comme une pompe, c'est-à-dire que Bernard Huet l'a amorcée au début en demandant à quelques-uns d'écrire puis elle s'est par la suite alimentée seule.

L'éditorial de l'A.A. comprenait alors le point de vue de la rédaction, l'actualité architecturale, des notices d'informations en matière de construction, législation, concours..., une revue des revues avec la rubrique bibliographie tenue par Georges Teysot, un calendrier des concours, expositions..., l'exposé d'un projet d'actualité puis le corps du numéro avec son thème. Deux rubriques complémentaires, histoire de l'architecture et technique, n'ont pu paraître qu'une seule fois. Il était très difficile de tenir la totalité de ces intentions pour chaque numéro.

Bernard Huet voulait une revue bilingue. Taylor s'occupait de la partie américaine. Les légendes apparaissaient dans les deux langues et un cahier broché de traduction était intégré à la revue.

LA FORME

Pour ce rédacteur en chef, la conception de la revue repose sur des préoccupations de contenu, mais aussi sur des problèmes de forme. Bernard Huet voulait changer le papier de médiocre qualité pour choisir des textures différentes selon qu'il s'agissait d'un texte ou d'une photo. Il jugeait la mise en page pas assez soignée. Il ne voulait plus que les projets soient montés comme des illustrations. Pour cet architecte, un projet est un contenu au même titre qu'un texte, il demande une spécificité de montage. Le rapport forme-contenu est essentiel.

Bernard Huet ne voulait pas une revue de mode. Pour cela, il voulait changer le "look" de l'A.A., retourner aux principes originels. Symboliquement mais aussi esthétiquement, il avait l'intention de reprendre le premier logo de la revue dessiné par Jourdain. Pour la couverture, il voulait rompre avec la tradition de la photo et mettre "*quelque chose qui soit beau en soi*", un dessin, un tableau sans être forcément en rapport avec le thème. "*Une revue n'est pas au service d'un architecte mais d'une idée*". De même le titre devait dégager une problématique, être provoquant et qualifier le numéro.

Mais la revue A.A. est aussi une affaire commerciale. Bernard Huet a dû affronter des contraintes et difficultés qui en résultaient. La publicité lui paraissait laide et envahissante, ne se distinguait pas du rédactionnel. Si Bernard Huet n'a pas obtenu qu'elle soit séparée du texte, il a demandé qu'elle soit contenue sur les pages de gauche, celles de droite étant réservées à la rédaction. Être publié par un groupe, imposait aussi des contraintes de fabrication, de production et de gestion. Pour Bernard Huet, la qualité d'une revue d'architecture ne peut cependant être celle des autres périodiques "à grand tirage" du groupe. A.A. qui avait été un produit artisanal tiré en Offset, était maintenant passé à la photocomposition comme un magazine à grand tirage. La fabrication ne lui semblait pas adaptée au produit. Elle devait s'insérer dans un planning. La périodicité de la revue rendait caduques certaines rubriques comme le calendrier : A.A. ne pouvait se tenir dans le mouvement de l'évènement. Enfin, la gestion, le matériel, les vacations des pigistes étaient trop coûteux. Augmenter à 150 le nombre de pages posait des problèmes financiers. La multiplication des rubriques s'est révélée impossible à tenir, il a fallu en abandonner certaines.

ETRE UN LIEU

Bernard Huet aurait voulu relancer l'édition avec l'idée qu'une revue pouvait "être un lieu". Le lancement du concours Alberti devait permettre de réunir des gens, de déclencher des débats, des discussions, de faire émerger des idées et des jeunes talents, de provoquer une certaine stimulation dans le milieu. Il s'agissait d'un concours de projets, imité de celui organisé par Progressive Architecture, pour lequel la publication des commentaires du jury permettait de faire un panorama "de ce qui se pense". Ce concours a eu lieu une fois. Une autre de ses idées était de faire un stand pour l'A.A. à Batimat qui soit un événement. Mais ses interlocuteurs n'étaient pas sur la même longueur d'ondes.

AVEC QUI ?

A.A. était "une grosse bagnole vieillie, un peu vieillotte" qui fonctionnait comme une institution. Le rôle de Bloc avait été très actif. Il avait mis en place un réseau international conséquent qu'il entretenait. Il faisait le démarchage lui-même, rencontrait des architectes à l'étranger. Mais "le comité de rédaction fonctionnait en routine, par habitude et automatisme". Les rédacteurs étaient plus ou moins permanents, plus ou moins occasionnels.

L'idée de Bernard Huet était de mettre en place une équipe "à lui". Mais en France, "il n'y a pas de tradition d'architectes qui écrivent"; les journalistes de métier n'avaient pas le ton qui lui convenait. Ce rédacteur en chef a fait appel à des jeunes pour constituer des dossiers et des articles et avait la volonté qu'une équipe permanente s'installe petit à petit. Les articles ont été au départ sollicités, mais après ce déclenchement, ils furent spontanés.

Depuis 1968, une nouvelle génération dans l'architecture était représentée par un nouveau public auquel il voulait adresser l'A.A. en ouvrant le comité de rédaction à cette tendance émergente. Ce comité était alors constitué d'architectes amis de Bloc qui lui étaient devenus une

gêne puisqu'il fallait les publier et ne pas les critiquer. Sa rubrique critique allait dans le sens opposé. Claude Parent démissionne du comité de rédaction et s'en explique dans le numéro de l'A.A. de juillet-août 1974. Il reproche le manque de confrontation entre la direction et le comité de rédaction, la signature d'un article par une personne n'appartenant pas à la rédaction et l'information "inadmissible" donnée sur le concours Elf-Gabon d'autant plus que son nom y est cité. La réponse de Bernard Huet montre quelles distances il avait prises vis-à-vis du comité de rédaction de l'A.A. :

"La rédaction prend seule la responsabilité des opinions qu'elle exprime dans la revue sans forcément avoir reçu l'accord de chaque membre du Comité"

Il est évident que ce dernier devenait décoratif pour le rédacteur en chef de l'A.A. Il demande sa suppression à J.J.Servan-Schreiber qui acquiesce. La lettre de Pierre Vago, publiée dans l'A.A. en mai-juin 1975 a un autre ton :

"L'action de l'A.A. a toujours été basée sur la collaboration confiante et équilibrée de la Direction, du Comité et de la Rédaction. De l'avis unanime du Comité consulté, tel n'est plus le cas. En conséquence, j'ai le regret de vous faire part de la démission du Comité et vous prie de bien vouloir en informer les lecteurs de la Revue."

Le groupe rédactionnel tint alors lieu de comité de rédaction, mais avec la suppression de celui-ci, Bernard Huet perdait toute protection lorsqu'il critiquait la profession.

TENSIONS

Bernard Huet avait pris peu de précautions, il comptait sur des soutiens. Mais il pense qu'il avait mal évalué la réduction de son crédit, la dégradation réelle de sa situation. Il s'était mis à dos individuellement des architectes très connus, par ses critiques ou par ses choix de publication.

Son attaque contre l'Ordre a déclenché un procès pour diffamation à la direction de l'A.A. Bernard

Huet a pensé que cela allait donner l'occasion d'étaler " *toutes les turpitudes*" de l'Ordre et de faire de la publicité à la revue. Mais J.J. Servan-Schreiber, soutenu par son avocat Badinter, n'avait plus confiance et a mis son rédacteur en chef en demeure de renoncer et de chercher une solution d'apaisement. Malgré cela, le procès a eu lieu et la direction de l'A.A. fut condamnée à verser un franc de dommages et intérêts à l'Ordre et à publier le jugement.

Il raconte comment, sournoisement, les choses ont alors changé. Dans les Conseils Régionaux, circulaient des rumeurs conseillant aux architectes de résilier leurs abonnements. Sous la pression des milieux professionnels, les publicitaires menaçaient la revue de leur boycott. Ce fut de peu d'effet. En 1974, la crise entraîna de toute façon une réduction du volume publicitaire.

Mais la confiance n'était plus là entre la direction et le rédacteur en chef. A partir d'études de marché menées pour accroître les abonnements, J.J. Servan-Schreiber a fait appel à un consultant de Mac Grawhill pour repenser l'A.A. selon un modèle américain de rédaction promotionnelle, basée sur la technique et la publicité. Pour Bernard Huet, ce type de revue ne peut intéresser le public français, la tradition de l'A.A. est tout autre. Mais le président du groupe pensait l'A.A. comme un problème de journalisme. Un rédacteur en chef du Point a alors été chargé de superviser le contenu rédactionnel de la revue. Bernard Huet ne put l'accepter et ce fut la séparation, à l'amiable.

LE RETOUR EN ARRIERE

François Barré reprend le poste de rédacteur en chef en collaboration avec le journaliste du Point, " *pour parler de ce dont on parle*". Mais lorsqu'il reconnaît que son projet n'est pas bon, c'est la fin des ambitions de transformation. Seul un retour en arrière était alors possible, Marc Emery revient. " *La revue devient un catalogue de projets, ayant subi comme un laminage. Tout y est égal*". Pour Bernard Huet, ce type de revues a un rôle épouvantable sur l'architecture.

Uniquement formelles, elles sont de simples fournisseurs d'images à imiter. Il explique la crise actuelle des revues françaises d'architecture aussi par leur visée uniquement nationale. Il n'y a pas en France de lieu pour publier les étrangers, alors que les étrangers publient eux les Français. Une revue ne doit plus viser un pays, mais doit avoir une visée européenne, voire internationale.

IMPACT

Dans la carrière d'architecte de Bernard Huet, l'expérience de rédacteur en chef à l'A.A. lui a été positive et complémentaire. Il a saisi le hasard, mais il admet qu'il était inconscient quand il a accepté. Il s'est heurté à son inexpérience en matière d'écriture, de journalisme, de direction de revue. Après avoir voulu mener une lutte au sein de l'enseignement, il a voulu l'étendre avec l'A.A., faire passer à l'étranger des idées, des bagarres, le travail de jeunes architectes. Ce fut pour lui une opportunité dans son projet personnel, qu'il aurait pu mener encore une ou deux années supplémentaires. Dans l'évolution générale de l'architecture française et internationale, les numéros de l'A.A. de cette période ont été importants dans le débat à l'étranger auquel elle prenait part alors.

Mais le constat de Bernard Huet est sans équivoque : il est trop dangereux de faire de la critique - cet architecte n'a plus été publié par l'A.A. -, il est trop dangereux de se mettre à dos une profession centralisée qui tient tous les pouvoirs, branchée sur l'Etat et donc la commande. Au début, il a pu jouer de la contradiction existante entre la profession et l'Ordre. La Culture, la D.A. pensaient alors à une réforme de l'Ordre. Le Plan Construction a également apporté un peu de sang neuf. *"Mais si l'on est pas soutenu, on perd"*. Bernard Huet ne fera plus jamais de critique.

"Les architectes étaient autrefois plus enthousiastes pour l'architecture, ils ne cherchent plus aujourd'hui qu'à être publiés."

Ses idées sur la façon de concevoir une revue n'ont cependant pas changé : *"Pour faire une revue, il faut de l'intuition, il faut faire émerger ce qui est latent. Pour avoir une certaine autorité morale en matière de critique, il faut s'appuyer sur l'autorité internationale. Or l'architecture française est méprisée par l'étranger (ce passif n'est pas terminé), elle se présente mal, elle est complètement fermée sur elle-même, elle se contente d'imiter les étrangers pour se faire reconnaître. Mais la reconnaissance ne se crée pas. Il faut chercher le débat là où il se trouve. Il n'est pas seulement un symbole mais une nécessité. Les projets français doivent être mis en valeur, mis à égal des projets étrangers pour une véritable confrontation"* Pour un libéralisme...

A.M.C.

FILLE DU BULLETIN DE LA SADG

Peu avant 1967, la vocation de syndicat de la SADG tend à s'épuiser. Le conseil pressent la nécessité d'une reconversion. Deux propositions émergent : faire de la SADG un outil de réforme professionnelle ou lui donner un but culturel. L'idée de créer A.M.C. part de cette volonté de réforme. L'annonce en est donnée en septembre 1967.

Sous l'impulsion de Otello Zavaroni, alors président de la SADG, de Robert Clément et Jean-Pierre Epron, le bulletin mensuel d'information de la SADG devient une revue d'architecture, A.M.C. à partir de novembre 1967. Le comité de rédaction renouvelé a alors l'intention de donner une orientation nouvelle à cette publication. Dans la profession de foi, il dégage deux terrains d'intervention : la profession et l'enseignement :

"La profession s'organise et cherche une structure d'exercice souple qui devrait lui permettre de traiter dans les meilleures conditions les problèmes qui lui seront soumis.

Par ailleurs, l'enseignement éclate, se diversifie, s'enrichit, s'ouvre aux méthodes et aux techniques nouvelles. Il nous paraît indispensable d'établir un lien entre la formation et l'exercice, de permettre et de favoriser le dialogue entre l'étudiant architecte et l'architecte, de faire en sorte que leur préoccupation commune soit l'architecture, à travers une réévaluation permanente des méthodes, des techniques et des doctrines."

Les objectifs pour l'architecture sont mouvement et continuité, la continuité orientant le mouvement. A.M.C., revue de réflexion architecturale, se propose de faire tâche utile en permettant l'élargissement du débat.

Dès le premier numéro de la revue, les buts nouveaux de la SADG sont clairement exprimés :

"Les préoccupations récentes de la SADG se sont orientées vers l'organisation de la profession d'architecte; des idées ont été proposées en ce qui concerne les structures d'exercice de cette profession. Il nous semble qu'elle doit maintenant concentrer ses énergies sur le fond du problème lui-même, à savoir l'architecture."

Alors que le contrôle des programmes de la revue devait être assuré par un conseil, en exercice pour une année, composé de personnalités extérieures et de membres de la SADG, dans la réalité il semble que l'équipe, Boudon Sarfati et Ménard, ait assurée seule la rédaction. Sarfati a été l'élève de Zavaroni. Cette filiation met en évidence la relation traditionnelle qui liait un patron d'atelier à ses "poulains".

Après son départ en 1969 et l'arrivée de Louis-Georges Noviant comme président de la SADG, apparaissent un comité de rédaction qui comprend quelques membres de la SADG, et un rédacteur en chef. Alors qu'il vient d'être élu à la tête de la Société, L.G. Noviant défend la liberté d'expression de la revue par rapport à la SADG dans le numéro 11 de 1969.

Malgré le désaccord exprimé par des membres de cette Société, il affirme :

"Mais l'objectif premier d'une revue comme la nôtre doit-il être d'exprimer des idées auxquelles adhèrent la plupart de ses lecteurs? N'est-il pas plutôt de donner matière à réflexion, autant à ceux qui désapprouvent, qu'à ceux qui approuvent. N'est-il pas de provoquer, de choquer même quelquefois si par ce moyen on fait prendre conscience de certains problèmes?"

Il soutient l'idée d'une revue où puisse être rapportée la recherche fondamentale, historique sans signifier pour cela le dédain de la conception et de la réalisation architecturales. Dissociant les actions d'une revue et d'un journal d'informations particulières à la Société, il annonce que seront publiés à la fois A.M.C. et un bulletin mensuel de liaison SADG, avec un conseil de rédaction commun. En réalité ce dernier ne verra jamais le jour.

AFFIRMATION ET TENDANCES

Robert Clément est désormais président de A.M.C. Michaud rédacteur en chef, associé professionnel de L.G. Noviant, quitte Paris et laisse sa place à la revue à Patrice Noviant, encore étudiant en 1973. Ce nouveau rédacteur en chef travaille essentiellement avec Olivier Girard, qui est alors permanent, à tonifier A.M.C. qui était pour lui alors "quelque chose de plat". Par le biais de l'histoire dont les articles ne déclenchent pas de tensions avec la SADG, ils ont pu petit à

petit montrer la "jeune" architecture. Clément est un peu, selon le terme employé par P. Noviant, "*un étredeon*" entre la Société et eux. Il n'y a pas alors de conflit a priori avec la SADG, ils bénéficient d'une relative liberté puisque par exemple ils avaient libre accès à l'imprimerie pour y donner des ordres directs. P. Noviant avoue aujourd'hui qu'il pratiquait plutôt l'autocensure qu'il ne subissait la censure de ses supérieurs hiérarchiques. Quand il y avait conflit sur le contenu de la revue, celui-ci venait plutôt a posteriori. Les articles étaient demandés à leurs auteurs. Si certains lui étaient proposés, P. Noviant en refusait aussi très souvent.

En 1974, Girard a l'idée de créer "l'autre A.M.C." dont il veut faire le lieu d'expression d'un mouvement d'architecture qui émergeait à ce moment. "*Il se passait quelque chose*". Les rédacteurs d'A.M.C. sont là pour le reconnaître. Ils veulent utiliser leur sens de la découverte pour mettre en avant "*ce qui allait se faire*", pour publier des "inconnus". L'autre A.M.C. est conçue comme un supplément régulier à la revue "qui à partir d'un choix dans l'actualité architecturale, analysera en quelques pages les rapports architecture, programmation, architectes, autorité, public". Dans la présentation, P. Noviant souligne la nécessité d'un débat architectural qui se baserait à la fois sur des "*études et informations théoriques à froid, réflexions et propositions*" et sur l'ensemble de la production architecturale élargie aux propositions marginales. L'autre A.M.C. paraîtra deux fois. P. Noviant explique cet insuccès par deux raisons. D'une part, il n'y avait alors aucun réseau de soutien à ce genre d'action, l'espace culturel de l'architecture était inexistant. D'autre part, le plan d'expansion que ce projet supposait, représentait un effort financier héroïque que le SADG ne pouvait fournir. L'échec de cette tentative a participé à provoquer le désengagement progressif de Girard de la revue. Il reste néanmoins au comité de rédaction jusqu'en 1981.

Jacques Lucan arrive en 1975 à la revue pour remplacer Ménard comme metteur en page. Il assure en fait le même rôle que Girard comme rédacteur en chef adjoint avant d'être rédacteur en chef conjointement avec P. Noviant. Cette cohabitation se traduit en fait par un partage. Noviant reconnaît qu "*ils n'avaient pas la même manière d'être*". Les derniers numéros seront signés alternativement par chacun des deux.

L'HEURE DES CONFLITS

La relation des rédacteurs de la revue avec la SADG est toujours ambiguë. Fin 1976, dans le numéro 39, une note prévient les membres de la Société de l'indépendance d'A.M.C. Elle est éditée et financée par la SADG mais autonome dans les idées qu'elle transcrit : *"La SADG et la rédaction d'A.M.C. tiennent à signaler qu'A.M.C. n'est pas le bulletin de la SADG mais bien une revue d'architecture dotée d'une rédaction responsable et éditée par la SADG."*

En 1977, une situation tendue s'instaure entre rédacteurs et bureau de la SADG lorsque Benoit devient président de la Société et en même temps directeur de la publication d'A.M.C. Benoit a pour rôle de réasseoir financièrement la SFA qui est très mal gérée alors. P. Noviant avoue que A.M.C. était pour la Société une "danseuse".

A ce moment, des hommes nouveaux participent à la rédaction de la revue aux côtés du comité existant dont les membres représentent la SFA mais n'ont aucun rôle : *"Cela leur plaisait simplement d'appartenir à la revue"*. Parmi les rédacteurs fraîchement arrivés, différentes figures se présentent. Lesterlin est peu actif mais sa présence est le signe de la reconnaissance qu'on lui devait d'avoir obtenu de l'argent pour un projet lié à l'équipe précédente de la revue. Fortin, Grumbach, Cohen et Saddy sont des copains de Noviant. Après 1968, ce dernier est plutôt dans le réseau Arretche qui donne naissance à UP8 et UP3, mais pour lui il n'y a pas de sens direct entre ce réseau et ces complicités. Les conflits grandissants avec la SFA enveniment les réunions du comité de rédaction qui sont "peu intéressantes" pour Noviant.

En 1980, le comité de rédaction intègre les rédacteurs. La SFA y est encore représentée même en minorité. Boutet de Monvel est toujours là, Hindre est le trésorier de la Société. L'Histoire de l'Art est une tendance forte de ce comité avec des noms comme Babelon, Damisch, Foucart. Mais cette structure n'aura pas l'occasion de s'exprimer très longtemps.

OBJET A VENDRE

Des 1981, difficultés financières et conflits internes se mêlent. Benoit ne voulait pas ce qu'il qualifiait de "sensationalisme" et donc pas de critique architecturale capable de déclencher des polémiques. Face à cette situation, P. Noviant monte deux autres projets de publication. Cependant l'équipe rédactionnelle s'engage sur un plan de redressement. Malgré celui-ci, la revue va fermer. Ch. Devillers publie un article dans le Journal du Syndicat de l'Architecture de juin 81, qui dénonce cette situation et incrimine le président de la SFA :

"Aujourd'hui c'est A.M.C. qui a cessé (pour combien de temps ?) sa parution; le prétexte est financier, mais nul n'ignore que M. Benoit, président de la SFA, dont les ambitions et les amitiés ordinaires sont connues, ne tolérerait plus que la revue ait des opinions et même du talent. (...) c'est l'argument du libéralisme qui a été invoqué pour faire taire une rédaction qui entretenait encore le débat architectural"

Cet article est reproduit dans le numéro de A.M.C. daté de juin-septembre 1981, numéro qui démentit l'arrêt de la publication de la revue. Il sera pourtant le dernier publié par la SFA. Alors même qu'A.M.C. vient de prouver qu'elle est autonome et rentable, alors que le discours qui la plaçait sous tutelle tombe, A.M.C. est un objet à vendre en 1981.

La revue est rachetée par Le Moniteur contre couverture des dettes de la SFA (le coût des abonnements engagés).

EVOLUTION

Le numéro 1 de A.M.C.-Moniteur paraît en mai 1983. La profession de foi inscrite dans l'éditorial de ce premier numéro n'est pas un modèle de virulence. Elle défend l'idée de "vérités" architecturales.

"A.M.C. veut montrer, éclairer les projets, faire voir et comprendre les architectures. Avec la raison, avec les sens. Une critique architecturale encore confidentielle doit émerger, positive,

créative

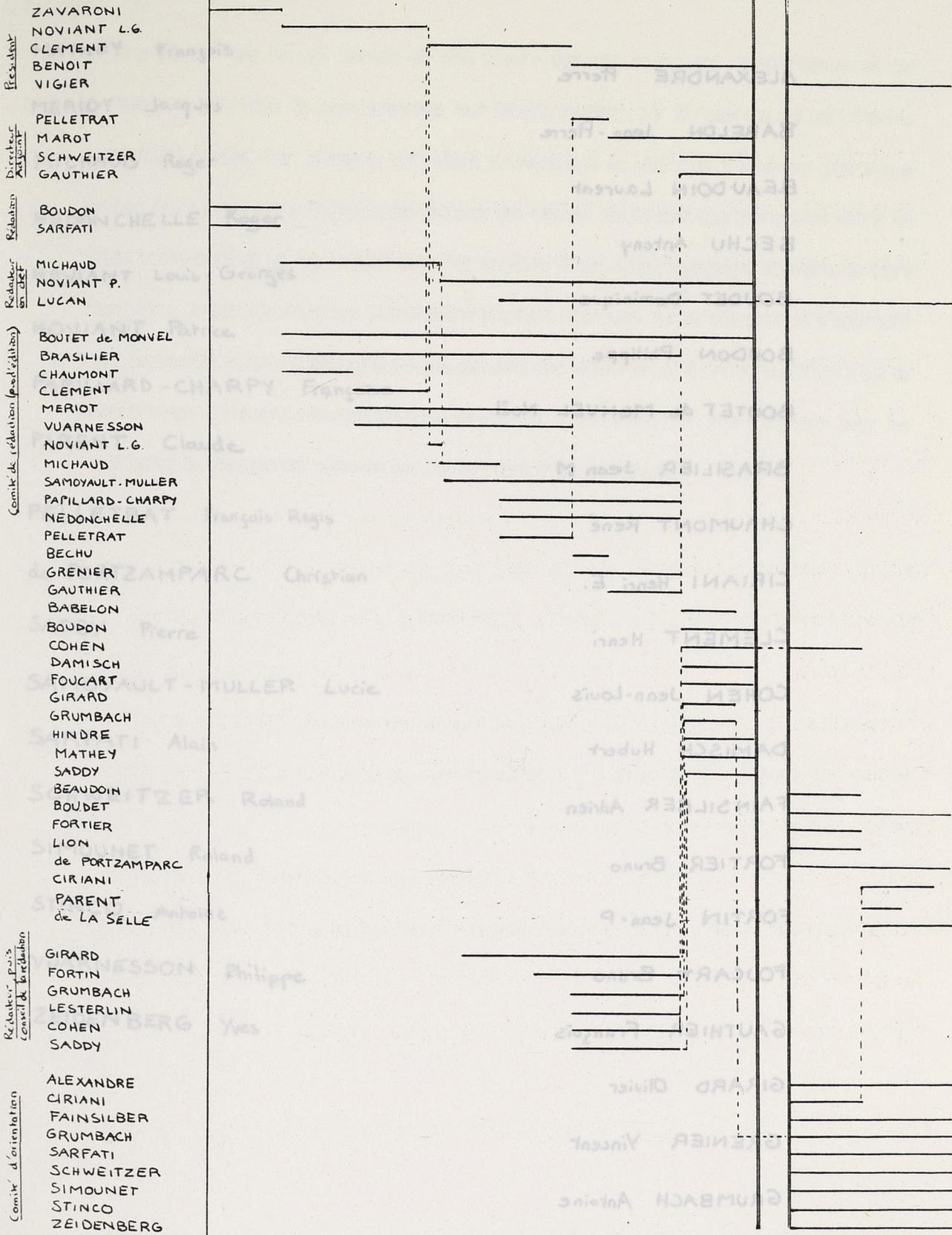
A.M.C. parlera de la maîtrise du métier de bâtir. Nous voulons prendre garde à ne pas réduire l'architecture à une catégorie raffinée de la culture, à ne pas faire de cette revue la gestionnaire de cette culture en reste, l'exutoire graphique de l'inconstruit"

Mais elle se défend contre un modèle de revue qui pourrait ressembler à ce qu'était l'ancienne A.M.C. Elle tend à se calquer sur les autres revues "qui marchent".

J. Lucan y conserve son poste de rédacteur en chef. Seul J.L. Cohen appartient encore au comité de rédaction, ce jusqu'en 1985. Grumbach fait désormais partie du comité d'orientation. Coexistent en effet, un comité de rédaction et un comité d'orientation. Ce dernier est présidé par Alexandre qui a été président de la SFA. Schweitzer appartient également à la Société. Pour P. Noviant, ce comité est créé pour trouver un lieu à ces membres de la SFA, qui assurent un lien fictif avec l'ancienne revue : "C'est un espace d'approbation des programmes". Le comité de rédaction comprend six membres, enregistre quatre départs en 1985 compensés par trois arrivées. Mais aujourd'hui, en 1987, il est réduit à quatre personnes dont le rédacteur en chef et le directeur général adjoint du Moniteur. Cette désaffection progressive est-elle le résultat d'une volonté explicite ou est-elle subie ?

Quant à l'ancien propriétaire, la SFA a pris conscience de la "mauvaise affaire" qu'elle a réalisée en cédant ou plutôt en bradant cette revue dont le nom avait fait sa place dans le champ. Elle intente un procès au Moniteur sur le titre A.M.C. dont elle s'estime propriétaire, alors que la revue de la Société, *Transformations* ne connaît pas une grande percée.

1967 1970 1975 1980 1982 1983 1985



Les hommes d'A.M.C.

ALEXANDRE Pierre

BABELON Jean-Pierre

BEAUDOIN Laurent

BECHU Antony

BOUDET Dominique

BOUDON Philippe

BOUTET de MONVEL Noël

BRASILIER Jean M

CHAUMONT René

CIRIANI Henri E.

CLEMENT Henri

COHEN Jean-Louis

DAMISCH Hubert

FAINSILBER Adrien

FORTIER Bruno

FORTIN Jean-P

FOUCART Bruno

GAUTHIER François

GIRARD Olivier

GRENIER Vincent

GRUMBACH Antoine

HINDRE Jean Pol

de LA SELLE Sébastien

LESTERLIN Jean-Paul

LION Yves

LUCAN Jacques

MATHEY François
MERIOT Jacques
MICHAUD Roger
NEDONCHELLE Roger
NOVIANT Louis-Georges
NOVIANT Patrice
PAPILLARD-CHARPY Françoise
PARENT Claude
PELLETRAT François Régis
de PORTZAMPARC Christian
SADDY Pierre
SAMOYVAULT-MULLER Lucie
SARFATI Alain
SCHWEITZER Roland
SIMOUNET Roland
STINCO Antoine
VUARNESON Philippe
ZEIDENBERG Yves

Les hommes d'A.M.C.

ALEXANDRE Pierre	MATHY François
BABELON Jean Pierre	MERIOD Jacques
BEAUDOIN Léonard	MICHAUD Roger
BECHU André	NEDONCHELLE Roger
BOUDET Dominique	NOVIANT Louis - Georges
BOUDON Philippe	NOVIANT Patrick
BOUTIER Jean - Louis	PAILLARD - CHARPY François
BRASLER Jean - Louis	PARENT Claude
CHAMPAGNE Jean	PELETAT François Régis
CRIANI Jean - Louis	de PORTAMPARC Christian
CLEMENT Henri	SADY Pierre
COHEN Jean - Louis	SAMOYAUT - MULLER Lucie
DAMISCH Robert	SARATI Alain
FANZILBER Alain	SCHWEITZER Roland
FORTIER Bruno	SIMONET Roland
FORTIN Jean - P.	STINCO Antoine
FRAISSE Bruno	VUARNESON Philippe
GAUTHIER François	ZEIDENBERG Yves
GRAND Olivier	
GRANIER Vincent	
GRUMBACH Antoine	
HINDRE Jean - P.	
A LA SELLE Sébastien	
LESTERLIN Jean - Paul	
LION Yves	
LUCAN Jacques	

Le travail sur les revues devrait se poursuivre par des entretiens complémentaires qui permettront d'enrichir la connaissance de leur fonctionnement, par le repérage des participants à d'autres revues. Par ailleurs, un relevé systématique en vue d'un traitement statistique devrait faire apparaître les noms des publiés des revues, en faisant une distinction entre les auteurs des articles et les "cités" dans les articles. Nous avons également convenu de faire apparaître la périodicité de ces publications ainsi que leur lieu. Après une première approche (sur Techniques et Architecture) il semble que dans une seule revue, le palier significatif est de trois articles. Mais nous retenons les noms de ceux qui n'ont pas atteint cette fréquence pour les rapprocher de ceux qui ont aussi un peu publiés dans d'autres revues

celles qui participent à la promotion de jeunes architectes

- prix attribués sur une oeuvre. Quand la notoriété d'un tel prix grandit (avec celle de l'organisateur) dans le temps, il semble que celui-ci tende alors à être donné à l'homme plutôt qu'à l'oeuvre

- prix qui couronnent une carrière et qui donc paradoxalement n'ont pas à venir à son secours.

Apparaissent également dans ce classement les instances qui décernent ces récompenses. En effet, les prix participent d'une part à distinguer des personnalités du champ et leur travail, d'autre part à légitimer les instances qui les organisent.

Les lauréats de ces prix sont notés dans le fichier des architectes que nous établissons dans le même temps.

DISTINCTIONS ATTRIBUEES A DES ETUDIANTS OU A DE JEUNES DIPLOMES

Les concours organisés traditionnellement dans l'ancienne Ecole des Beaux-Arts, donnaient lieu à l'attribution de prix prélevés sur des fondations et décernés par des institutions telles que la Société Centrale des Architectes (Prix Jean Laclaire), la S.A.D.G., mais surtout l'Institut qui en attribuait de très nombreux, dont le plus connu était le Prix de Rome (1er Grand Prix et 1er et 2ème Second Grand Prix). Quelques-uns de ceux-ci existent encore aujourd'hui

Le travail sur les revues devrait se poursuivre par des entretiens complémentaires qui
permettront d'enrichir la connaissance de leur fonctionnement, par le regard des participants
à d'autres revues. Par ailleurs, un relevé systématique en vue d'un traitement statistique
devrait faire apparaître les noms des revues, en faisant une distinction entre les
auteurs des articles et les "cités" dans les articles. Nous avons également convenu de faire
apparaître la périodicité de ces publications ainsi que leur lieu. Après une première approche
(sur Techniques et Architecture) il semble que dans une seule revue, le papier significatif est de
trois articles. Mais nous retenons les noms de ceux qui n'ont pas atteint cette fréquence pour les
rapprocher de ceux qui ont aussi un peu publiés dans d'autres revues.

Prix et distinctions

L'attribution d'une récompense honorifique à un architecte peut avoir une certaine incidence sur sa carrière, qui dépend bien sûr de la qualité de ce prix (liée à la force de l'instance organisatrice) et du rôle que le lauréat fera ensuite jouer à cette distinction. Différents systèmes de promotion peuvent intervenir selon les moments avec alors des impacts spécifiques. Nous avons proposé un classement de ces prix selon ce type de critère :

- distinctions attribuées à des étudiants ou à de jeunes diplômés
- celles qui participent à la promotion de jeunes architectes
- prix attribués sur une œuvre. Quand la notoriété d'un tel prix grandit (avec celle de l'organisateur) dans le temps, il semble que celui-ci tende alors à être donné à l'homme plutôt qu'à l'œuvre.
- prix qui couronnent une carrière et qui donc paradoxalement n'ont pas à venir à son secours

Apparaissent également dans ce classement les instances qui décernent ces récompenses. En effet, les prix participent d'une part à distinguer des personnalités du champ et leur travail, d'autre part à légitimer les instances qui les organisent.

Les lauréats de ces prix sont notés dans le fichier des architectes que nous établissons dans le même temps.

DISTINCTIONS ATTRIBUEES A DES ETUDIANTS OU A DE JEUNES DIPLOMES

Les concours organisés traditionnellement dans l'ancienne Ecole des Beaux-Arts, donnaient lieu à l'attribution de prix prélevés sur des fondations et décernés par des institutions telles que la Société Centrale des Architectes (Prix Jean Leclaire), la S.A.D.G., mais surtout l'Institut qui en attribuait de très nombreux, dont le plus connu était le Prix de Rome (1er Grand Prix et 1er et 2ème Second Grand Prix). Quelques-uns de ceux-ci existent encore aujourd'hui.

Institut de France. Académie des Beaux-Arts:

Grand Prix d'Architecture, décerné pour la première fois en 1975, qui remplace en quelque sorte le Prix de Rome, ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture, de nationalité française, n'ayant pas dépassé 30 ans. Le concours est individuel et anonyme. Il comporte trois épreuves : première et seconde esquisses en loge, projet d'architecture. L'auteur du projet classé premier est proclamé "Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts" (Prix Charles Abella) et il a seul le droit de porter ce titre pour l'année considérée. Ce prix est doté d'une somme d'argent. D'autres récompenses sont prévues : un deuxième prix (prix Andre Arfvidson) et un troisième (prix Paul Arfvidson). Le concurrent classé premier ne pourra plus concourir.

Académie d'Architecture :

Concours Tony Garnier-Cadet : c'est un concours bisannuel ouvert aux étudiants diplômables et diplômés depuis moins de cinq ans. Les candidats individuels ou en équipe proposent un programme d'opération d'urbanisme et une esquisse d'architecture urbaine. Le jury est composé de huit membres dont six architectes urbanistes, un élu local et un maître d'ouvrage.

Concours de la bourse Richard Lounsbery : cette bourse est attribuée annuellement à des diplômés depuis moins de deux ans. Les candidats sont sélectionnés sur dossier. Ils se présentent individuellement; trois sont cependant présélectionnés par les écoles d'architecture. Le jury est composé de huit personnes, cinq membres de l'Académie d'Architecture, un architecte des U.S.A. et deux personnalités compétentes.

Prix Camelot: concours annuel du meilleur diplômé. Les diplômés de l'année précédente s'y présentent avec un dossier résumé de diplôme. Le jury est composé de huit membres dont six architectes, un maître d'ouvrage et une personnalité.

S.A.D.G.

Jugement du meilleur diplômé

Académie d'Architecture :

Concours "Première Commande" : c'est un concours bisannuel au vue d'une réalisation d'une première commande d'un maître d'ouvrage public. Les candidats, diplômés depuis moins de deux ans, individuels ou en équipe, sont sélectionnés sur un dossier ou sur une étude d'un programme de logement ou d'équipement public, semi-public ou privé. Le jury est composé de dix membres dont cinq architectes.

Médaille d'Architecture II : Prix Dejean ou Prix Delarue.

Médaille d'argent décernée : -au titre Prix Dejean (Fondation Société Centrale 1902) à un jeune architecte français pour récompenser ses études, recherches ou travaux dans les techniques de pointe de l'architecture;

-au titre Prix Delarue (Fondation Société Centrale 1905) à un jeune architecte, non prix de Rome, de moins de 40 ans, ayant fait preuve d'un talent exceptionnel

Le Moniteur :

Prix de la Première Oeuvre : le succès fou de ce prix auprès des jeunes concepteurs (qui adressent un grand nombre de dossiers, même de "cabanes à lapins") est, pour Le Moniteur, le signe qu'il répond à un besoin.

Objectifs :

Ce prix récompense à la fois un jeune concepteur et un maître d'ouvrage qui a accepté le risque de cette collaboration.

Candidatures :

Les modes de sélection du Moniteur ne sont pas institutionnalisés, les sources sont nombreuses.

Cinq ou six réalisations sont choisies pour concourir.

Jugement :

Le jury, qui est le même que celui de l'Equerre d'Argent (voir ci- dessous), tente d'apprécier

les capacités d'un développement futur des pratiques du jeune concepteur, de découvrir des talents cachés, de vrais tempéraments. Il mesure également la qualité de l'accord avec le maître d'ouvrage. La structure de la commande en France fait que ce sont souvent des bâtiments publics qui sont choisis, mais ce n'est pas une règle. Les jeunes équipes présentées sont toujours d'une grande valeur. Des mentions sont décernées si les débats sont serrés.

Résultats.

Le lauréat reçoit un diplôme. Dans les premières années, un voyage lui était offert, mais cette récompense a été supprimée devant les dépenses qu'elle occasionnait et devant les abus des premiers bénéficiaires. Ce prix est de toute façon un coup de pouce sérieux pour la carrière des jeunes architectes, même pour les mentionnés. Les lauréats le notent dans leur C.V. L'unicité d'un tel prix rend son impact encore plus grand.

M.E.L.A.T.T. :

Les Albums de la Jeune Architecture : être publié dans ces albums constituent une récompense, même si plusieurs (de sept à neuf) architectes ou équipes bénéficient chaque année de la réalisation d'une plaquette. L'appel de candidatures se fait par les revues et s'adressent aux lauréats, depuis 1975, d'un concours sans suite, aux primés ou mentionnés, à ceux qui ont été admis au second degré dans un concours à deux degrés, aux lauréats d'un concours d'idées. Le ministère reçoit en moyenne 70 à 80 dossiers parmi lesquels choisit le jury. Celui-ci est un jury "maison" d'une dizaine de personnes, présidé par le Directeur de l'Architecture et comprenant des architectes (en majorité), des maîtres d'ouvrage et des représentants de l'administration. Une plaquette présentant l'équipe lauréate et ses réalisations est diffusée à 2500 exemplaires par la D.A. et donnée à 500 exemplaires aux lauréats, pour les faire connaître auprès des élus, des maîtres d'ouvrage. Celle-ci constitue évidemment une aide aux invitations dans les concours, aux commandes. Les enquêtes réalisées en 1983 et 1985 sont démontrées la satisfaction des lauréats.

Autres instances :

Prix de la Jeune Architecture: prix régional d'architecture Rhône-Alpes

Prix Cogedim de la première oeuvre

COURONNEMENT D'UNE OEUVRE

Une constellation de prix de cet ordre existe qui renvoie au grand nombre d'associations, d'organisations dans le champ, mais aussi à sa périphérie, comme par exemple les grandes entreprises ou groupes industriels qui accordent des récompenses à des bâtiments qui sont l'occasion de promouvoir l'utilisation d'un matériau, d'une technique

Médailles décernées par la S.A.D.G.

Prix Architecture des Lieux de Travail : lancé en 1984 par l'Association Architectures et Maîtres d'Ouvrage, ce prix récompense une équipe architecte-maitre d'ouvrage pour une réalisation de grande qualité architecturale

Prix de la critique architecturale : il est créé en mars 1962 par la Fédération des Syndicats départementaux d'architectes, présidé par Michel Dameron, et par le Syndicat des Architectes de la Seine, présidé par Jean Balladur. Il récompense "un ouvrage paru en librairie ou une série d'articles publiée dans la presse française, quotidienne ou périodique, de grande diffusion, sur la profession d'architecte, l'architecture ou l'urbanisme français". Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix s'il juge insuffisante la qualité des ouvrages ou articles soumis à son appréciation. Il se réserve aussi le droit d'attribuer le prix à un ouvrage qui ne lui aurait pas été adressé mais qui aurait retenu son attention par ses qualités exceptionnelles. Le jury est constitué d'une quinzaine de personnes : les présidents des deux syndicats, d'architectes éminents (avec le titre d'architecte en chef des B.C.P.N. ou avec des responsabilités au sein d'autres organisations),

Le Grand Prix du Cercle d'Etudes Architecturales : le but du C.E.A. est de récompenser tout ce qui

peut promouvoir l'esprit de recherche architecturale ou toute oeuvre qui a apporté à l'architecture un esprit neuf, non conformiste, qui peut être un stimulant pour tous ceux qui pratiquent cet art ou qui, par leur position sociale ou intellectuelle, l'influencent. Ce prix n'est pas nécessairement attribué à un architecte.

Prix Charles-Henri Besnard : il est fondé en 1972 par Madame Charles-Henri Besnard. Aucune condition d'âge, de nationalité, ni de diplôme n'est imposée. Il récompense des oeuvres réalisées ou des projets faisant appel à un système de construction nouveau ou à un perfectionnement industriel susceptible d'apporter des progrès dans l'art de bâtir. Il est organisé par le Centre de Recherches et de Documentation d'Histoire Moderne de la Construction et présidé par le directeur du C.N.A.M.

Prix "Beauté de Paris" et "Sauvegarde de Paris" : décernés par la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de Paris et de l'Île-de-France, ils ont été créés en 1966.

Prix d'Architecture Rhône-Alpes : un jury international fait un choix parmi des bâtiments de moins de cinq ans ou des projets à réaliser dans les cinq ans, présélectionnés par les organisateurs et décerne le Prix de la Poétique constructive, le Prix "Pédagogie-Architecture", le Prix des Bâtiments institutionnels, le Prix de l'Architecture Rurale, le Prix Grands Ouvrages et Architecture et le Prix de l'Ensemble Urbain.

Prix des entreprises : le concours Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Grand Prix du Casque d'Or Pechiney ouvert aux architectes, aux bureaux d'études et aux entreprises spécialisées et attribué aux projets architecturaux les plus innovants dans les domaines esthétique, économique et technique et utilisant l'aluminium (3 grands prix, 2 seconds prix).

Prix des plus beaux ouvrages de construction métallique décerné par le Syndicat de la Construction Métallique.

Prix Reynolds : fondé en 1970 et placé sous le patronage de l'American Institute of Architects, il récompense une oeuvre marquante utilisant l'aluminium d'une manière originale.

COURONNEMENT D'UNE CARRIERE

Ministère chargé de l'Architecture :

Le Grand prix de l'Architecture a été créé en 1975. Il est décerné annuellement sur proposition d'un jury présidé par le Directeur de l'Architecture, à un architecte de nationalité française dont il couronne soit une opération déterminée, soit l'ensemble des réalisations. L'arrêté précise que le jury peut partager le prix entre l'architecte et le maître d'ouvrage. Depuis 1981, le Grand Prix couronne plutôt toute une oeuvre d'un architecte déjà confirmé, de fait il n'est plus donné au maître d'ouvrage et une demande spéciale est nécessaire pour la nomination de l'entreprise pour une oeuvre. Le lauréat recevait une somme d'argent jusqu'en 1979, dotation qui est aujourd'hui supprimée. Le jury est composé du lauréat de l'année précédente, des membres de droit, le Directeur de l'Architecture et de maîtres d'ouvrage, d'un élu, d'architectes et d'un journaliste.

Le Grand Prix de la Critique Architecturale a été institué en 1980. Il est décerné à une personnalité dont les travaux ont permis une meilleure connaissance de l'architecture.

Le Grand Prix de la Promotion de l'Architecture a été institué en 1985. Il est décerné à une personnalité dont l'activité a favorisé la promotion de l'architecture auprès d'un large public.

Académie d'Architecture :

Médaille d'or de l'Académie d'Architecture (Fondation Académie d'Architecture 1965) décernée à un étranger ou à un français ayant hautement honoré ou servi l'architecture.

Médaille d'honneur de l'Académie d'Architecture (Fondation Guerinot 1895) : médaille de vermeil attribuée à un architecte français qu'une carrière de talent et d'honorabilité aura désigné pour cette haute distinction.

Médaille de l'Histoire de l'Art (Fondation Académie d'Architecture 1971) : médaille de vermeil attribuée à un historien d'art, français ou étranger, pour une oeuvre importante de qualité exceptionnelle.

Médaille d'Architecture I (Fondation Lesoufaché 1874, dite anciennement de l'Architecture privée) : médaille d'argent décernée à un architecte pour une oeuvre de qualité, à l'exclusion des constructions d'Etat.

Médaille de l'Architecture d'accompagnement (paysagère ou intérieure) : médaille d'argent attribuée à des artistes qui contribuent par leurs oeuvres à la création d'espaces architecturaux de grande qualité (paysagistes, architectes de décoration intérieure...)

Médaille de l'urbanisme ou de l'aménagement urbain (Fondation Académie d'Architecture 1965) : médaille d'argent destinée à récompenser une conception ou une réalisation régionale ou urbaine dans le respect du patrimoine national et d'une esthétique liée au site, soit à un urbaniste, soit à une personnalité représentant une collectivité publique ou privée, à laquelle est due cette pensée directrice.

Médaille de la recherche et de la technique (Fondation Académie d'Architecture 1970) : médaille d'argent décernée à un ingénieur ou à un chercheur, français ou étranger, ayant contribué par ses études, recherches, inventions ou réalisations au perfectionnement et au développement des techniques de la construction, base et ferment nécessaires à l'expression architecturale.

Médaille de la restauration (Fondation Académie d'Architecture 1965) : médaille d'argent décernée à une personnalité ayant contribué au sauvetage ou à la conservation ou à la restauration d'édifices anciens.

Médaille de la jurisprudence (Fondation Société Centrale 1874) : médaille d'argent décernée à un architecte ou à un homme de loi qui a éclairé de ses propres lumières et de son expérience la recherche de la jurisprudence spéciale aux travaux de bâtiment.

Médaille d'archéologie (Fondation Société Centrale 1875 et Yve Ed. Corroyer 1908) : médaille d'argent décernée : soit à un architecte, faisant ou non partie de l'Académie, soit à un chef de mission, soit à toute personne ayant, par ses travaux ou ses services, contribué à l'avancement des sciences archéologiques.

Médaille des publications (Fondation Académie d'Architecture 1965) : médaille d'argent décernée à un homme de lettres, à un éditeur, à un journaliste ou à un cinéaste ayant, par ses articles, ses publications ou ses réalisations, servi la cause de l'architecture et des architectes.

Médaille de l'Académie d'Architecture : grande médaille d'argent attribuée à toute personne de nationalité française ou étrangère ayant contribué par ses actions à la connaissance et au rayonnement de l'architecture.

Médaille de l'analyse architecturale (Fondation Académie d'Architecture 1985) : médaille d'argent attribuée à un architecte ou à tout autre personne de nationalité française ou étrangère ayant contribué par ses écrits et/ou ses communications à l'élargissement du débat architectural.

U.I.A. :

Afin d'encourager des mérites, des talents, ou des actions ayant une portée internationale, l'Union Internationale des Architectes attribue des prix internationaux, tous les trois ans, à l'occasion du Congrès International de l'Union. En hommage à la mémoire des premiers Présidents de l'Union, quatre prix sont décernés pour la planification, la technologie, l'éducation et les établissements humains. Le Conseil de l'U.I.A. a créé, en 1984, un prix suprême intitulé "Médaille d'Or de l'U.I.A. pour les contributions exceptionnelles à l'Architecture". En principe, le jury international ne décerne qu'un seul Prix, tous les trois ans, dans chacune des cinq catégories. Toutefois, il peut ne pas attribuer de Prix, ou au contraire, à titre exceptionnel, en attribuer plus d'un, ou des mentions.

Les quatre prix suivants ont vingt ans d'existence. Les candidatures sont présentées par les Sections de l'U.I.A., ou par des Associations d'Architectes, étant entendu qu'une Section peut proposer des candidats, quelles que soient leurs nationalités et lieu de résidence.

Prix Sir Patrick Abercrombie : prix de l'urbanisme ou de l'aménagement des territoires.

Prix Auguste Perret : prix de la technologie appliquée à l'architecture.

Prix Jean Tschumi : prix de la critique architecturale ou de l'éducation.

Prix Sir Robert Matthew : prix pour l'amélioration de la qualité des établissements humains.

Médaille d'Or : c'est le prix le plus prestigieux que l'Union Internationale des Architectes puisse attribuer à un architecte vivant. Elle est attribuée pour récompenser l'architecte ayant apporté une contribution exceptionnelle à l'architecture, et s'étant distingué par les services à l'homme.

et à la société à travers la profession architecturale au cours d'une période prolongée. Elle peut ne pas être attribuée si le niveau des candidatures proposées n'est pas suffisant pour ce Prix.

Eligibilité :

Tout architecte au monde, de son vivant, de même que toute entreprise ou tout groupe à travers le monde, peut être candidat à l'attribution de cette Médaille, s'il répond à tous les critères. Les accomplissements d'une entreprise ou d'un groupe doivent être le résultat d'une collaboration sur une période importante, avec les mêmes individus en tant que responsables. Cependant, les candidatures ne seront normalement pas prises en considération si la personne, l'entreprise ou le groupe concernés n'ont pas déjà reçu un grand prix d'architecture.

Nominations :

Seules les Sections Nationales de l'U.I.A. peuvent déposer des candidatures. Chaque Section ne peut faire qu'une seule nomination.

Modalités de nomination :

Une nomination doit comporter une information biographique et professionnelle suffisamment détaillée. De plus, tous documents complémentaires de qualité, tels que photos, coupures de presse, publications etc doivent être joints.

Sélection :

La Médaille d'Or est décernée par un jury composé d'architectes éminents. Le jury comporte un minimum de cinq et un maximum de sept membres sélectionnés par le Conseil de l'U.I.A.. Un pays ne peut être représenté au jury par plus d'un membre, et une représentation des différentes régions de l'Union y est assurée. Le candidat doit obtenir, au minimum, les deux-tiers des votes du jury.

Architecture d'Aujourd'hui

Grand Prix International d'Architecture

Le Moniteur (après Architecture Française):

Prix de l'Equerre d'Argent :

Ce prix est fondé en 1960, par P.M. Durand-Souffland, directeur de la revue l'Architecture Française. Il couronnait alors plus une oeuvre qu'une carrière. Ce Prix National d'Architecture décerné annuellement par la revue récompensait l'Architecte ou l'équipe d'Architectes français, auteur d'une oeuvre exécutée en France ou à l'étranger et digne d'être signalée pour ses qualités architecturales. L'oeuvre primée était choisie parmi celles réalisées sur un thème qui changeait chaque année afin d'aborder successivement les grandes catégories de sujets architecturaux (Maisons individuelles, Constructions scolaires, Edifices publics, Constructions industrielles, Immeubles de bureaux, Immeubles collectifs, etc...). Les architectes ne faisaient pas acte de candidature, les oeuvres sélectionnables pour le Prix étant celles publiées par l'Architecture Française, dans ses deux ou trois derniers numéros spéciaux consacrés au thème choisi, et parus avant la réunion du jury. Le Prix comportait la remise de "l'Équerre d'Argent" et d'une oeuvre d'un artiste français contemporain, peintre ou sculpteur. Le Jury était constitué par les membres du comité de rédaction de la revue, son directeur général et son rédacteur en chef. Du fait même de la composition du jury, les oeuvres d'architectes membres du comité de rédaction, qu'elles soient propres ou réalisées en équipe, ne pouvaient être retenues pour l'attribution du prix.

Transformation:

En 1976, Le Moniteur rachète l'Architecture Française qui sera ensuite cédée au groupe Expansion. Mais le directeur du Moniteur suggère, fin 1982, une ouverture sur l'architecture. Une rubrique architecturale prend place dans Le Moniteur, A.M.C. est rachetée, les éditions Electa Moniteur sont créées et les prix d'architecture sont institués. "*Le Moniteur est le seul endroit où l'on parle d'architecture dans le monde du bâtiment et des travaux publics*", selon Madame Allain-Dupré, rédactrice et responsable de l'architecture au Moniteur.

Objectifs :

Le directeur, M. N. Vigier décide de poursuivre l'idée du prix tel qu'il existait auparavant. La récompense est la même (une équerre d'argent sur un socle de marbre). Le prix est décerné pour un bâtiment construit et bien achevé dans l'année, sans qu'il y ait de thème comme auparavant, ce qui lui ferait perdre de son impact. Il veut mettre à l'honneur tous les

intervenants. Le directeur du Moniteur recherche la force de ce prix.

Budget :

L'organisation du prix est coûteuse. Des honoraires sont versés aux architectes du jury (pas aux critiques). Il convient d'organiser la manifestation et de sortir le numéro spécial de la revue.

Dossiers de candidatures :

Le Moniteur possède des dossiers de réalisations et suscite des candidatures. Madame Allain-Dupré et D. Bardet interrogent des architectes, visitent des bâtiments. Puis il y a un appel public de candidatures. Une sélection de 15-20 dossiers est faite par Le Moniteur, subjective bien sûr mais avec peu de risques d'erreurs selon Madame Allain-Dupré. Le choix est fait sur dossiers, la visite des bâtiments s'étant avérée irréaliste.

Jugement :

Le Prix veut récompenser le caractère exemplaire d'une réalisation : pour les qualités constructives du bâtiment, l'innovation technologique, la démarche poursuivie, les relations maître d'ouvrage/maître d'œuvre qui forment ensemble une équipe soudée.

Jury :

Il est composé par Le Moniteur. La majorité n'est pas internationale, mais une forte tendance européenne y est représentée. Ce choix permet d'éviter les querelles de chapelles, les renvois d'ascenseurs entre architectes. , il se justifie par la volonté de porter un oeil neuf sur l'architecture qui soit un peu extérieur. Ce jury comprend trois architectes - dont un seul français, le Grand Prix National de l'année précédente (désigné par le M.E.L.A.T.T.), un anglo-saxon et un latin - trois critiques choisis avec le même équilibre et trois personnalités du Moniteur, le P.D.G., le directeur de la rédaction et Madame Allain-Dupré.

Les débats sont très sérieux. C'est un prix "pour parler d'architecture". Il y a délibération, puis vote à bulletin secret. Le P.D.G. du Moniteur dispose de deux voix qu'il n'a encore jamais utilisées.

Résultats :

Le Ministre remet la récompense au lauréat.

Ce prix a un impact certain dans la carrière d'un architecte dans la force de l'âge. Mais il flatte

souvent plus le maître d'ouvrage. En fait, la satisfaction de l'architecte dépend de son rapport avec les honneurs, s'il en a déjà obtenu, s'il est familier des distinctions, s'il y porte intérêt, s'il en a besoin au secours de sa carrière...

Diffusion :

Les résultats sont publiés dans la presse professionnelle, un entrefilet paraît dans Le Monde, un numéro spécial du Moniteur leur est consacré. Le Moniteur espère cependant plus de diffusion par les medias.

Le prix est attribué à l'architecte ou à l'architecte associé qui a conçu et réalisé l'ouvrage. Les résultats sont publiés dans la presse professionnelle, un effort qui est cependant plus de diffusion. Le jury est composé de trois architectes choisis avec le même équilibre et trois personnalités du monde de l'architecture. Le jury comprend trois architectes - dont un seul français, le Grand Prix National de l'année précédente (designé par le M.E.L.A.T.I.), un architecte étranger et un latin - trois critiques choisis avec le même équilibre et trois personnalités du monde de l'architecture. Le jury comprend trois architectes - dont un seul français, le Grand Prix National de l'année précédente (designé par le M.E.L.A.T.I.), un architecte étranger et un latin - trois critiques choisis avec le même équilibre et trois personnalités du monde de l'architecture. Le jury comprend trois architectes - dont un seul français, le Grand Prix National de l'année précédente (designé par le M.E.L.A.T.I.), un architecte étranger et un latin - trois critiques choisis avec le même équilibre et trois personnalités du monde de l'architecture.

Jugement :

Le Prix veut récompenser le caractère exemplaire d'une réalisation : pour les qualités constructives du bâtiment, l'innovation technique, la démarche poursuivie, les relations maître d'ouvrage/maître d'œuvre qui forment ensemble une façon saine de bâtir.

Jury :

Il est composé par Le Moniteur. La majorité n'est pas internationale, mais une forte tendance européenne y est représentée. Ce choix permet d'éviter les querelles de chapelles, les renvois d'ascenseurs entre architectes, il se justifie par la volonté de porter un oeil neuf sur l'architecture qui soit un peu extérieur. Ce jury comprend trois architectes - dont un seul français, le Grand Prix National de l'année précédente (designé par le M.E.L.A.T.I.), un architecte étranger et un latin - trois critiques choisis avec le même équilibre et trois personnalités du monde de l'architecture.

Les débats sont très aérés. C'est un prix "pour parler d'architecture". Il y a délibération, puis vote à bulletin secret. Le P.D.O. du Moniteur dispose de deux voix qu'il n'a encore jamais utilisées.

Résultats :

Le Ministre remet la récompense au lauréat. Ce prix a un impact certain dans la carrière d'un architecte dans la force de l'âge. Mais il flatte

Jacques TOURNANT

Biographie réalisée à partir d'entretiens le 22 juillet, le 16 septembre, le 04 et le 19 novembre, le 02 et le 09 décembre 1987

Ambiance familiale

Ses parents se marient en 1907. Sa mère descendait d'une famille bourgeoise normande installée dans le 9e arrondissement. Le père de sa mère dirigeait une petite entreprise de grains et fourrages. Le père de J. Tournant dirige une entreprise familiale (dans la famille depuis 4 générations) de décoration provisoire : stands d'exposition, mobilier urbain temporaire.

La famille habitait à proximité de l'entreprise, dans un immeuble lui appartenant : rue de Stax dans le 16e arrondissement, où J. Tournant naîtra le 23 juin 1909.

J. Tournant va en vacances tous les ans au bord de la mer dans des maisons de location : côte normande, La Baule...

Le père de J. Tournant a une sœur qui se mariera à un notaire provincial. La mère de J. Tournant a une sœur mariée à un huissier parisien. Les enfants de cette tante, cousins de J. Tournant évolueront dans l'entourage de Jean Cocteau.

Patrimoine :

L'entreprise familiale de décoration provisoire fut fondée vers 1850 par Godillot, qui fabriquera ensuite les célèbres chaussures. Elle fut cédée ensuite à la famille Delessaire (?), une vieille famille du 16e arrondissement, qui avait fait fortune en fabriquant du sucre de betterave pendant le "blocus continental".

C'est enfin l'arrière grand-père de J. Tournant qui reprendra l'affaire. Cet aïeul était

une force de la nature, venant du Nord, quasi analphabète, qui se maria successivement avec trois femmes fortunées.

Cette entreprise avait de gros marchés sous la conduite du grand père de J. Tournant. Il fit d'importantes opérations immobilières. Il se retira à 45 ans fortune faite.

Entre les 2 guerres, sous la conduite du père de J. Tournant, l'entreprise vivait. Elle employa 30 à 40 ouvriers après-guerre, mais elle était moins importante durant la période précédente.

Pour l'entreprise, le travail dans le secteur public était annexe. Exceptionnellement elle réalisa les tribunes pour les funérailles de Paul Doumer. Elle aménagera aussi des "pavillons" de l'exposition de 1937.

L'entreprise est aujourd'hui encore dans la famille, car après avoir été dirigée par le père et par le frère de J. Tournant, c'est maintenant son neveu qui s'en occupe.

A son arrivée au Havre, J. Tournant loge 2 ou 3 jours dans un "hôtel borgne", puis loge dans le baraquement de l'architecte en chef. Il cherche une maison pour faire venir sa famille. Elle devra être à l'abri de l'air du large à cause de son fils chétif et disposer d'un transport rapide vers le centre-ville.

J. Tournant trouve une maison à Ste Adresse. C'est une grosse maison à trois étages, d'un affreux style provençal mais pas tout à fait démolie. Elle était entourée par un grand parc. Le propriétaire se désintéressant de son bien, J. Tournant fait engager une procédure de réparation d'office. Il se fait aménager le 1er étage.

Etudes :

A l'issue de ses études générales, J. Tournant n'est pas fixe sur ce qu'il veut faire. Grébert, urbaniste ayant travaillé en Amérique du sud, habitant le même immeuble que la famille Tournant, donne conseil au père de J. Tournant de faire suivre à son fils des études d'architecture à l'école des Beaux Arts. Grébert préconise l'atelier Godefroy-Freyvet. J. Tournant entre dans cet atelier, mais ne travaille pas.

Par mesure de discipline, son père l'inscrit à l'Ecole Spéciale d'Architecture où les conditions de travail sont beaucoup plus strictes qu'à l'école des Beaux Arts. On y entrait à 9 h 15 chaque jour et on en sortait à 17 h. Il semble que le père de J. Tournant ait eu connaissance de l'Ecole Spéciale par l'intermédiaire d'un vague ami, administrateur de l'école.

Indiscipline, J. Tournant sera très rapidement renvoyé de l'Ecole Spéciale. Par d'heureuses circonstances il sera admis à nouveau.

Suite à un changement de directeur, Auguste Perret vient enseigner à l'Ecole Spéciale. La renommée de Perret est grande à l'époque, mais c'est un peu par hasard que J. Tournant va vers son atelier.

Perret arrive en 1929 à l'ESA, J. Tournant suivra son enseignement trois années consécutives.

Il sortira de l'école en 1932 pour partir au service militaire. Cependant, n'ayant pas totalement obtenu son diplôme en 1932, il reviendra présenter un travail en 1933, service militaire accompli, pour se le voir attribuer définitivement.

Parallèlement à ses études d'architecture, J. Tournant suivra les cours de l'Institut d'Urbanisme.

J. Tournant a suivi les cours de l'Institut d'Urbanisme à la Sorbonne puis à la Faculté de Droit au Panthéon. Ses professeurs étaient :

- Marcel Poète : Histoire de l'urbanisme
- Jaize : Droit
- Santenac (ingénieur en chef de la ville de Paris pour les V.R.D.)
- Henri Prost : Urbanisme
- Sellier (créateur de la cité-jardin de Suresnes)

N'ayant pas rédigé de thèse de fin d'études, il ne pourra se prévaloir du titre d'urbaniste DIUUP (Diplôme de l'Institut Universitaire d'Urbanisme de Paris), il adoptera durant sa carrière le titre d'urbaniste IUUP.

Au cours de ses années d'études, J. Tournant effectuera un voyage d'un mois en Bulgarie.

S'il part vers cette destination en 1929, c'est à l'invitation de ses condisciples bulgares, nombreux à l'époque à l'École Spéciale. Son voyage de retour se fera par l'Allemagne où il s'arrêtera quelques jours.

Vie individuelle

La mère de J. Tournant, venant du 9^e arrondissement, a eu des difficultés à s'adapter au 16^e qui était alors (1907) une banlieue éloignée du centre.

Son père était bon dessinateur, mais sans culture, il était entrepreneur. Ce père avait reçu une petite formation générale au lycée J.B. Say, dans le domaine du commerce et de l'industrie. Il fut élève très durement. Envoyé trois ans en Angleterre quasiment sans ressources, il fut caissier dans un grand magasin londonien. Durant la première guerre mondiale il fut blessé à la tête. C'était un homme droit, travailleur, qui aimait sa famille. Il travaillait beaucoup pour gagner sa vie. Sa vie devint plus facile après la disparition de ses parents.

En 1909, quand J. Tournant naquit, son père avait une automobile, il emmenait sa femme et ses enfants en vacances au bord de la mer ; la famille menait une typique vie bourgeoise.

Le jeune J. Tournant voulait être marchand de "Belles Images", périodique pour enfants à l'époque. Il était attiré par la lecture, la qualité du dessin de son père, l'histoire et la géographie.

L'oncle de J. Tournant, notaire, était austère. Habillé en redingote et col dur, il impressionnait beaucoup son neveu. La famille n'aura bientôt plus de rapport avec cet oncle et sa femme, suite à des problèmes d'héritage semble-t-il.

Les cousins de J. Tournant seront les prototypes des "enfants terribles" de Cocteau. Pour cette raison ils seront la honte de la famille. J. Tournant, alors à l'École Spéciale, sechera quelquefois les cours pour aller voir ses cousins et les artistes entourant Cocteau. Attiré un peu par cette vie, il goûtera à la drogue. Sa cousine se

suicidera, son cousin, entré chez les cisterciens, mourra jeune en mission au Cameroun. Plus tard, J. Tournant retrouvera Cocteau à Venise. Il lui reprochera d'avoir participé à la destruction de ses cousins. Cocteau restera indifférent. J. Tournant nourrit de grands ressentiments à son égard.

Dans sa jeunesse J. Tournant était passionné de cinéma d'avant-garde. Il sait citer les quatre salles qui selon lui diffusaient ce genre de film. Il cite comme exemple de film "Le chien andalou".

J. Tournant a retrouvé récemment ses cartes d'abonnement aux trois cinémas d'avant-garde parisiens de l'époque de sa jeunesse.

Il a une véritable attirance pour l'Allemagne. Déjà en 1929, à 20 ans, lors d'un voyage en Bulgarie, il revient par l'Allemagne, attiré par l'organisation, l'ordre, et non par l'architecture moderne.

À l'École des Beaux Arts, J. Tournant se trouve dans l'atelier où on chahute le plus. Il ne faisait rien. En six mois il ne dessine que le Dorique. Il était à ce moment plus intéressé par la vie que par le dessin. Dans cet atelier Godefroy-Freyne, établi rue de Seine, il participe volontiers aux bizutages, accepte tous les travaux subalternes de l'atelier : balayage... pour s'amuser avec ses copains. Aux Beaux Arts, les chahuts continuaient dans la rue. Une des jouissances consistait à aller "virer les méteques à Montparnasse". Il s'agissait d'effrayer les artistes étrangers vivant alors à Montparnasse.

J. Tournant introduira le chahut à l'École Spéciale. Il y introduit notamment le bizutage qui n'y existait pas auparavant. J. Tournant apparut très vite comme un meneur. Il fut renvoyé de l'école suite à une grève qu'il avait organisée contre la mauvaise qualité de la nourriture. Il est renvoyé avec deux de ses camarades, tous les étudiants prennent parti pour eux et accompagnent leur sortie. Ensemble ils font la tournée des rédactions pour donner une publicité à l'événement. Le lendemain les journaux relatent la rébellion des étudiants contre le régime autoritaire de leur école. Immédiatement les forces de l'ordre cernent l'école. Dans ces circonstances le directeur (Trelat, fils de

Trélat fondateur de l'école) accepte de reprendre les renvoyés. Après "sermonade" du père et du directeur, J. Tournant est réintégré. Mais J. Tournant ne s'en tiendra pas là, il sera encore à l'initiative de coups fameux. Par exemple : par une trappe il met le feu à des herbes sèches poussant sur le toit terrasse du bâtiment, puis, ayant averti ses camarades, ils se mettent aux fenêtres et crient "au feu". De nombreux pompiers viendront, on ne trouvera jamais le coupable.

L'administration, la surveillance de l'Ecole Speciale, était assurée par d'anciens militaires ou policiers. J. Tournant aura une attitude négative dans son école jusqu'à ce qu'arrive un colonel qui saura le prendre en main. Il l'invite à devenir grand massier et à faire une préparation militaire.

Alors qu'il était à l'ESA, mais avant d'entrer chez Perret, J. Tournant voulait plus ou moins aller aux Arts-deco. Il est venu passer le concours d'entrée le lendemain de la date fixée.

Les amis de jeunesse de J. Tournant étaient : Vago de l'Architecture d'Aujourd'hui, Hermant de Techniques et Architecture et Persitz qui créera la grande agence Persitz-Heaume. Il rencontra ses trois amis à l'atelier Perret, atelier fondé après la mort du directeur Trélat fils, en même temps que les ateliers Lecœur et Lebourgeois, à l'initiative du nouveau directeur qui était Prost : architecte DESA, architecte DPLG et Grand Prix de Rome.

"Perret devait être content d'être appelé à l'ESA, après l'échec de l'atelier de bois qu'il avait dû fermer à cause de l'hostilité envers lui des "pompiers" de l'ENSBA qui recalait tous ses élèves"

Dans son atelier, Perret venait corriger une ou deux fois par semaine.

A l'école, Perret ne parlait pas tellement de ses constructions.

"Quand on était chez Perret on faisait du Perret".

Les programmes de Perret donnés aux élèves étaient assez réalistes : hôtels, garages...

Dans l'atelier, les formules célèbres de Perret étaient affichées : "construire d'abord"

Perret n'approuvait pas des démarches différentes de la sienne mais il ne les refusait pas systématiquement. Dans les jurys il pouvait défendre un projet opposé à ses idées s'il était cohérent.

A la correction Perret regardait attentivement chaque projet. Il n'était pas très long dans ses commentaires. Il passait derrière chaque élève assis à sa table, faisait sa critique et passait au suivant. Tout le monde écoutait.

Quand J. Tournant était dans son atelier, Perret avait 45-50 ans, "*c'était un homme sérieux, dans la force de l'âge*".

A l'école, J. Tournant est intéressé par la construction des bâtiments. De plus la formation exigeait des visites de chantier. J. Tournant a visité le chantier de Perret rue Raynouard, celui du pavillon Suisse de Le Corbusier.

Durant l'été, les étudiants de l'ESA devaient constituer un dossier. J. Tournant en a gardé un qui concerne les squares de Paris.

Malgré son manque de sérieux, J. Tournant réussit à franchir les étapes de l'école. Il a peu de goût pour le "rendu" et obtient des mauvaises notes, mais ses "partis" sont bons et il a pour ça de bonnes notes.

Aux examens J. Tournant pense toujours avoir eu une chance terrible, car il tombait toujours sur le seul sujet qu'il connaissait. De toute façon pour les examens il était toujours très décontracté, même s'il partait pendant et donne son manque de travail, sa chance liée à un "culot monstre" faisait qu'il réussissait.

Exemple du cours de construction : "*C'était une matière difficile, des mathématiques*".

J. Tournant faisait l'impasse mais a toujours réussi. Ainsi une fois, interrogé sur les structures en bois, J. Tournant assure au professeur que les maisons normandes sont faites en bois de pommier, de telle sorte que le professeur, un peu désespéré, lui donnera une bonne note.

Le jugement des projets des étudiants se faisait par un jury composé des trois chefs d'ateliers et de personnalités extérieures. Les étudiants n'étaient pas au jugement, ils ne présentaient pas leur projet.

"Le jury de l'école était de bonne qualité avec Perret, Leccœur qui était un véritable constructeur et Lebourgeois un bon décorateur".

Le jury du diplôme n'était pas différent de celui qui jugeait les autres projets.

A l'époque des études de J. Tournant, beaucoup d'étudiants de l'ESA suivent les cours de l'Institut d'Urbanisme. *"La tendance à s'intéresser à l'urbanisme était dans l'air".*

A l'Institut d'Urbanisme, J. Tournant apprécie beaucoup les cours de Marcel Poète. Celui-ci parle de Paris qui est une passion pour J. Tournant.

La première fille diplômée de l'ESA, l'a été en 1896. Il y avait toujours deux ou trois filles sur une promotion de vingt étudiants à l'époque de J. Tournant. Dans une telle promotion il y avait aussi environ 50 % d'étrangers. A l'époque ils étaient d'Europe centrale, de Grèce, aujourd'hui ils viennent du bassin méditerranéen.

Vago est diplômé comme J. Tournant en 1932.

Vago met en place l'A.A avant son diplôme.

Pierre Vago fait ses études secondaires en Italie. Il vient faire ses études d'architecture en France du fait de la montée du fascisme dans ce pays.

Vago s'inscrit à l'ESA semble-t-il sur les conseils de Le Corbusier qui orientait les jeunes vers cette école plutôt que vers les Beaux-Arts.

Le père de Vago, architecte hongrois, était venu en France à l'occasion de sa participation au concours du palais de la SDN. Il allait et venait entre la Hongrie et Paris.

Quand Vago et J. Tournant étaient ensemble à l'ESA, leurs situations étaient totalement différentes.

A l'époque de ses études, Vago était un immigré dans des conditions difficiles. Il avait peu d'argent et habitait une petite chambre.

J. Tournant était plutôt un "fils à papa".

Durant ses études J. Tournant était un plaisantin qui travaillait peu, alors que Vago était consciencieux et travailleur.

Vago travaillait beaucoup. Alors que pour les autres le travail se passait quasi

uniquement à l'école, Yago lui, emmenait son travail chez lui.

Yago et J. Tournant sympathisent à l'atelier Perret.

J. Tournant et Yago se rencontrent à l'ESA, chez Perret. Ils ne se connaissaient pas du tout auparavant.

J. Tournant invitait Yago chez lui. Yago lui en garde reconnaissance à lui et à son père qui l'accueillait.

À l'école, Yago est fiancé à Monique Lesourd, élève de l'atelier Perret, qui deviendra sa femme.

Yago faisait travailler sa fiancée pour lui, il la "négrifiait". Ça agaçait tout le monde.

À l'école J. Tournant a rencontré une fille avec laquelle il faillit se marier.

Yago, J. Tournant, Monique Lesourd, l'amie de J. Tournant, une étudiante américaine forment ensemble un groupe, ils se retrouvent en dehors de l'école pour participer à des soirées, pour aller au cinéma.

"Bâtir" et "Le Maître d'Œuvre" étaient des petites revues faites par Yago ou Royer à l'ESA.

J. Tournant revoit Yago à son retour de l'armée en 1932.

Il n'y a pas de rupture brusque entre Yago et J. Tournant à leur sortie de l'école. Ils continuent de se voir régulièrement, pour les expositions, pour les articles de l'A.A.

À la période de formation en urbanisme de J. Tournant correspond la création de la revue "Urbanisme" par Jean Royer, directeur administratif de l'École Spéciale d'Architecture.

Probablement sous l'influence de son père, qui voulait que son fils ait une formation pratique, J. Tournant s'inscrit à un cours de métro. Il ne suivra jamais l'enseignement.

Habituellement, en sortant de l'école, J. Tournant allait prendre un crème avec un bavaois à la Coupole qui venait d'ouvrir. Ensuite il descendait prendre ses cours à l'Institut d'Urbanisme dans le quartier Latin. En sortant il prenait l'autobus jusqu'aux Tuileries puis retournait à pied chez lui rue de Sfax après avoir remonté la rue de Rivoli. Il dînait chez lui avec ses parents pour souvent aller après au cinéma.

Sous l'influence du colonel surveillant à l'école, au début des années 30, J. Tournant se passionne pour les choses militaires. Durant ses études il effectue une préparation militaire qui l'amènera à effectuer son temps d'armée comme élève officier à Saint Cyr. Il le terminera à Brest en tant que sous-lieutenant dans "la Coloniale".

Avant guerre, J. Tournant était fanatique des choses militaires, il avait une attirance pour les voyages. Il a regretté pendant un moment de ne pas s'être engagé dans la Coloniale.

Au début des années 30, les discussions dans l'entourage de J. Tournant tournent autour de l'actualité : l'affaire Stavisky et les autres scandales, la montée du fascisme. Ayant des idées socialisantes, J. Tournant n'en était pas moins anti-parlementaire, du fait des scandales à répétition qui entachaient la vie politique de l'époque. Il aura cette attitude jusqu'au 6 février 1934, date à laquelle, blessé dans l'émeute, il sera alors plus mesuré dans ses positions.

Il participe donc à cette journée historique. Il n'avait pas véritablement envie de prendre part à l'émeute, mais sa mère le supplie d'accompagner son père, "croix de feu", qui risquait beaucoup dans une manifestation du fait d'une trépanation consécutive à une blessure de guerre. J. Tournant suivra son père pour le protéger des mauvais coups. Les "croix de feu" abordent le palais Bourbon par la rive gauche, les autres ligues : camelots du roi... rassemblées sur la place de la Concorde, tentent de franchir la Seine pour atteindre l'Assemblée. L'affrontement avec les forces de l'ordre commencera sur le pont. (J. Tournant ayant parcouru les manifestations étudiantes de décembre 86 aux abords de l'Assemblée dit avoir ressenti quelques dizaines d'années plus tard, à la même place, les mêmes impressions). J. Tournant, seul jeune au milieu de cette manifestation de vieux combattants décorés est frappé en premier par les policiers. Il sera blessé au visage et en garde encore aujourd'hui les marques. Après le premier affrontement, les manifestants se replient vers la rue Royale puis rassemblés, retournent vers la Chambre des Députés. Ils seront alors chargés rue de Rivoli par la Garde Mobile "sabre au clair". La manifestation est dispersée, J. Tournant se retrouve

sans savoir comment dans une arrière cour de la rue de Rivoli. J. Tournant avoue avoir vécu ce jour là la plus grande peur de sa vie, la véritable peur qui a son sens a fait qu'il n'a jamais réussi à se souvenir comment il était arrivé dans cette cour.

Plus tard, à la fin des années 30, J. Tournant gardera un sentiment double envers l'Allemagne. Il admire le sens de l'organisation, du faste extraordinaire, il est impressionné par la puissance, alors qu'en France c'est la pagaille d'après 36. Il se demande si le régime hitlerien n'a pas du bon, mais en même temps il conserve une haine atavique contre l'Allemand.

A la même époque, J. Tournant tombe gravement malade, un eczéma terrible couvrant tout le corps et qui défigure complètement : "*à devenir dingue*". Alors marié, sa femme le quitte à ce moment. La maladie progresse jusqu'en 1938, année durant laquelle après un mois de soins dans une clinique en Suisse, il revient guéri.

Durant l'avant-guerre, J. Tournant est toujours plus ou moins malade. Il aurait pu en mourir ou devenir fou. Il était gêné dans son travail, l'eczéma l'empêchait d'avoir des contacts.

J. Tournant commence à avoir de l'eczéma en 1932 puis de l'infection se développe sur ses plaies. Un homéopathe parisien l'envoie à Zurich dans la clinique du professeur Birsher en 1938 au mois de juin.

Il part avec son père qui lui paye son voyage. A son arrivée il reste trois jours sans soins puis durant un mois il suit un régime fait de légumes et de fruits crus accompagné de marches à pied, de bains de soleil et de douches froides. Il est guéri. Même s'il doit encore être attentif à son hygiène de vie, rien n'est réapparu même dans les conditions de malnutrition de la guerre.

A peine rétabli, la guerre est déclarée. J. Tournant part officier de renseignement dans le 1er régiment d'infanterie coloniale. C'est un régiment d'élite. Redevenu célibataire, il part enthousiaste. Bientôt son régiment est encerclé dans la région de Nancy, il résiste encore alors que les Allemands sont déjà à Lyon, mais enfin tout le monde est fait prisonnier.

J. Tournant est détenu dans un camp d'officiers en Westphalie. Ils sont là 2400 prisonniers. Avec le futur directeur des publicités Jean Mineur, Philippe Lebraud, il crée et organise un service de Postes pour le camp. Ils seront ainsi mieux logés et auront une vie plus active bien qu'ennuyeuse. Dans le camp il y avait une forte rancune contre les Anglais qui n'avaient pas soutenu l'armée française. 90 % des prisonniers auraient été prêts à se battre contre les Anglais. Mais les Allemands, malgré des tentatives, ont été trop maladroits pour utiliser cette rancune. Ainsi tous les prisonniers ont envie de s'en aller. Légalement d'abord ; les Allemands ont libéré quelques agriculteurs, quelques officiers d'active... Illégalement ensuite, J. Tournant agrandit et dessine des cartes de la frontière, à la Poste il permet de faire passer des boussoles, des vêtements... en achetant un gardien allemand ivrogne.

J. Tournant veut s'en aller en invoquant des raisons de santé. Son eczéma s'étant déclaré avec de l'asthme, il se fait envoyer par sa clinique Suisse, un certificat prouvant qu'il était asthmatique. Il essaye ensuite de se provoquer une crise d'asthme, n'y arrive pas mais demande tout de même une visite médicale. Sans voir le médecin, il est porté sur la liste des libérés en donnant au secrétaire la pièce d'or porte-bonheur que lui avait donnée sa mère lors de son départ pour le front.

J. Tournant libéré revient en France au début de l'année 1942. Il ne fera pas de Résistance, à l'inverse de son frère qui sera emprisonné à Fresnes. Il n'imaginait pas qu'il existait des camps différents de celui assez tranquille où il avait été détenu.

Durant sa captivité en Allemagne, dans l'ambiance des officiers hostiles aux Anglais, J. Tournant est Pétainiste. Il sympathise avec un autre Pétainiste : Damane et avec le fasciste Brasillac qui a le même âge que lui. J. Tournant était très impressionné par Brasillac qui en dehors de ses positions épouvantables était un homme charmant et qui, normalien, prononçait dans le camp d'officiers des conférences très brillantes.

Le groupe J. Tournant, Damane et Brasillac est très soudé, par l'âge et aussi par la connaissance des mêmes lieux parisiens qu'ils ont les uns et les autres fréquentés à la même époque sans se rencontrer.

En 1945, à Paris, Brasillac est recherché par les résistants. Il se cache dans une petite chambre rue de Tournon. C'est Damane et J. Tournant qui alternativement viennent le ravitailler. Bientôt la famille de Brasillac est arrêtée et emprisonnée. Brasillac veut se rendre pour faire libérer sa mère. Ses deux amis l'en dissuadent une première fois. Au retour d'une visite à Brasillac, J. Tournant appelle Damane pour lui dire d'être vigilant lors de sa prochaine visite car il lui a paru résolu à se rendre. Quand Damane doit aller voir Brasillac, il est appelé par son frère, qui vivant au Cameroun, avait suivi Leclerc dans toutes ses campagnes et venait d'arriver à Paris.

Damane ne résiste pas à l'envie de revoir son frère, il ne va pas rendre sa visite prévue à Brasillac. Celui-ci se rend, sera jugé et fusillé.

"Selon les circonstances j'aurais pu être résistant. Au Cameroun j'aurais suivi Leclerc. Mais mon entourage était Pétainiste alors j'étais Pétainiste".

A son retour de captivité, J. Tournant est contacté par un officier supérieur pour entrer dans un réseau de résistance. J. Tournant va à un rendez-vous accompagné par son frère. J. Tournant ne veut pas résister, il craint l'infiltration communiste, mais son frère, plus jeune, plus mordant, qui a le désir d'agir dit à l'officier qu'il peut compter sur lui, il lui laisse sa carte. L'officier note sur la carte "à contacter". Peu après l'officier est arrêté, on découvre la carte sur lui, le frère de J. Tournant est arrêté.

Yago et J. Tournant ont des contacts durant la guerre. Yago, durant l'occupation avait créé un réseau de résistance à partir de la base de renseignement de la marine dont il était réserviste. Il essaiera d'entraîner J. Tournant dans son réseau. Celui-ci refusera.

Yago sera arrêté par les Allemands et passera une année en prison à Fresnes.

En même temps que Yago, à Fresnes, sont emprisonnés aussi le frère de J. Tournant et l'amie d'école avec laquelle J. Tournant devait se marier. Elle était devenue une grande résistante. Tous les trois seront libérés.

Aller travailler à Beauvais relevait d'une véritable aventure. J. Tournant y partait

avec son sac à dos et son sac de couchage.

Deux années de suite Perret est venu en vacances chez les Tournant au Havre.

Durant la reconstruction du Havre, J. Tournant et Yago ne se voient plus.

Yago rendra une visite à J. Tournant au Havre durant les années 50, alors qu'il est en vacances avec son fils à proximité. C'était juste après la mort accidentelle de la femme de Yago.

Le logement de J. Tournant au Havre est assez confortable mais sans grande allure, l'accès en est minable. Sa femme supporte mal de venir s'installer au Havre, elle n'y viendra que deux ou trois ans après l'arrivée de son mari. Elle séjourne en alternance six mois au Havre et six mois à Paris. Elle est souvent malade, reste avec sa mère et son fils qu'elle inscrit à des cours par correspondance. Elle trouve la maison du Havre insupportable, elle ne la trouve pas assez bien installée pour recevoir. De ce fait J. Tournant perd ses relations. J. Tournant lui, se sent bien dans ce parc où il se promène avec son chien. A l'époque il écrit énormément.

J. Tournant revoit plus Yago depuis son retour à Paris, mais c'est compliqué car Yago habite la campagne.

La femme de Yago et l'amie de J. Tournant s'entendent bien. *"La vie familiale, privée intérieure avec la vie professionnelle"*.

J. Tournant est membre du Rotary-Club du Havre.

Après trois tentatives il n'est toujours pas décoré de la Légion d'Honneur.

Durant

Expérience professionnelle :

A l'issue de ses études, J. Tournant va travailler dans l'entreprise familiale. Il assiste son père dans la gestion des marchés : foires agricoles, manifestations privées... Le travail dans le secteur public est annexé. J. Tournant n'a le souvenir que de deux contrats de ce type : les funérailles de Paul Doumer en 1932 et les manifestations d'une association philanthropique relevant du gouvernement de Vichy, pendant la guerre

J. Tournant participera plus largement à la conduite de l'entreprise en assurant l'aménagement des expositions produites par ses amis architectes rencontrés à l'École Spéciale : Vago et Hermant. Ces expositions consacrées à l'architecture ont lieu au Grand Palais, à la gare des Invalides... J. Tournant reste dans l'entreprise jusqu'à la guerre, il y revient en 1942 après sa libération.

À la fin de 1943 il fait un stage de formation au remembrement urbain. À l'issue de ce stage il est envoyé à Beauvais comme technicien de remembrement auprès d'un commissaire de reconstruction. Toutes les semaines il séjourne trois jours à Beauvais puis revient assister son père dans la conduite de l'entreprise. La Libération se déroule sans que J. Tournant change son rythme de travail. Bientôt il obtient un chantier de reconstruction en Moselle, puis ses amis de l'atelier Perret le contactent pour lui demander de participer à la création d'un atelier de reconstruction que dirigerait Perret.

Il accepte, Le Havre est choisi, le maître se laisse convaincre par ses élèves, Perret est nommé architecte en chef de la reconstruction du Havre par le ministre. L'atelier du Havre compte 26 membres issus des trois ateliers successifs de Perret. J. Tournant y occupe une place mineure du fait de ses travaux déjà engagés à Beauvais et en Moselle.

Cependant les camarades de J. Tournant ne veulent pas s'éloigner de Paris. Il est le seul à accepter d'aller travailler en permanence au Havre. Il est alors nommé par Perret et les urbanistes Narrast et Bachmann, architecte conseil du remembrement du Havre.

Le travail est là considérable. En plus des travaux d'aménagement liés au remembrement urbain, J. Tournant représente Perret sur place, il assure le suivi des chantiers de construction des immeubles de logement (ISAL : immeubles sans affectation individuelle), il est l'adjoint de Perret pour la construction de l'hôtel de ville, il devient l'arbitre officieux de la profession (90 architectes) et de ses conflits.

J. Tournant se plonge dans ces travaux pour lesquels il n'a aucune expérience. Il vient à Paris toutes les semaines voir ses collègues et Perret, il mène à l'époque une vie très occupée

A la Libération, la municipalité du Havre trouve refuge dans un ancien hôpital.

Au Havre, l'atelier disposait d'un grand baraquement parmi un ensemble de baraquements appelé "cité des architectes", située à proximité de la place de l'hôtel de ville.

Le baraquement de l'atelier était composé de :

- une grande salle,
- une chambre + sanitaire pour héberger un parisien de passage,
- un secrétariat,
- un bureau : utilisé par J. Tournant qui lui servira aussi de chambre à son arrivée au Havre.

Le tout était chauffé au gaz.

Les autres baraquements, tous plus petits que celui de l'atelier de reconstruction, étaient affectés aux architectes et géomètres locaux.

Au Havre il y avait une secrétaire de l'architecte en chef payée par le ministère et une secrétaire employée par l'atelier qui deviendra la secrétaire de J. Tournant.

A la fin des années 50, Feuillebois architecte de l'atelier, est venu s'installer au Havre.

A son arrivée au Havre J. Tournant n'a pas de collaborateur. Il est assisté seulement par le secrétariat et un métreur vérificateur.

Quand Feuillebois vient s'installer au Havre, avec J. Tournant ils embauchent un collaborateur, Adam, auquel s'ajouteront temporairement quelques dessinateurs.

Les baraquements de la "cité des architectes" seront détruits durant les années 60.

A la destruction des baraquements, J. Tournant trouve un local d'agence : 2 bureaux, 1 salle de dessin, 1 secrétariat, dans une des rares maisons non détruites, située à proximité de l'hôtel de ville.

A l'emplacement des baraquements sera construite la bibliothèque municipale.

Circuit des permis de construire :

- passent d'abord chez J. Tournant pour vérification de la conformité au plan-masse,

- puis devant les architectes en chef adjoints qui accordaient les permis au nom de Perret.

J. Tournant ne venait pas aux bureaux de l'atelier du Havre à Paris. Il se rendait, lui, tous les lundi matin chez Perret.

Pour l'hôtel de ville, J. Tournant recevra le tiers du montant des honoraires.

En 1948, Perret est nommé architecte en chef de l'hôtel de ville. Le programme est lancé, Perret propose sa solution : une tour surmontée d'une campanile accolée à une barre horizontale.

En 1950, le conseil municipal secoué par des crises politiques internes refuse d'accepter "la tour" prévue par Perret.

En 1952, malgré tout, la construction du bâtiment principal commence. Le premier coup de pioche est donné conjointement par le ministre Courant, député-maire du Havre et J. Tournant, représentant Auguste Perret.

Un système d'allers-retours s'installe entre Perret, J. Tournant, le ministère de la Reconstruction et la municipalité du Havre, pour trouver une solution au problème de la tour.

Une trentaine de propositions seront faites par Perret et J. Tournant.

Dalloz, responsable de l'architecture au sein du ministère, intéressé par Le Havre et par Perret aidera à trouver la solution, en montrant son peu d'intérêt pour la campanile prévue par Perret au sommet de la tour. Le projet devient une tour au sommet plat.

1954 marque la fin de cette période d'étude : des élections municipales ont lieu, Perret meurt, le projet définitif est établi, le 30 octobre la tour est acceptée définitivement par le conseil municipal.

Le gros œuvre de l'hôtel de ville sera achevé en 1956.

Au Havre J. Tournant a réalisé de nombreuses constructions pour les ponts et chaussées.

La direction des bibliothèques et la ville du Havre demandent à J. Tournant et à Jacques

Lamy de faire chacun un avant projet de bibliothèque municipale. Après quelques retournements de situation semble-t-il, il est convenu que Lamy fera le projet et que J. Tournant assurera la responsabilité du chantier.

Progressivement le travail de J. Tournant deviendra un mélange d'activités pour le compte de l'atelier de reconstruction et pour celui de son agence personnelle. Il va chercher des affaires à Paris et les ramène au Havre. Elles sont étudiées en collaboration avec Adam qui, d'employé commun à Feuillebois et à J. Tournant pour les travaux de l'atelier, devient l'assistant de J. Tournant au sein de son agence.

Les années 60 arrivant, J. Tournant est alors une autorité reconnue en matière d'urbanisme, sa présence au Havre devient moins indispensable, il y restera malgré tout jusqu'en 1980 ; il obtient des études concernant Paris, il est nommé architecte de la Caisse des Marchés de l'Etat.

Il collaborera aussi avec le CNES : Centre National d'Etudes Spatiales, pour lequel il réalisera un hangar à ballons.

J. Tournant prend sa retraite en 1984.

Vie professionnelle :

Après ses études, J. Tournant revoit souvent ses amis Vago et Hermant avec lesquels il aménage des expositions. Il rencontre aussi Perret quelquefois durant les années 30. Ses contacts répétés avec Vago puis avec Bloch font qu'il écrit quelques articles dans l'Architecture d'aujourd'hui.

J. Tournant arrive au Havre en 1947 mais conservera des activités à Beauvais et en Moselle jusqu'en 1949.

Perret a été chargé du Havre en 1945.

Les collègues de J. Tournant dans l'atelier de reconstruction du Havre avaient le titre d'architectes en chef adjoints.

Les architectes en chef adjoints :

- Lambert et Ledonné le seront du début à la fin,
- Branche, un peu ingénieur, qui était l'inventeur du projet de surélévation des rues, est mort assez tôt,
- Guilbert meurt tout de suite en 1948 ou 49,
- Poirrier.

Dans l'atelier du Havre seuls les plus jeunes étaient employés à plein temps.

Feuillebois, Lagneau, Tougart.

L'atelier du Havre employait deux ou trois "nègres"

L'atelier du Havre avait un bureau à Paris. D'abord l'équipe a loué un local à Neuilly.

puis s'est installée chez un architecte nommé Rey. Rey faisait officiellement partie de l'équipe mais n'y travaillait pas.

L'agence Perret a travaillé sur l'hôtel de ville du Havre mais pas du tout sur la reconstruction de la ville.

Les bâtiments publics du Havre ont tous été confiés aux architectes de l'atelier de reconstruction qui étaient les seuls, localement, à avoir le classement ministériel habilitant les architectes pour de telles constructions.

La conception des ISAI a été assurée par les membres de l'atelier.

L'Etat assurait la construction des bâtiments principaux des ISAI. La maîtrise d'ouvrage des extensions relevait des coopératives de remembrement.

Avant que la municipalité du Havre pense à installer sa bibliothèque à l'emplacement des baraquements, la "cité des architectes" avait commencé à se vider. Les architectes s'étaient relogés ailleurs. Pendant un temps cependant on y a logé des familles.

A la destruction des baraquements, la construction des ISAI était terminée. Ne restaient à faire que leurs extensions.

Durant les chantiers du Havre, ces mêmes amis : Yago qui dirige l'Architecture d'Aujourd'hui, Hermant, Techniques et Architecture, Royer, Urbanisme, lui demandent des articles.

Les premiers articles de J. Tournant concernant ses propositions en matière

d'urbanisme
- 26/11/45 : une note sur Beauvais pour l'association syndicale de Beauvais,

Progressive - 1946 : dans "Bâtir la France", organe de l'Union des Architectes Français, créé à la Libération à l'initiative du Front National des Architectes Français,
- 1947 : T.A. n° 7-8.

La reconstruction du Havre suscite une grande curiosité. Des visiteurs de tous pays viennent sur place, dont des délégations soviétiques, qui inviteront J. Tournant à venir faire des conférences dans leur pays.

J. Tournant se rend en URSS en 1953 avec une délégation d'architectes français. Ils sont six : deux communistes, Perrotet et Kopp ; deux socialistes, Pison et Bricet ; deux non engagés, J. Tournant et ?.

Parallèlement à sa carrière professionnelle, J. Tournant aura une activité syndicale.

J. Tournant a été président d'une société d'architectes composée d'architectes havrais et d'architectes de l'équipe Perret.

Nécessairement impliqué dans les conflits professionnels il devient membre de la section havraise de l'Association Provinciale des Architectes. Avec cinq confrères ils forment une commission de répartition du travail au sein de l'AP : "*un boulot extraordinaire et unique en France*". Il sera ensuite invité à parler du remembrement urbain au congrès de l'AP à Mulhouse en 1950 ou 51.

J. Tournant sera inscrit successivement à l'AP puis à la CGAF, dont il suivra les activités. Il fera partie de nombreuses commissions puis membre du bureau de la CGAF

en 1968, il sera à la création de l'UNSFA en 1969 en tant que président de la SADESA (Société des Architectes Diplômés de l'Ecole Spéciale d'Architecture) et fera partie du bureau national de l'UNSFA. En 1965, J. Tournant devient président de la SADESA, succédant à Pierre Yago. Il est aujourd'hui encore président de cette association et administrateur de l'Ecole Spéciale.

J. Tournant en 1984, au Havre, a donné une conférence sur l'historique de l'hôtel de ville.

Positions :

" Vago était très personnel et l'est resté".

Vago aussi était élève de Perret, mais il a fait sa vie seul.

L'Ecole Spéciale s'est fondée en réaction aux Beaux Arts où on n'apprenait pas à construire. Les Beaux Arts étaient tenus par les peintres. L'Ecole Spéciale se voulait plus réaliste : enseignement de la technique, du béton armé, de l'urbanisme.

A l'époque des études de J. Tournant, la France des architectes avait deux têtes : Perret et Le Corbusier qui montait.

Perret était un homme gentil, mais il ne s'ouvrait pas. On le suivait pour ses principes d'architecture et de construction. Il n'a jamais aidé ses élèves.

J. Tournant a été impressionné par Le Corbusier urbaniste, du moins jusqu'à la réalisation de Chandigarh, qu'il trouve de qualité moyenne. Il n'a jamais admiré l'architecte Le Corbusier. Pour cela deux expériences l'ont conforté dans sa position. A son retour de Bulgarie, J. Tournant revient par l'Allemagne et va voir deux maisons de Le Corbusier à Stuttgart. Presque neuves encore, il y a des fuites partout, elles sont inhabitables. Plus tard J. Tournant va à l'atelier de Le Corbusier alors qu'il travaille au projet du palais des Soviets. J. Tournant trouve absurde pour des raisons de déperditions thermiques, de placer de grands vitrages en façade nord.

Quand J. Tournant sort de l'école, ceux qui peuvent travailler en architecture sont ceux qui ont un père architecte ou bien les fortunés qui peuvent s'acheter une agence (importance avant guerre de cette pratique).

Durant sa présence dans l'entreprise familiale, l'intérêt de J. Tournant ira vers le chiffrage des prestations, vers l'invention de méthodes de calcul alors que les prix étaient arrêtés par son père de façon forfaitaire et empirique.

Etant entrepreneur, J. Tournant assurera la décoration de nombreux pavillons de l'exposition de 1937. *"Il n'y avait que deux ou trois entreprises de décoration à l'époque"*. Il aménage notamment le pavillon du métal de Jean-Pierre Paquet et deux frères Dorian. *"Le gros du travail de l'expo de 37 en décoration, c'était de dissimuler les parties inachevées sur les pavillons, suite aux grèves de 1936. Seuls les pavillons d'Allemagne et d'URSS étaient finis"*.

L'A.A. était à la base des expositions organisées par Vago et Hermant et que J. Tournant devenu entrepreneur aménageait.

Courant, maire durant l'occupation, ne l'est plus à la Libération. Il est remplacé par Voisin. Celui-ci redonnera très rapidement sa place à Courant. Mais c'est durant l'absence de Courant à la tête de la ville que se joue la nomination de l'architecte en chef de la reconstruction. Malgré son hostilité à Perret, celui-ci est déjà nommé quand il reprend la direction des affaires municipales.

Courant ne pouvait apprécier Perret car c'était un politicien, il était à l'écoute des électeurs qui étaient alors contre les toitures-terrasses, l'emploi du béton, contre les formes de l'architecture de Perret.

Perret n'adressait jamais la parole directement à Courant, il le faisait toujours par l'intermédiaire de J. Tournant.

Perret méprisait le député-maire du Havre, Courant, qui lui-même haïssait Perret.

Courant devenu ministre a nommé un nouvel architecte en chef-adjoint : Audigier. Il a très vite été mis sur la touche par les membres de l'atelier.

J. Tournant entretenait de bons rapports avec les communistes du Havre. Après-guerre ils étaient minoritaires au sein du conseil municipal. *"C'était de braves gens, honnêtes"*.

Le conseil municipal du Havre était "très inégal". L'adjoint à l'architecture était "nul".

Perret n'était pas un homme qui se battait, il essayait toujours de manœuvrer.

Perret était peu combatif, il n'était pas arriviste. C'est le groupe qui obtient de Dautry la nomination de Perret.

Perret cultivait son apparence, voulait garder son "look".

En dehors du Havre et d'Amiens, Perret avait obtenu, probablement sous l'influence de Dalloz, un peu de reconstruction au vieux-port de Marseille.

Parmi les trois frères Perret, seuls Gustave et Auguste étaient de vrais architectes, Claude était un entrepreneur borné. Par exemple, pour l'hôtel de ville du Havre il fallait un béton de couleur claire (le maire voulait que le bâtiment paraisse en pierre). Claude Perret ne voulait rien entendre, il voulait en rester au béton traditionnel que son entreprise savait réaliser.

Colboc avait son agence à Paris mais travaillait au Havre associé à des architectes havrais. Ses relations avec J. Tournant étaient bonnes mais par contre il ne supportait pas les adjoints de Perret.

"Un que ça (le circuit des permis de construire) emmerdait, c'était Colboc"

Soutenu par la municipalité havraise, Colboc (havrais d'origine et Prix de Rome) avait fait une proposition de reconstruction. Le ministère n'avait pas voulu de lui.

A la dureté des conditions matérielles s'ajoutait la dureté des conditions de travail. Les membres de l'atelier de reconstruction du Havre étaient pris pour des ennemis par les architectes havrais. J. Tournant devait venir à Paris chaque semaine tout en menant les affaires du Havre. De plus il conduisait ces affaires sans aucune expérience, sans ne jamais avoir rien construit auparavant. *"On y apprend forcément son métier"*

C'est à Beauvais que J. Tournant commence à comprendre que la reconstruction peut permettre de nouvelles solutions d'urbanisme.

La voie que prendra J. Tournant est contenue dans la loi, qui précise qu'en matière de reconstruction on devait *"redonner un terrain ou des droits"*. J. Tournant s'intéressera à redonner des droits.

J. Tournant évoquera son idée sur la co-propriété durant une réunion qui se tint en Normandie sous l'impulsion de l'Administration et en présence de Marcel Lods.

Lors de son travail à Beauvais se forment chez J. Tournant de premières appréciations sur la politique foncière à mener dans les villes rasées. Il trouve dommage de redonner

des petites parcelles où chacun viendra reconstruire son petit immeuble. Il se rend compte que de telles dispositions ne répondront pas aux besoins de l'avenir. Au Havre, une pratique nouvelle a été mise en œuvre, inverse à l'ancienne qui continuait à se faire partout. Au lieu d'établir un parcellaire puis de le remplir, des programmes étaient d'abord étudiés, des plans masse esquissés puis ensuite les parcelles étaient délimitées. Partant de là, des millièmes de parcelles urbanisées étaient affectés aux propriétaires suivant leur dommage de guerre. Cette pratique induisant la co-propriété entraînait des situations conflictuelles, mais le parapluie Perret fonctionnait.

Pour mettre en place les plans masse dans le cadre d'une nouvelle gestion de l'espace, un des buts était d'atténuer les différences de densité entre les quartiers. J. Tournant se tourne alors vers la sociologie pour observer les mortalités différentielles des quartiers suivant leur densité... : *"J'aurais bien voulu à l'époque trouver des sociologues pour m'aider, mais il n'y avait personne et pas même de livres. Quelques géographes seulement s'intéressaient à ces questions. J'ai fait moi-même. Au Havre de toute façon il fallait tout faire soi-même, il y avait peu de moyens, que ce soit pour les études ou pour les réalisations"*.

"Seul Lurçat à Maubeuge a pratiqué de la même façon qu'au Havre, mais lui l'a fait pour des raisons politiques".

Les architectes parisiens de l'atelier étaient un peu jaloux de J. Tournant qui avait pris de l'importance au Havre.

À la mort de Perret, Dalloz pense faire nommer Lambert architecte en chef. Les membres de l'atelier le trouvent trop manœuvrier mais personne n'osait le dire.

J. Tournant va voir Dalloz et lui dit son manque de confiance en Lambert.

Quand J. Tournant va voir Dalloz pour lui faire part de son désaccord de voir Lambert nommé architecte en chef en remplacement de Perret, il propose Poirrier.

La nomination d'un nouvel architecte en chef à la mort de Perret n'était pas très importante. L'essentiel des décisions était pris.

On n'a pas pensé à J. Tournant pour remplacer Perret car il était trop jeune.

J. Tournant est un Perret de la deuxième génération, il en fallait un de première génération.

L'exemple du chantier de l'hôtel de ville : Perret propose le principe d'une horizontale assemblée à une verticale. Cette proposition est accueillie avec tiédeur par la municipalité, Perret alors se désintéresse du projet. Le ministère relance en invitant J. Tournant à régler la question. Un aller-retour se met en place entre J. Tournant qui dessine et Perret qui corrige. De cette façon, par approches successives, le projet sera accepté. Le parti de J. Tournant pour cette verticale de l'hôtel de ville était de faire une tour qui se termine, avec des éléments qui marquent le sommet.

À la mort de Perret, J. Tournant a dû se battre pour conserver la responsabilité de l'hôtel de ville, non pas contre les membres de l'atelier, car J. Tournant n'avait demandé que ce grand projet, mais contre la municipalité.

Après l'élection de J. Tournant à la SADESA, Vago s'éloigne de cette association. Il l'abandonnera complètement en 1968.

En 1968, J. Tournant quitte Le Havre pour suivre ce qui se passe à l'ESA.

En 1968, J. Tournant prend le parti des étudiants. Alors que tout le monde partait il assume ses responsabilités. Il sortira de l'École Spéciale seulement quand il sera chassé par les étudiants.

En 1968, J. Tournant propose aux grévistes d'utiliser une disposition statutaire permettant de démettre le directeur Recoux. Les meneurs ne veulent pas de cette solution.

Après 1968, la SADESA est quasiment disparue, il ne reste plus que deux membres :

J. Tournant et Goulet de Queyre

Pourtant, des événements sortiront l'idée de co-gestion, ainsi les anciens seront appelés à la gestion de l'école, ce qui relancera la SADESA.

Des le début des années 70, J. Tournant est très présent à l'A.P., à la C.G.A.F., à l'UNSA. Il essaye d'y entretenir le leurre selon lequel la SADESA est une organisation

puissante alors qu'elle n'a plus d'adhérent. C'est par ce biais que la SADESA se renforcera pour avoir rapidement 200 participants.

La transformation de l'annuaire de la SADESA s'est faite sous l'influence de deux jeunes architectes : Lurot et Samoun, qui poussent J. Tournant et les anciens à développer cet annuaire.

On retrouve beaucoup de DESA dans les organisations syndicales ou professionnelles : Bremond, Causse, Delaporte, Vissiere...

La profession souffrait de la division AP d'un côté et SAS de l'autre. En dehors, la SADG "grenouillait" dans son coin, l'Académie, proche de l'Institut, ne s'occupe pas de ceux qui travaillent. Fut alors fondée la CGAF pour regrouper l'AP et le SAS.

Ensuite est apparue la nécessité d'unifier les syndicats géographiques : AP, SAS, les syndicats d'écoles, de formation : SADESA, SADE, SABTP et les syndicats de spécialités : architectes des différents ministères, BCPN... De cette trilogie naît l'UNSA.

Au fil des années l'aspect géographique a pris le dessus. La représentation des syndicats de formation était menacée. Grâce à l'action de la SADESA cette représentation est conservée.

A propos de la SADG :

Alors qu'elle était adhérente de la C.G.A.F., la SADG gonflait ses effectifs, elle voulait conserver l'illusion d'être le groupe le plus nombreux. Mais à la C.G.A.F., chaque organisation payait une cotisation correspondant à son nombre d'adhérents, si bien que la SADG qui truquait ses chiffres n'a bientôt plus pu régler ses cotisations et a dû se retirer de la C.G.A.F.

A la transformation de la SADG en SFA, les responsables de la SADG sont allés "draguer"

Vago pour obtenir que les DESA s'associent avec les DPLG pour former un groupe de véritables diplômés. J. Tournant s'y est opposé. Quelques DESA sont tout de même allés s'inscrire à la S.F.A.

Orientations

Durant ses études générales, J. Tournant est paresseux avec des facilités pour des disciplines particulières comme le dessin par exemple.

Dans le même immeuble que sa famille, réside un urbaniste nommé Grébert, qui conseillera l'orientation de J. Tournant vers des études d'architecture.

Son père inscrit J. Tournant à l'Ecole Spéciale car il connaît un des administrateurs de l'école.

J. Tournant a une attitude très négative à l'école jusqu'à ce qu'un colonel venu là pour s'occuper de la surveillance, invite J. Tournant à devenir grand massier.

Le directeur de l'école meurt, Prost le remplace. Il recrute trois nouveaux patrons d'atelier dont Perret. Avec ses copains, J. Tournant choisit d'aller chez Perret. Il fait ce choix un peu par hasard semble-t-il même si Perret était le grand architecte de l'époque.

J. Tournant a choisi Perret d'une part par hasard mais aussi parce qu'il avait cru qu'il s'agissait de Perret d'Ortail, architecte un peu connu à l'époque et dont le nom évoquait vaguement quelque chose à l'esprit de J. Tournant. J. Tournant ne connaissait pas du tout Perret.

A l'atelier Perret, J. Tournant rencontre Yago, Hermant, Persitz. Yago apprécie J. Tournant, il lui demande des chroniques de bâtiments contemporains dès les premiers numéros de l'A.A. (la première doit être celle du n° 7 de 1931 puis les autres suivent).

En même temps que ses études d'architecture, J. Tournant suit les cours de l'Institut d'Urbanisme.

Suite à la crise de 1929 J. Tournant s'aperçoit, ses études engagées, qu'il n'y aura pas d'ouverture vers l'architecture. Son père n'est pas architecte, n'a pas les moyens d'acheter une agence ; il entre dans l'entreprise familiale. Il pense pouvoir valoriser sa formation dans cette entreprise de décoration.

Par cette entreprise, Pierre Vago fait exécuter des aménagements d'exposition. Entre les deux guerres J. Tournant a des contacts répétés avec lui et avec Bloch, pour lesquels il rédigera des articles à paraître dans l'Architecture d'aujourd'hui.

Dans les années 30, J. Tournant verra Perret quelquefois. Il ne lui donnera aucun conseil, ne lui fera pas de proposition de travail.

Après sa sortie de l'école, J. Tournant n'a pas de contacts avec Perret.

Ce passage dans l'entreprise lui apprendra le contact avec les réalités du monde du travail, avec les ouvriers. Son esprit se tournera vers la prise en compte des hommes.

Selon J. Tournant, de là est-il devenu dans l'équipe du Havre, celui qui connaît la réalité, qui sait s'adresser aux entrepreneurs.

Alors que J. Tournant collabore avec son père, l'entreprise vivote. Il semble qu'elle était faite pour un seul patron, il lui a été difficile d'employer J. Tournant après ses études.

A son retour de captivité, J. Tournant est prêt à s'adapter à tout; il envisage même un moment de travailler avec un copain dans l'entreprise des crèmes Gervais.

A sa rentrée de captivité en 1941, J. Tournant ne prend pas contact avec Perret. Il en a gardé les idées mais ne pense pas à aller le voir. C'est grâce à Vago qu'il s'approchera à nouveau de Perret.

Le gouvernement de Vichy par l'intermédiaire du Commissariat de la Reconstruction installé à Paris avait nommé Jean Royer, urbaniste en chef du Val de Loire. Il devait réaliser des plans d'urbanisme de petites communes situées au sud d'Orléans. J. Tournant et Vago demandent à Royer de leur donner ces plans d'urbanisme. Mais sans doute par manque d'argent rien n'aboutira.

Fin 1945 un ami conseiller d'état, rencontré à la Coloniale, l'engage à faire un stage de formation au remembrement urbain. Il s'agissait dès 1943 d'entreprendre la reconstruction des villes détruites.

Envoyé à Beauvais, son travail l'occupe trois jours par semaine. Il rencontre les architectes locaux; commencent pour lui les aller-retour Paris-province.

L'idée de réunir un atelier des anciens Perret est de Vago. Vago écrira à J. Tournant pour qu'il l'aide à rechercher leurs anciens camarades de l'E.S.A.

A la Libération, J. Tournant retrouve ses copains élèves de Perret. Tous se demandent quoi faire. Perret pouvant à ce moment demander n'importe quel chantier de reconstruction, ses proches choisissent Le Havre, ville la plus détruite et la plus proche de Paris. Après décision, ils vont voir Perret et lui disent simplement :

"Maitre, c'est Le Havre", et vont le faire nommer par le ministère de la Reconstruction.

Parmi les premiers animateurs de ce groupe qui deviendra l'atelier du Havre, Pierre Vago est un des leaders avec quelques autres architectes du premier atelier Perret. Vago sera à la naissance du groupe, c'est lui qui contactera J. Tournant, puis il abandonnera très rapidement l'entreprise.

Pour sa part, J. Tournant avait obtenu un peu de reconstruction en Moselle, alors il faisait partie de l'atelier du Havre sans y être vraiment actif.

Absence de J. Tournant aux premières activités de l'atelier ? Départ rapide de Vago ?

J. Tournant ne rencontrera jamais Vago aux réunions de l'atelier.

Présent malgré tout dans cet atelier composé d'une vingtaine de personnes, ses copains voulant tous rester à Paris alors qu'il fallait quelqu'un en permanence au Havre, J. Tournant est tenté d'aller s'installer dans cette ville. De plus, le remembrement était fondamental pour mener une politique foncière dans le cadre de la reconstruction, "*et j'étais le seul architecte en France à avoir quelques idées sur la question*". Ainsi

J. Tournant est nommé architecte conseil du remembrement du Havre.

À l'époque les architectes étaient classés en trois catégories. Ceux de la première pouvaient tout construire, les autres n'avaient pas droit aux gros chantiers. Les appuis parisiens de J. Tournant le font classer en première catégorie, alors qu'il n'a jamais rien construit.

La reconstruction du Havre suscitait une grande curiosité. De nombreux visiteurs de tous pays venaient sur place.

En référence à cette première typologie, nous choisirons une trentaine de sujets qui seront

Dans un article paru dans Urbanisme de son ami Royer, J. Tournant explique ce qui serait possible pour Paris en appliquant les expériences havraises. De par son article, J. Tournant obtient des études sur Paris, puis est nommé architecte de la Caisse des Marchés de l'Etat.

Dès ce moment J. Tournant est moins présent au Havre, il programme son retour sur Paris (achète une série de chambres de bonne pour y faire son appartement).

J. Tournant rencontre Vago "par hasard" au début des années 60. Il l'invite à la SADESA.

Vago s'arrange pour mettre les réunions de la SADESA les jours où J. Tournant vient à Paris. Insidieusement J. Tournant se trouve pris dans les griffes de Vago. Il se retrouvera comme cela président de la SADESA.

J. Tournant est élu président de la SADESA quasi uniquement par Vago qui détenait 70 pouvoirs d'absents à l'assemblée générale.

En 1965, il y avait simultanément le centenaire de l'ESA et un congrès de l'UIA à Paris. Pour se consacrer au congrès de l'UIA, Vago appelle J. Tournant et le propose à sa succession au poste de président de la SADESA. J. Tournant est élu président alors qu'il n'avait jamais été impliqué auparavant dans l'association.

En tant que président de la SADESA, il participe à la création de l'UNSA.

Reflexions sur l'échantillonnage

Vouloir rendre compte, à partir d'un échantillon d'une soixantaine de biographies, des principaux types de trajectoires professionnelles des architectes, et tenter de comprendre les facteurs qui les orientent ainsi que les processus qui les actualisent, suppose pour le choix de l'échantillon une vue assez claire des situations probables et quelques hypothèses sur les facteurs et processus à l'œuvre.

A. La structure du champ et les grands types de trajectoires

Si nous devions rendre compte de la structure du champ par une analyse multifactorielle, nous conjecturerions une distribution des architectes sur deux axes. L'un opposerait les architectes d'avant-garde aux architectes de grande production (catégories qui ne recoupent pas nécessairement une différence en termes de chiffres d'affaire). L'autre axe opposerait les architectes orientés vers une certaine maîtrise symbolique du champ par le contrôle des revues, des associations culturelles, des mouvements doctrinaux et de l'enseignement, à ceux plutôt orientés vers une maîtrise pratique du champ par leurs implications dans les organisations syndicales et corporatives ainsi que dans les instances techniques et administratives : caisses, mutuelles, comités de normalisation, etc...

La position des nuages de points ainsi que les configurations qu'elles dessineraient, rendraient compte des grands types de trajectoires, des compatibilités ou incompatibilités de positions.

Il est encore trop tôt pour savoir si nous pouvons aboutir à une telle analyse structurale qu'alimentent déjà nos fichiers, mais dans la construction de notre échantillonnage, nous nous attacherons, en tous les cas, à choisir des sujets représentant les différents types de trajectoires relatives aux positions envisagées. Ceux-ci ressortent déjà des mesures que nous avons prises sur la fréquence d'apparition d'individus dans les publications, les comités de rédaction, les bureaux d'associations et d'organisations syndicales ou ordinales.

En référence à cette première typologie, nous choisirons une trentaine de sujets qui seront

ensuite différenciés relativement aux critères sociaux, scolaires, géographiques et d'époque que nous allons maintenant évoquer.

B La dimension dynamique

Pour rendre compte des variations pressenties dans l'actualisation des trajectoires, variations qui renvoient aux conditions économiques et administratives d'une époque ainsi qu'au niveau de conscience possible du moment, nous choisirons des sujets ayant accédé à la vie active dans trois périodes remarquables et distantes d'une vingtaine d'années.

- la promotion des années 1935, période de relative récession mais d'émergence de l'architecture moderne, période qui précède la création de l'Ordre des architectes, et qui expose encore un large éventail de modalités de formation.

- la promotion des années 1955 ou, dans l'euphorie de la reconstruction, de l'expansion démographique et de la forte urbanisation, on assiste à l'émergence des "architectes-urbanistes" et des grosses agences puis à l'abandon progressif, au profit des B.E.T. en développement, d'une partie des missions de maîtrise d'oeuvre. Cette époque est également celle du développement de l'industrialisation ou, pour le moins, de la rationalisation de la production.

- la promotion des années 1975 qui, après les destructurations résultant des années 1968 (critique des grands ensembles, critique de l'Ordre des architectes, suppression du Prix de Rome, etc) va connaître conjointement les effets de la crise du secteur B.T.P et l'explosion du nombre des architectes. Pendant cette période se prépare la loi de 1977 et se développe un renversement thématique, le passage d'une préoccupation quantitative à une préoccupation plus qualitative.

Cette mise en situation des architectes sur lesquels nous allons travailler, suppose un affermissement de nos connaissances historiques et singulièrement de celles relatives à l'état des structures dans ces périodes précises.

En ce qui concerne la dernière génération retenue, on objectera, qu'entrant dans la vie professionnelle en 1975, les architectes échantillonnés n'auront pas eu le temps de développer des trajectoires accomplies. C'est vrai, et de ce point de vue, le travail sur leur biographie pourra utilement être repris dans une vingtaine d'années ou plus. Toutefois, et c'est la raison de

notre choix, nous savons d'une part, qu'en matière d'orientation des trajectoires, presque tout se joue et se révèle dans les dix premières années d'exercice, et d'autre part, nous apprécions que ces trois coupes diachroniques sont la condition, a minima, d'une vue dynamique de l'évolution.

C. L'origine sociale

Reconnaissant ce que les trajectoires professionnelles doivent à l'habitus premier constitué dans l'univers familial et aux avantages et handicaps de tous ordres redevables à celui-ci, nous ferons en sorte de choisir des sujets présentant une certaine diversité d'origines sociales

D. L'origine scolaire

De la même façon, et pour ce que nous savons de l'effet structurant des trajectoires scolaires (ateliers, patrons, groupes de camarades, etc), nous choisirons des sujets issus d'écoles et d'ateliers différents et bien typés, c'est-à-dire susceptibles de produire cet effet "d'écurie" remarqué par Raymonde Moulin.

E. Le facteur géographique

Le fait de développer sa carrière en région parisienne ou en province, conditionne également le développement des trajectoires professionnelles. On peut faire, à ce propos, l'hypothèse (déjà partiellement vérifiée) que l'installation en province ouvre relativement mieux à une maîtrise pratique du champ qu'à sa maîtrise symbolique, et qu'en tout état de cause, et dans les deux cas, le niveau de maîtrise atteint sera moindre pour les provinciaux.

Ceci n'exclut pas cependant au plan individuel pour les provinciaux, ni un niveau de culture général et architectural élevé, ni un chiffre d'affaires important, ni un style de vie enviable. C'est dire au passage, s'il en était besoin, qu'un travail sur les trajectoires n'est pas un jeu de massacre animé par un "canon" sous-jacent de la réussite ou de l'accomplissement professionnel.

F. Le groupe témoin

En sorte d'échapper à une vérification d'hypothèses entachées de tautologies, nous compléterons notre échantillonnage par le choix d'une trentaine d'architectes issus des mêmes promotions, présentant des origines sociales et scolaires diversifiées, et exerçant également en région parisienne et en province, mais qui n'apparaissent pas dans notre analyse des fréquences de positions, c'est-à-dire n'ayant pas actualisé des trajectoires typiques.

GRESA

PROGRAMME PLURI-ANNUEL 1986-1989

Savoirs et savoir-faire dans la
programmation architecturale

Etat d'avancement des études
(Décembre 1987)

Note sur les savoirs des programmeurs

Le programmeur dans l'ensemble des études du GRESA

Le programmeur des savoirs et savoir-faire dans la programmation architecturale
est une des rubriques des recherches passées et en cours que le Groupe de
Recherche sur la Spécialisation de l'Architecture (GRESA) développe ; à titre indicatif ces
travaux portent sur :

1. La différenciation des pratiques des concepteurs et maîtres d'œuvre en bâtiment

2. L'articulation des métiers et professions de la maîtrise d'œuvre.

3. Les négociations qui s'opèrent entre les acteurs et agents de la production, depuis la
conception publique et privée, en passant par la maîtrise d'œuvre, la
réalisation des bâtiments et leur usage.

Le programme d'activité du GRESA pour l'exercice 1986, spécifiait l'orientation nouvelle
de ce programme de recherche sur le savoir des programmeurs "tels qu'il
se constitue tant par l'observation de leur pratique que par l'effet de celle-ci sur les
autres acteurs".

Le point de cette investigation était de faire "le départ entre les savoirs
technologiques particulièrement valorisés ces dernières années par les
professionnels et les enseignants et les savoirs constitués à propos des
problèmes de domaines particuliers à programmer".

Le rôle de "programmeur" ayant émergé récemment dans la division du
travail, cette étude s'articulera et contribuera au développement de
la maîtrise des métiers et professions", dans la mesure où il s'agit également
de saisir les emprunts et savoirs qu'elle opère auprès des "métiers de la conception et
de la réalisation de la géographie, de l'économie, de la sociologie etc..."

F. Le groupe témoin

En sorte d'échapper à une vérification d'hypothèses entachées de tautologies, nous compléterons notre échantillonnage par le choix d'une trentaine d'architectes issus des mêmes promotions, présentant des origines sociales et régionales diversifiées, et exerçant également en région parisienne et en province, mais qui n'apparaissent pas dans notre analyse des fréquences de positions, c'est-à-dire n'ayant pas actualisé des fragments typiques.

Note sur les savoirs des programmeurs

GRESA

PROGRAMME PLURI-ANNUEL 1986-1989

Savoirs et savoir-faire dans la programmation architecturale

Etat d'avancement des études (Décembre 1987)

1 - Situation de la rubrique dans l'ensemble des études du GRESA

La recherche sur les savoirs et savoir-faire dans la programmation architecturale recoupe plusieurs rubriques des recherches passées et en cours que le Groupe de Recherche sur la Socialisation de l'Architecture (GRESA) développe ; à titre indicatif ces dernières portent sur :

- L'analyse différentielle des pratiques des concepteurs et maîtres d'oeuvre en bâtiment et urbanisme.
- L'observation des métiers et professions de la maîtrise d'oeuvre.
- Les recompositions qui s'opèrent entre les acteurs et agents de la production, depuis la maîtrise d'ouvrage publique et privée, en passant par la maîtrise d'oeuvre, la réalisation des bâtiments et leur usage.

Le rapport d'activité du GRESA pour l'exercice 1986, spécifiait l'orientation nouvelle donnée au sous-programme de recherche sur le savoir des programmeurs "tels qu'il peut être saisi tant par l'observation de leur pratique que par l'effet de celle-ci sur les ouvrages".

1-1 L'objectif de cette investigation étant de faire **"le départ entre les savoirs méthodologiques particulièrement valorisés ces dernières années par les professionnels et les enseignants et les savoirs constitués à propos des objets ou domaines particuliers à programmer"**.

1-2 **La figure du "programmeur" ayant "émergé récemment** dans la division du travail", cette étude s'articulera et **contribuera au développement de l'observatoire des métiers** et professions", dans la mesure où il s'agit également d'apprécier les emprunts et savoirs qu'elle opère auprès des "métiers de la conception et des disciplines de la géographie, de l'économie, de la sociologie etc..."

2 - Etat du travail du sous-programme "savoirs et savoir-faire dans la programmation architecturale"

Dans la première période du programme pluri-annuel, le GRESA a mis l'accent et les énergies sur les sous-programmes présentés par ailleurs. C'est pourquoi le présent développement de recherche (mineur en première phase) a porté sur :

- La problématisation de la question traitée
- L'identification des outils et méthodes d'investigation.
- Le choix des études de cas à analyser et systématiser jusqu'à l'échéance du programme pluri-annuel.

2-1 Problématisation de la question des "savoirs et savoir-faire en matière de programmation architecturale".

Remarque : Nous présentons la situation de référence sous forme de propositions condensées, dans lesquelles seront sélectionnées le corpus d'hypothèses, que les outils et méthodes utilisées s'attacheront à valider au travers des études de cas sélectionnées pour leur valeur "démonstrative" ; les évaluations correspondantes forment le contenu du travail à remettre en fin de programme pluri-annuel.

Propositions de référence :

L'activité de **programmation architecturale** dans son ensemble est du ressort et de la **responsabilité de la Maîtrise d'ouvrage**.

La recomposition des rapports respectifs de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre peut être saisie à travers l'apparition de **nouvelles activités dans la division technique du travail**, parmi lesquelles les activités de programmation architecturale.

Cette recomposition met en scène deux ordres historiquement conduits à s'associer et à s'opposer : celui du **pouvoir** et de la **commande** et celui de la **capacité** et de **l'exécution**.

L'état actuel de la question ne peut faire l'économie d'une histoire de ces relations conflictuelles, pour essayer de comprendre comment et sur quoi s'opèrent des collaborations au demeurant incontournables.

L'histoire récente (bilans d'opérations, incitation à des attitudes nouvelles ...) révèle que les désirs ou les **volontés de modification** des relations entre opérateurs et concepteurs **émanent surtout de milieux qui n'assurent que très rarement l'une ou l'autre fonction**.

Eclairer les enjeux et les conflits (actualisés ou potentiels) existant entre les "partenaires" d'une opération, identifier les logiques professionnelles qui les animent, **conduit conjointement à proposer des niveaux de "suprarationalité"** au sein desquels tous pourraient s'accorder.

Cela a permis de fournir **un privilège aux interventions de ceux qui**, parmi les professionnels concernés **ont su élaborer ces noyaux de supra-rationalité.**

Ainsi dans les années 1970, les formulations proposées émanent sans conteste de personnels appartenant à des bureaux d'études d'aménagement ou d'acteurs socio-économiques.

Il est possible à travers "**l'analyse des discours**" (**notions et concepts**) utilisés par les nouveaux professionnels de la programmation de traduire et faire se révéler les enjeux et conflits entre les divers acteurs, ainsi que les tentatives de dépassement sous-tendues.

Malgré le caractère vulnérable et éphémère des langages techniques et pratiques des disciplines urbanistiques et architecturales qui définissent le contexte de la programmation, la caractérisation des "**aventures terminologiques**" est intrinsèquement liée à des **évolutions et à des transformations** où "**en même temps que se mettent en place de nouvelles configurations professionnelles** et organisationnelles, s'élaborent des rationalités et des légitimités renouvelées".

Les acteurs de la construction tendent à la **maîtrise du processus de conception**, puis de réalisation et de gestion de bâtiments ou d'espaces ; cette maîtrise cohérente et globale renvoie à la **maîtrise et au contrôle des marchés**, mais aussi à la professionnalisation légitime d'activités.

Un des enjeux vient de ce que, il s'agit pour les uns de **faire reconnaître comme profession**, légitime socialement et culturellement, **des savoirs ou des activités** que d'autres classeraient seulement comme des **tours de mains ou de simples métiers.**

Corollairement les conflits quant aux compétences engendrent des conflits de marchés et de rémunération.

L'activité de programmation, produit "le programme" comme partie ou segment nécessaire à la réalisation de bâtiments et pose le problème tel que circonscrit ci-avant.

A cette nouvelle activité, correspondent de nouveaux objets produits "les documents programme", dont l'analyse orientée doit nous permettre en retour d'éclairer l'état de la question, sous la plupart des aspects entremêlés que nous avons énumérés, mais aussi sur le fait de **savoir si l'activité de programmation introduit**, grâce aux savoirs et savoir-faire qu'elle est censée mettre en jeu, **des garanties nouvelles de qualité**, tant au regard des exigences de la maîtrise d'ouvrage, qu'à celui de la satisfaction des utilisateurs et usagers, qu'à celui enfin de la conformation architectonique des bâtiments construits en réponse.

2-2 Outils et méthodes d'investigation :

Analyse des documents-programme

Il s'agit ici d'un travail "en chambre", d'analyse des documents produits par des entités de programmation avec :

- repérage des **concepts** et **notions** utilisés
- identification des **champs de savoir** auxquels ils réfèrent
- mesure des **hiérarchies**, opérées dans les documents
- caractérisation des **méthodes** utilisées et/ou présentées
- caractérisation des **rationalités** en oeuvre au regard des divers champs de connaissance sollicités
- **statut du document-programme** lui-même par rapport à d'autres documents de même nature élaborés par la même entité
- reconstitution à travers le document lui-même des interrelations entre les divers professionnels qui sont intervenus dans la phase préalable
- recherche de **correspondances** entre le document **programme** et les **projets** architecturaux produits, voire réalisés
- **mesure** de l'adéquation programme / projet...

Histoire du programme :

Il s'agit ici de mesurer le poids du travail "technique" et/ou professionnel, par rapport au contexte sociologique d'intervention.

- **reconstitution** succincte des **phases** qui ont précédé la confection du document programme
- **rencontre des acteurs** de la maîtrise d'ouvrage, des experts sollicités, des représentants des divers groupes consultés
- **évaluation** de ce qui a été dit, et de ce qui a été retenu
- caractérisation des **procédures utilisées**
- **appréciations** portée par les acteurs sur l'ensemble des actions menées, etc...
- structure et organisation du groupe de programmation = compétences représentées, **rôle** de chacune et **traces** dans les produits finaux.

Caractérisation des processus / produits :

Les deux approches doivent permettre par leur mise en opposition, voire leur croisement d'identifier :

- les éléments **conjoncturels** et **contextuels**
- les éléments plus **fondamentaux** caractérisant des **savoirs** et savoir-faire en **gestation** et ce pour chacun des exemples traités.

2-3 Les études de cas :

Divers aspects de cette méthodologie ont été testés sur deux études de cas, appartenant à l'univers de l'enseignement. Une **coupe transversale** reste à faire sur un ensemble de cas de même famille (E.N.) parmi lesquels ont été retenus :

- 2 CES en région parisienne
- 2 LEP en région parisienne
- 1 Ecole d'architecture (Paris Villemin).

Dans ces exemples, les maîtres d'ouvrage sont distincts, les bureaux de programmation variés, les procédures multiples et les acteurs concernés hétérogènes.

Comme il n'est pas sûr que nous ayons pour tous la même qualité d'information par nature de problème abordé, nous nous réservons de changer d'exemple pour la présentation finale de cette phase de recherche.

Il demeure que le GRESA relié par J. ALLEGRET et C. HOURCADE au CEAA "Maîtrise d'Ouvrage Publique et Programmation Architecturale", constitue progressivement **une bibliothèque de programmes**, qu'il sera nécessaire d'analyser à terme suivant les points de vue ici développés.

Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra voir se dessiner les premiers contours des nouveaux métiers de la programmation.

2-2 L'usage de la méthode de l'étude de cas

2-3 Les études de cas

Divers aspects de cette méthodologie ont été testés sur des situations de l'enseignement de l'université de l'architecture. Une coupe transversale faite à l'échelle de l'ensemble de ces établissements (20) permet d'observer les points de vue des enseignants et des étudiants sur ces démarches.

- 2 CES en région parisienne
- 2 CEP en région parisienne
- 1 école d'architecture (Paris-Val de Marne)
- 1 école d'architecture (Paris-13)
- 1 école d'architecture (Paris-8)
- 1 école d'architecture (Paris-11)
- 1 école d'architecture (Paris-12)
- 1 école d'architecture (Paris-13)
- 1 école d'architecture (Paris-14)
- 1 école d'architecture (Paris-15)
- 1 école d'architecture (Paris-16)
- 1 école d'architecture (Paris-17)
- 1 école d'architecture (Paris-18)
- 1 école d'architecture (Paris-19)
- 1 école d'architecture (Paris-20)

1.1.1 Méthode de l'étude de cas

C'est une méthode qui permet de découvrir les premiers contours des nouvelles méthodes de programmation de l'architecture. Elle est basée sur la mise en œuvre de situations réelles de travail et de réflexion.

- reconnaissance des acteurs et des enjeux de la situation de travail
- rencontre des acteurs de la situation de travail, des experts sollicités, des représentants des divers groupes concernés
- évaluation de ce qui a été dit, et de ce qui a été retenu
- caractérisation des procédures utilisées
- appréciations portées par les acteurs sur l'ensemble des actions menées, etc.
- structure et organisation du groupe de programmation = compétences représentées, rôle de chacune et traces des produits finaux.

1.1.2 Caractérisation des situations / produits

Les deux approches doivent permettre par leur mise en opposition, voire leur croisement d'identifier :

- les éléments conjonctifs et contextuels
- les éléments plus spécifiques caractérisant les savoirs et savoir-faire en gestion et ce pour chacun des exemples traités.

... prend compte d'une mission confiée à Olivier ROUSSEAU sous la
... de Jacques ALLEGRET, membres du Groupe de Recherche sur
... de l'Architecture -GRESA-, par le Bureau de la recherche Architecturale
... de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des
...
... visit, à titre exploratoire et expérimental, à étudier les conditions de
Observatoire des professions de la conception
... et systématique
... professions sur les professions et les métiers de la maîtrise d'œuvre et de la
et de la maîtrise d'œuvre

... dans ce document une analyse des premiers contacts établis avec les
... intéressés, ainsi qu'une estimation des sources actuellement disponibles sur
... Les échanges et consultations ont permis de dégager le profil de ce que pourrait
... observatoire, à la fois dans ses tâches et dans ses principes de fonctionnement

... voir dans ces pages des éléments supports à une réflexion intégrant plus
... les futures structures intéressées, comme "sujets étudiés", producteurs
... ou utilisateurs des travaux à produire.

... et opinions émis n'engagent pas leurs auteurs, et ne constituent qu'une
... discussion, propre à une définition plus précise et ajustée que ne l'ont permis les
... et recherches ayant nourri cette étude de faisabilité.

LES MISSIONS ET VOCATIONS DE L'OBSERVATOIRE.

... la réflexion sur la maîtrise d'œuvre.

... branches de la construction et de l'aménagement constituent un domaine sur lequel
... connaissances ont fortement progressé au cours des dernières années. Du niveau
... jusqu'à des études très sectorisées, les analyses et observations sur la
... des capitaux, sur les marchés, sur la commande, sur les demandes sociales

Observatoire des professions de la conception

et de la maîtrise d'œuvre

A - PRESENTATION

Ce document rend compte d'une mission confiée à Olivier ROUSSEAU sous la responsabilité scientifique de Jacques ALLEGRET, membres du Groupe de Recherche sur la socialisation de l'Architecture -GRESA-, par le Bureau de la recherche Architecturale du Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

Cette mission visait, à titre exploratoire et expérimental, à étudier les conditions de mise en place d'un observatoire chargé de recueillir de façon régulière et systématique des informations sur les professions et les métiers de la maîtrise d'œuvre et de la conception.

On trouvera dans ce document une analyse des premiers contacts établis avec les principaux intéressés, ainsi qu'une estimation des sources actuellement disponibles sur ce sujet. Ces échanges et consultations ont permis de dégager le profil de ce que pourrait être cet observatoire, à la fois dans ses tâches et dans ses principes de fonctionnement initiaux.

Aussi doit-on voir dans ces pages des éléments supports à une réflexion intégrant plus largement les futures structures intéressées, comme "sujets étudiés", producteurs d'informations, ou utilisateurs des travaux à produire.

Les jugements et opinions émis n'engagent pas leurs auteurs, et ne constituent qu'une base de discussion, propre à une définition plus précise et ajustée que ne l'ont permis les échanges et recherches ayant nourri cette étude de faisabilité.

B - ORIGINES ET VOCATIONS DE L'OBSERVATOIRE

Une lacune : la réflexion sur la maîtrise d'œuvre.

Les branches de la construction et de l'aménagement constituent un domaine sur lequel les connaissances ont fortement progressé au cours des dernières années. Du niveau macroéconomique jusqu'à des études très sectorisées, les analyses et observations sur la circulation des capitaux, sur les marchés, sur la commande, sur les demandes sociales

ou encore sur l'organisation structurelle des entreprises, fournissent à partir d'enquêtes régulières, de sondages, de remontées systématiques de données sur l'activité de ces branches, une vision de plus en plus dynamique de la situation.

En ce qui concerne la filière construction, c'est le cas notamment de la maîtrise d'ouvrage, de l'investissement foncier et immobilier, des entreprises du bâtiment, de la consommation.

Quant aux acteurs professionnels, il apparaît de plus en plus clairement que la bonne appréciation de leur situation, de leurs difficultés, de leurs potentialités, est une des clefs de la compréhension des processus économiques dans lesquels ils interviennent. De plus il y a là matière à accélération des dispositifs d'ajustement, externes d'une part (actions sur la formation, la réglementation, l'emploi), et interne d'autre part pour tout ce qui renvoie aux redistributions et déplacements interprofessionnels.

Un secteur difficile à appréhender.

Si les groupes professionnels intégrés aux entreprises de réalisation font l'objet de mesures quantitatives et qualitatives relativement maîtrisées sur leur dénombrement, leurs activités, leur mobilité, leur productivité etc., il en va différemment des familles de la maîtrise d'œuvre prise dans son ensemble.

L'une des explications principales tient à l'histoire de ces familles, qui ont pour trait commun une forte composante agissant à titre indépendant. Mais de plus en plus, les lignes de partage entre secteur intégré et secteur indépendant, secteur privé et secteur public, et entre les différentes attributions des professions, se révèlent délicates à saisir. La rapidité des évolutions va croissante ; l'apparition de nouvelles spécialisations, les recours multiples aux sous traitances, la demande en prestations hautement qualifiées, les bouleversements que connaissent les outils d'aide à la conception et à la gestion, sont autant d'éléments qui complexifient l'approche de ces activités, mais rendent d'autant plus nécessaire la constitution et la mise en applications de méthodes et procédures analytiques soigneusement adaptées à la réalité de ces structures professionnelles.

Pour décrire ces réalités, l'approche monographique n'est plus suffisante. Il n'est pas aujourd'hui significatif de juxtaposer le nombre et le volume d'affaire des architectes, des techniciens économistes, des ingénieurs, des géomètres, des urbanistes, pour cerner

convenablement la globalité et les particularités des dynamiques qui s'élaborent.

Une nécessité.

A l'origine de l'idée d'un observatoire, s'est trouvée la constatation faite par différents chercheurs à l'occasion de travaux centrés sur le monde de la maîtrise d'œuvre, de l'absence d'informations comparables, homogènes, régulières, et même fiables, pouvant servir de fond de référence. Cette constatation, partagée par ailleurs par des responsables administratifs ayant à collaborer avec les professionnels en question, ou par des organismes d'études socio-économiques, a conduit la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme par l'intermédiaire de son Bureau de la Recherche Architecturale à lancer une mission d'étude afin d'établir les axes qui permettraient de répondre à cette méconnaissance.

Il a ainsi été envisagé la mise sur pied d'une structure d'observatoire. Cette structure ayant d'emblée une double vocation : faire un état permanent, renouvelé dans ses questionnements, sur la situation économique et sociologique des professions rentrant dans le cadre de la maîtrise d'œuvre et parallèlement de donner l'image la plus complète possible de la maîtrise d'œuvre, comme domaine d'activités.

Pour ce faire, il est rapidement apparu qu'il ne pouvait s'agir ni d'une structure lourde et onéreuse, ni d'un ^{nième} appendice de recherche fonctionnant en vase clos à l'écart des organisations professionnelles, et encore moins d'un pôle se dispersant tout azimut. Il y a par contre à s'occuper en priorité du regroupement des nombreuses données préexistantes de façon éparse, de leur mise en forme, de leur analyse, et ceci par une cellule légère alliant une connaissance pratique des professions à une approche rigoureuse dans leur observation. Les objectifs premiers de cette cellule ne seraient donc pas la production directe d'études, mais davantage de récolter et réordonner du matériau brut, d'en fournir des synthèses dont pourraient se saisir les professionnels, les administrations intéressées, ou d'autres groupes ou organismes de recherche.

Il est juste, et la réflexion en a souvent surgi durant la phase d'étude s'achevant, que des chiffres des tableaux ou des enquêtes paraissent de plus en plus fréquemment. Ils proviennent de l'INSEE, du SESSI, du CEREQ ou bien encore des organisations ordinales ou syndicales, parfois de missions d'études. Toutefois c'est le "recollement" de ces données qui n'est réalisé ni dans la durée, ni dans la comparabilité, ni malheureusement avec le degré de rigueur scientifique nécessaire.

Un des enjeux, et non des moindres, de l'observatoire serait donc sur la base d'un partenariat intellectuel et matériel, de s'assurer le concours d'organisations professionnelles, de centres de recherche et de documentation, d'administrations, de personnalités qualifiées, en vue d'une collaboration la plus transparente et étroite possible. De là, il est permis de penser que la création et l'activité de cette cellule irait dans le sens du rapprochement de professions aux intérêts souvent communs, et favoriserait les débats sur la situation actuelle de la maîtrise d'œuvre et ses développements possibles.

C - LES DIFFERENTS PARTENAIRES.

La liste de ceux-ci peut être ordonnée en quatre groupes : les organismes publics ou administrations directement intéressés ; les organisations professionnelles (ordres, chambres syndicales, syndicats ou assimilés, mutuelles) ; les organismes ou administrations indirectement intéressés mais détenteurs d'informations ; les centres d'études travaillant ou ayant travaillé sur des domaines traversants ou similaires. Cette division formelle, essentiellement destinée à l'organisation pratique du travail exploratoire, peut évoluer en fonction de l'intérêt suscité chez les partenaires a priori les plus étrangers aux travaux de l'observatoire, et de leur progressif investissement, profitable sinon décisif pour les objectifs visés.

a) Organismes et administrations directement concernés.

(le Bureau de la Recherche Architecturale ne sera pas ici mentionné).

MELATT, Bureau des Professions de la Direction de l'Architecture.

C'est ce bureau qui administre les professions d'architecte, de géomètre-expert, de métreur, de technicien économiste de la construction, d'urbaniste. Il gère également le personnel des agences, techniciens, dessinateurs, projeteurs, chef de projet ou les maîtres d'œuvre indépendants. Il s'agit donc du partenaire le plus directement impliqué par les travaux de l'observatoire. Les acquis du Bureau des Professions quant aux pratiques de contact avec les différentes familles professionnelles administrées et au maniement des informations statistiques en font un service dont l'expérience se révèle

précieuse pour les premiers pas de l'observatoire.

Le responsable du Bureau des Professions a notamment fait deux remarques qui doivent retenir l'attention :

- l'intérêt pour les études monographiques sera inégal selon les groupes professionnels étudiés et surtout selon les lecteurs. Il y aurait un risque de vouloir approcher chacun de ceux-ci de la même façon, et surtout de ne pas tenir compte lors de la restitution des informations des centres de préoccupations plus particulières à telle ou telle profession.

- l'observation de professions organisées ou plus facilement reconnaissables ne devrait pas occulter celle d'autres familles collaborant aux processus de maîtrise d'œuvre tels les techniciens, projeteurs, etc. Ceci d'une part parce que la compréhension de ces processus passe nécessairement par la connaissance de la contribution quantitative et qualitative de ces acteurs, et d'autre part parce que les phénomènes de concurrence, entre dessinateurs et architectes salariés par exemple, dûs aux redispersions des structures professionnelles et à de nouvelles divisions du travail, peuvent éclairer l'évolution des qualifications.

Ministère de l'Industrie, des P et T et du Tourisme. Direction Générale de l'Industrie - sous Direction de l'Ingénierie et du Conseil.

Cette sous direction qui administre les professions classées en 7701-7702, pour ce qui intéresse l'observatoire, se sent concernée par toute initiative permettant de rapprocher ces mêmes professions avec les autres familles de la maîtrise d'œuvre, notamment les architectes, dans la perspective d'un renforcement de ce secteur d'activité. (En ce sens, une mission co dirigée avec la DAI du MELATT a été décidée par cette sous direction dans le but de comparer les modes de dévolution de la commande au sein de la CEE).

Réservant son avis définitif après plus amples informations et communication d'un rapport de synthèse, le sous Directeur rencontré, Monsieur CHAUVIN, s'est déclaré favorable à une participation active de ses services. Une participation qu'il conviendrait bien entendu de définir précisément, mais qui peut dès à présent être décrite par quelques principes fondamentaux :

- la multiplication des structures d'études n'est pas une fin en soi ni un gage

d'efficacité. L'observatoire doit donc trouver une place bien définie lui assurant un rôle propre n'en faisant ni un concurrent ni un organe redondant d'autre pôle de recherche,

- la taille de l'observatoire doit respecter une grande souplesse et une économie de fonctionnement, afin de ne pas entraver le développement progressif de ses activités et de lui faire courir le risque d'une disparition prématurée,

- toutes les mesures doivent être prises pour que l'observatoire n'apparaisse pas comme subissant l'influence d'un groupe professionnel plus qu'un autre. De même qu'une dépendance trop marquée à un ministère ou une direction ministérielle serait de nature à contrarier les chances de succès de la cellule de Recherche. En clair toutes les garanties d'objectivité doivent être explicitement réunies, pour ne pas provoquer de mouvement de recul, de la part d'aucune des parties concernées. Toutefois la présence d'un ou de plusieurs représentants administratifs demeure une garantie nécessaire dans le dispositif d'orientation et de gestion d'une telle structure,

- enfin dans l'hypothèse où la structure serait lancée et que les conditions soient réunies pour que la DGI aide matériellement à ce lancement, il devrait être clairement établi que ce soutien ne se prolongerait pas au-delà d'une phase initiale. Ensuite, ce serait essentiellement aux professionnels eux-mêmes de soutenir et se saisir des potentialités ouvertes.

Ces réserves étant clairement exprimées, la sous direction de l'Ingénierie et du Conseil se montre disposée à étudier et discuter, avec les autres partenaires, les futurs travaux de l'observatoire et ses conditions de fonctionnement.

L'INSEE. Division "services", comptabilité nationale, enquête annuelle d'entreprise.

L'INSEE offre plusieurs sources. Au niveau du recensement national dont l'exploitation peut fournir des indications numériques et géographiques. Au niveau du traitement des données de la Direction Générale des Impôts pour la comptabilité nationale. Au niveau de l'Enquête Annuelle d'Entreprises. Au niveau enfin de l'exploitation de différentes autres sources socio-économiques générales permettant de resituer les activités observées dans le contexte national ou international.

Les informations fournies par l'INSEE supposent des utilisations adaptées selon qu'elles sont fournies en niveau ou en évolution, selon qu'il s'agit de données provisoires ou

définitives (des données peuvent être corrigées sur 4 années successives avec un taux de fiabilité progressif), selon que l'on utilise des résultats vérifiés ou bruts. Pour la Nomenclature d'Activité et de Produits - NAP - ce sont dans les tableaux 77 (Etudes Conseil et Assistance) que l'on repère les professions visées, du moins celles structurées de façon autonomes :

- 7701 Etudes techniques (les BET, les ingénieurs conseil...)
- 7702 Etudes sociologiques et économiques (comprenant certaines agences d'urbanisme)
- 7705 Architectes (dépassant la stricte définition des diplômés en architecture, agences d'urbanisme, paysagisme)
- 7706 Métreurs et géomètres.

Le passage au cinquième chiffre donne un niveau de précision supplémentaire (exemple 77051 : conception architecturale d'ouvrage neuf) qui est utilisé dans les tableaux de ventilation détaillée des recettes.

Pratiquement pour l'observatoire ces travaux de l'INSEE sont un apport fondamental qui peut être mis à profit de plusieurs façons :

- soit en reprenant les résultats d'enquête et d'analyse dont la parution est fonction du détail des croisements effectués ;
- soit en travaillant parallèlement aux exploitations, avec les risques que comportent des résultats non vérifiés et l'inconvénient de ne pouvoir publier des données avalisées par l'INSEE ;
- soit en commandant des exploitations particulières (payantes et à négocier).

D'une façon générale, l'INSEE possède à la base une information plus détaillée qu'il ne transparaît dans ses tableaux et enquêtes. Mais le désagrègement de ces résultats demande des vérifications assez lourdes et rigoureuses.

La division "services" semble par ailleurs prête à collaborer à une exploration plus systématique des activités que l'observatoire se propose d'étudier. Elle semble de son côté demandeuse d'indications pour mieux saisir ces professions, en comprendre les logiques de revenus ou de structure afin d'interpréter plus finement les évolutions d'ensemble, ou d'estimer plus sûrement les données obtenues par sondage (comme c'est le cas dans l'EAE pour les entreprises de moins de vingt salariés).

b) Organisations professionnelles :

Sous cette rubrique sont rangés les ordres, syndicats, organismes de qualification ou mutuelles spécialisées.

- L'Ordre des architectes.

L'Ordre des architectes possède pour source principale de données les déclarations de ses membres au moment de l'inscription annuelle. Les tableaux sont traités par informatique ce qui autorise des croisements régionaux ou départementaux par sexe, tranche d'âge, justification d'inscription à l'Ordre (agrément ou diplôme), mode d'exercice et tranche de revenus (relatifs aux déclarations en vue de la cotisation). L'Ordre qui détient ces renseignements quantitatifs, et probablement quelques analyses plus confidentielles qu'une accoutumance aux échanges devrait nous permettre d'obtenir, reste plus principalement intéressé par un approfondissement qualitatif. Il s'agit principalement de mesurer l'activité détaillée du travail en agence, le développement des nouvelles pratiques, la place de ces agences sur les différents créneaux du marché de la maîtrise d'œuvre, la structure et les moyens d'accès à la commande, notamment la commande publique décentralisée et internationale. Ces attentes renvoient donc plus particulièrement à de futures analyses qui seraient menées à partir des matériaux statistiques de l'observatoire, comme par exemple les architectes et l'exportation, la commande communale de province en matière d'architecture, etc.

Le responsable du Conseil National rencontré, tout en se déclarant intéressé par les travaux envisagés, demeure toutefois dans l'expectative et juge nécessaire de référer au bureau de son conseil des échanges de vues. Il transmettra également la proposition faite d'une consultation par enquête sur une population d'architectes choisie, tout en s'y montrant favorable mais en insistant sur les précautions à prendre pour ce type d'opération. Les deux dernières enquêtes menées dans les années récentes ayant reçu l'une six mille réponses et l'autre aux environs d'une centaine, il est clair que les architectes, comme bien d'autres professionnels, ne sont pas individus se prêtant spontanément à l'exercice du questionnaire, à moins d'y être fortement incités ou convaincus de l'utilité d'un sondage.

D'autre part un travail d'enquête qui a été mené indépendamment, fin 1987 par le CNOA et le journal "Le Monde" sur les diplômés de 1984, montre que des contacts réguliers, et dans des perspectives plus générales, permettraient d'allier efficacement les

compétences logistiques de chercheurs de l'observatoire avec le potentiel informatique documentaire et de diffusion de l'Ordre, satisfaisant à la fois des objectifs de recherche à long terme et des demandes localisées.

- L'UNSFA

Cette union syndicale s'est dotée de ses propres structures légères qui a déjà produit ou coproduit des études (les Trente Marchés de l'Architecture, document ARCHECO, le Revenu des Architectes). L'UNSFA constate que la dissémination des informations et l'absence de collecte permanente et systématique entrave une réflexion continue. L'observatoire répondant à ce besoin d'exhaustivité et de pérennité retient donc l'intérêt de l'union syndicale dont le responsable permanent rencontré se déclare, sous réserve d'une plus ample description, prêt à collaborer.

- La MAF.

Les chiffres dont dispose la MAF ont été à l'origine de nombreuses synthèses. Ils présentent l'avantage d'une régularité et d'une homogénéité précieuses, bien que l'étroitesse du champ décrit en limite l'interprétation. Ils représentent, en ce qui concerne les données sur les revenus d'architecte, le sous-ensemble le plus réduit d'un emboîtement concentrique dont les déclarations à l'Ordre, à la CIPAV, puis aux services des Impôts sont les échelons supérieurs. Outre les architectes, la MAF assure dans une proportion bien inférieure des maîtres d'œuvre indépendants, des ingénieurs conseil, et développe des services plus vastes tels les Polices Uniques de chantier, la Police de Dommages à l'ouvrage, prestations généralement liées à la présence d'un architecte adhérent servant d'intermédiaire pour l'information. Malgré sa non exclusivité sur la clientèle d'architectes assurés, la MAF présente l'avantage statistique de fournir des indications fondées sur des contrats reflétant des nombres et montants d'opérations. Elle s'est dotée d'une mini-cellule, la Société d'Etudes de Statistiques et d'Informatique - SESTI- qui exploite les déclarations annuelles.

Sans être insensible aux propositions de collaboration, la responsable rencontrée estime ne pas pouvoir engager de son propre chef la MAF avec l'observatoire, en proposant une présentation lors d'une réunion de la commission Prospective et Information de la mutuelle. D'autre part une formalisation plus institutionnelle lors d'une assemblée élargie serait certainement utile et pourrait contribuer au meilleur accès des chercheurs de l'observatoire vers les enquêtes sectorielles ou informations

complémentaires de la MAF qui ne transparaissent pas dans ses publications.

- PROMOCA et les IFAM.

Avec les deux structures, l'une (PROMOCA) récemment disparue, l'autre en phase d'installation (Instituts de Formation en Architecture et Aménagement de l'Espace, datant de juin 1986), un double champ d'information pourrait être atteint : celui, restreint, des agences soumises à la taxe parafiscale dont PROMOCA détenait la liste et le détail en nombre et qualification des salariés. Celui plus vaste mais moins systématique ou organisé des études menées par les IFAM qui se veulent un carrefour de formation à assise beaucoup plus large que ne le permettait le paritarisme de PROMOCA. L'avenir reste incertain concernant la collecte, et la répartition de la taxe parafiscale amène à ne pas la considérer comme un canal durable. Toutefois les préoccupations de l'observatoire semblent correspondre à celles qui ont prévalu lors de la mise en place des IFAM. En ce sens, et à la lumière des premiers contacts établis, une collaboration étroite paraîtrait fructueuse et souhaitée de la part de ces structures en cours de définition.

- L'Ordre des Géomètres-Experts.

L'entrevue accordée par le nouveau secrétaire général de l'Ordre n'a pu, pour des raisons matérielles, permettre de faire le tour de toutes les questions que suppose la mise en place de l'observatoire.

Il semble dès à présent que l'Ordre des Géomètres-Experts ne souhaite pas se lancer dans une aventure non contrôlée. Le coût de fonctionnement d'une cellule d'étude opérationnelle paraît être un élément particulièrement déterminant dans la décision de soutien de cet ordre, de même que les garanties d'obtenir des informations utilisables. Ce sentiment, partagé par d'autres organisations professionnelles et inspiré par un profond pragmatisme, implique une procédure de travail adaptée aux besoins de chaque famille, lui permettant de se retrouver et de retrouver ses préoccupations dans les productions de l'observatoire.

Aussi la définition d'une base commune pour la création de cette structure de recherche, serait l'occasion d'un décloisonnement profitable, et la manifestation d'un premier succès non négligeable.

La communication de ce document devra s'accompagner d'une réflexion particulière

concernant la définition des centres d'intérêts communs entre l'Ordre des Géomètres-Experts et un centre de recherches à vocation fondamentale.

- Société Française des Urbanistes.

La responsable permanente interrogée estime urgent d'y voir clair dans la situation des urbanistes, éclatés au sein des statistiques officielles et dont l'identité ne paraît pas encore définie. Tout ce qui apportera des éléments fiables en la matière est donc susceptible d'intéresser la SFU. Cependant cette petite structure professionnelle rencontrerait des difficultés à soutenir de façon significative une cellule d'étude.

- SNAI

Le Syndicat National des Architectes d'Intérieur qui regroupe environ 500 professionnels est, à l'instar de la SFU, favorable à toute initiative permettant de faire progresser l'identité des membres et des fonctions qu'il défend. En ce sens une discussion fructueuse devrait pouvoir s'établir avec le président ou le vice président de ce syndicat, dès l'établissement des conditions de fonctionnement de l'observatoire.

- SYNTEC.

La chambre syndicale des sociétés d'Etudes et de Conseils organise ses membres en trois groupes principaux :

- . Infrastructure
- . SYNTEC-INGENIERIE . Industrie
- . Bâtiment
- . SYNTEC-INFORMATIQUE
- . Management
- . SYNTEC-CONSEIL . Etudes de marchés
- . Recrutement

Pour la partie Ingénierie, SYNTEC regroupe environ 40 % des sociétés parmi les plus importantes de France. La chambre syndicale semble bien structurée en ce qui concerne l'analyse dynamique de ses adhérents et des marchés auxquels ils prétendent. Chaque année deux questionnaires leur sont envoyés par SYNTEC qui en déduit, avec les statistiques du Ministère de l'Industrie une note bi-annuelle de conjoncture.

Se sentant concernées par tout ce qui touche à leur domaine d'intervention, les sociétés d'ingénierie technique regroupées par SYNTEC ne voient pas d'inconvénient à communiquer leurs propres analyses, à étudier les productions de l'observatoire, et éventuellement à commenter les travaux de celui-ci.

Il faut considérer que l'observatoire doit venir comme une structure complémentaire des réflexions de la SYNTEC qui s'est bâti son propre observatoire économique et social. Aussi c'est particulièrement sur le terrain d'un panorama général de la maîtrise d'œuvre, de l'adaptation en structures professionnelles multiples, et des configurations de services et compétences offertes que ces sociétés trouveront un intérêt et des apports complémentaires.

- CICF

La Chambre des Ingénieurs-Conseils de France regroupe quatre syndicats professionnels : CICF-GC (Génie civil) ; INFRA (Infrastructure) ; ET (Equipements Techniques) ; IG (Ingénierie Générale).

Les responsables rencontrés ne souhaitant pas se prononcer à priori sur l'utilité de l'observatoire remarquent que des pans importants de la situation de la maîtrise d'œuvre restent méconnus. Ainsi, la réalité sur les coûts des prestations, les parts relatives, réalisées par les secteurs public et indépendant, la diffusion des savoirs techniques.

- OPQIBI

L'Organisme Professionnel de Qualification des Ingénieurs-Conseils et Bureaux d'Etudes Techniques du bâtiment et des Infrastructures a été co-fondé par les syndicats professionnels représentés par le SYNTEC, la CICF et le SNITA (Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens en Aménagement). Son conseil d'administration comprend également des représentants du Ministère de l'Industrie, du MELATT, ainsi que de l'UNSFA de la Fédération Nationale des Chambres de Géomètres-Experts Fonciers et Topographes, de la FNB ou de maîtres d'ouvrage. Cet organisme se définissant comme non corporatiste vise à instruire les demandes de qualification de professionnel sur la base d'une grille comportant près de 400 rubriques. Sur 1984, l'OPQIBI représentait près de 40 % des BET ou cabinets recensés par le Ministère de l'Industrie, et 70 % des salariés de la branche.

Cet organisme, seul habilité à délivrer des qualifications, représente une base de professionnels plus large que les chambres syndicales concernées, pour les secteurs d'activités relatifs. On y retrouve plusieurs cabinets d'architectes ou de géomètres-experts. C'est pourquoi l'annuaire de l'OPQIBI, les critères qui déterminent la décision d'agrément, ou le découpage en catégories techniques sont de nature à la fois à élargir mais aussi à quadriller un champ d'activité complexe, mouvant. Ce qui, de notre point de vue, apparaît comme un canal d'observation privilégié, bien que l'OPQIBI ne réalise ni enquêtes ni recueils statistiques.

- L'UNTEC

Les membres de l'Union Nationale des Techniciens Economistes de la Construction misent une grande part de leur avenir sur un fonctionnement pluridisciplinaire de la maîtrise d'œuvre. La constitution d'un front uni de professionnels concourant à la définition, la conception et la surveillance des opérations de construction, apparaît comme un objectif essentiel pour la direction de l'UNTEC, notamment afin d'affirmer leur rôle face aux entreprises du BTP.

Mais, au delà des déclarations de principe il paraît manifeste que cette profession de taille relativement modeste (environ 1800 économistes dont 1200 travaillant à titre indépendant) joue l'ouverture vers les autres prescripteurs ; l'UNTEC se présente donc comme un interlocuteur central, pour peu que des objectifs communs soient nettement définis et qu'ils permettent de déboucher sur des améliorations concrètes du champ (l'exemple de la réduction des sinistres ou des questions de la formation ont par exemple été évoqués comme étant des perspectives dont les conditions pourraient être éclairées par des travaux de recherche).

- OPQTECC

Comme l'OPQIBI, l'Organisme Professionnel de Qualification des Techniciens de l'Economie de la Construction a une vocation plus large que les unions ou chambres syndicales. Les possibilités de collaboration avec cet organisme sont parallèles à celles qu'offre l'organisme des ingénieurs. Les techniciens économistes s'adressent à la fois aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrage dans des configurations d'intervention très variées, ils sont particulièrement intéressés par les données structurelles concernant la division du travail et les nouvelles formes d'association.

- L'APEC

Cet organisme qui suit de très près les évolutions en matière d'offre et de demande en matière de qualification, possède notamment sur le secteur du BTP une longue expérience qui intéresse un travail dépassant le strict domaine du salariat des cadres.

Inversement, les contributions allant dans le sens d'un affinement des connaissances sur le champ professionnel ici étudié sont de nature à compléter cette expérience.

Au cours de l'entretien avec l'équipe du service études de l'APEC, il a été convenu qu'une fois la phase exploratoire achevée, et dans l'éventualité du lancement de l'observatoire, une nouvelle réunion thématique serait programmée afin de convenir des possibilités d'aide et des contributions réciproques.

- Organisations professionnelles non encore contactées ou en attente de rencontre :

- . Syndicat de l'Architecture
- . SYNAAMOB
- . Syndicat National des Métreurs vérificateurs prescripteurs spécialistes
- . Fédération Française du Paysage - FFP -
- . Ingénieurs des Villes de France - IVF -
- . Collectif des Architectes des collectivités territoriales - CACT -
- . ainsi que les organisations dépendantes de centrales syndicales plus vastes :
SNATEAU-FEN, FE-CGC (SPABEIC), CFDT, CGT urba-métre,...
- . etc.

c) Administrations détentrices d'informations

- Direction des Affaires Economiques et Internationales (DAEI).

La DAEI, à partir des données du système SICLONE (succédant à SIROCO), est susceptible de fournir des informations détaillées sur la construction neuve. Les brochures statistiques et les études générales paraissent à un rythme soutenu : statistiques mensuelles, trimestrielles, tableaux de bords, notes vertes économiques, annuaire statistique...

L'exploitation des procédures de permis de construire n'intègre pas dans le programme

SICLONE la question des maîtres d'œuvre. Aussi c'est uniquement la partie marchés de la construction et maîtrise d'ouvrage qui peut nous intéresser. La DAEI comporte un centre d'analyses stratégiques et de prévisions - CASP - qui peut fournir par ses bulletins d'études ou par des consultations des éclaircissements sur la situation économique de la construction.

Une autre source d'information peut être obtenue par le Comité pour l'Application de la Loi du 4 janvier 1978 - COPAL -. Ce comité, qui travaille en direction de la Direction des Assurances du Ministère des Finances et s'intéresse plus particulièrement à la loi du côté des assurés, serait disposé à nous faire bénéficier de son expérience et des informations dont il dispose concernant l'appréciation de la construction par le biais des diverses assurances.

- Direction des Assurances du Ministère des Finances et de la Privatisation.

Le bureau C1 Construction gère et supervise la passation des assurances, du côté des assureurs. Il est disposé à correspondre avec l'observatoire, mais il semble que le niveau et la qualité d'information qu'il serait susceptible de fournir ne puissent être utilisés que dans une phase ultérieure du travail, et sur une étude de détails très spécialisée.

- Direction de la Construction, Plan Construction.

Faute de temps et de moyens d'analyse, le Plan Construction s'est jusqu'à présent davantage penché sur les entreprises de réalisation que sur les acteurs de la conception. Si la partie ingénierie semble être une face moins ignorée que la partie architecture, le travail de l'observatoire pourrait être l'occasion au Plan Construction d'une réflexion sur ces deux champs d'activités mis en perspective. Pour l'observatoire, la clientèle du Plan Construction, bien qu'elle ne suppose pas un apport d'information directement exploitable, signifie la possibilité de rencontre avec un interlocuteur dont l'avis et les moyens peuvent être précieux.

- SESDO dépendant de la Direction Générale des Impôts.

Le service Enquête Statistique et Documentation de la DGI regroupe les données recueillies par la DGI. La contribution du SESDO peut être intéressante en ce que son

travail ne se fait pas sur les mêmes bases que celles de l'INSEE et peut fournir des données plus fines sur les bénéficiaires non commerciaux des professions libérales. L'accès à ces données ne pourra cependant être acquis que par une institutionnalisation des contacts.

- SESSI dépendant du Ministère de l'Industrie, des P et T et du Tourisme.

L'Enquête Annuelle de Branche lancée par le Ministère de l'Industrie, et dont les résultats 1985 sont disponibles, comporte trois rubriques :

- les activités d'études techniques
- les activités économiques et sociologiques
- les activités informatiques et de communication.

La collaboration avec le SSI, pouvant permettre d'accéder aux résultats d'enquête avant leur parution, devrait assurer un gain de temps de plusieurs mois, et faire bénéficier des éclairages et appréciations de spécialistes bien rôdés au fonctionnement et aux évolutions de la branche ingénierie. Les premiers échanges ont déjà montré l'importance de cette enquête, complémentaire avec l'EAE de l'INSEE, qui bien que ne s'intéressant qu'aux entreprises de 6 salariés et plus, permet la consultation de tableaux et listes très détaillés.

d) Autres centres d'études ou organismes consultés à titre de conseil.

Il s'agit de groupes dont la finalité des études est appliquée soit directement, soit transversalement aux professions de la construction qui ont déjà travaillé sur ces questions ou poursuivent une réflexion en continu. Consultés initialement à titre de conseil, ces organismes pourraient être progressivement impliqués dans une recherche, jusqu'à une participation directe. Ont été jusqu'à présent contactés, et se déclarent disposés à conseiller ou informer les recherches de l'observatoire les organismes suivants :

- Centre d'Etude des Revenus et des Coûts - CERC -
- Centre d'Etude et de Recherche sur la Qualification - CEREQ -
- Centre Expérimental de Recherche et d'Etude du Bâtiment et des Travaux Publics - CEBTP -
- Service de Statistique et Synthèse, affiliations et contributions de l'UNEDIC.

D LES SOURCES D'INFORMATION EXISTANTES

Ces sources sont, nous le savons, fragmentaires et non directement superposables. Leur utilisation doit se faire avec beaucoup de prudence afin d'éviter, comme cela s'est déjà produit, des conclusions illicites voire abusives. Le travail sur les sources existantes suppose la maîtrise de la fréquence des parutions et de l'adaptation des contenus.

-La fréquence des parutions de publications ou de documents analytiques connaît des rythmes très irréguliers, avec des temps de latence variant, selon la quantité du travail de traitement, de quelques semaines à plusieurs années entre le moment du recueil de données et celui de sa présentation synthétique et vérifiée.

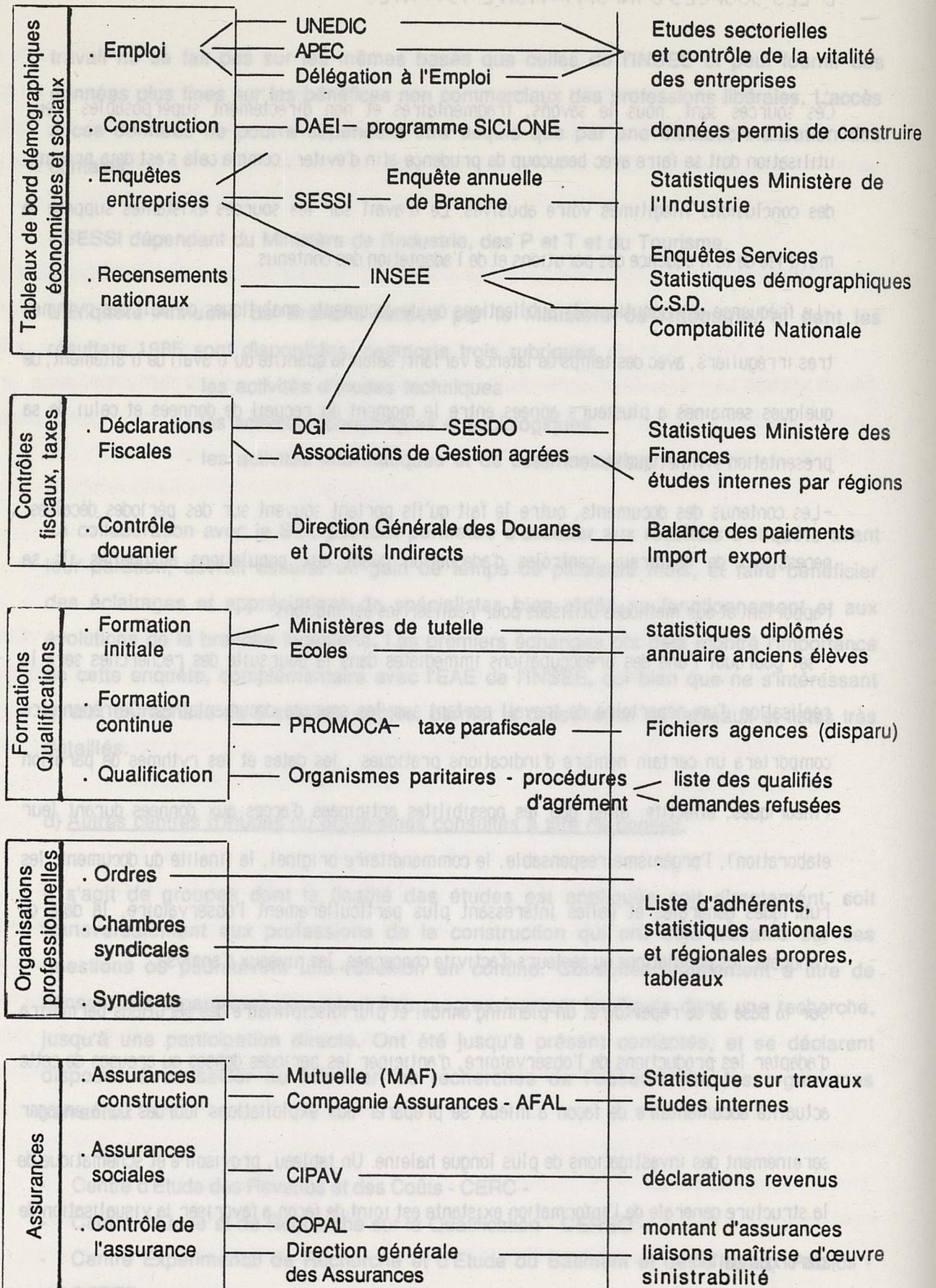
-Les contenus des documents, outre le fait qu'ils portent souvent sur des périodes décalées, nécessitent de nombreux contrôles d'adéquation quant aux populations auxquelles ils se rapportent et aux méthodes utilisées pour réaliser les estimations.

C'est pourquoi l'une des préoccupations immédiates dans la poursuite des recherches sera la réalisation d'un répertoire de travail portant sur les sources documentaires. Ce répertoire comportera un certain nombre d'indications pratiques : les dates et les rythmes de parution (théoriques, effectifs, ainsi que les possibilités anticipées d'accès aux données durant leur élaboration), l'organisme responsable, le commanditaire originel, la finalité du document, les rubriques générales et celles intéressant plus particulièrement l'observatoire, la date de l'enquête, les populations ou secteurs d'activité concernés, les niveaux d'analyse.

Sur la base de ce répertoire, un planning annuel et pluridisciplinaire des parutions permettra d'adapter les productions de l'observatoire, d'anticiper les périodes denses ou creuses de cette actualité documentaire de façon à mieux se préparer aux exploitations lourdes ou à engager sereinement des investigations de plus longue haleine. Un tableau, provisoire et schématique de la structure générale de l'information existante est joint de façon à favoriser la visualisation de son organisation.

Enfin, comme l'idée en avait été auparavant évoquée, l'observatoire pourrait s'appuyer sur un dispositif d'enquêtes propres. Le principe en serait le sondage régulier d'une population

Structure générale de l'information



stabilisée de professionnels fidélisés acceptant de répondre régulièrement à des questionnaires spécifiques exploitées directement par l'observatoire. Pour ce faire, la participation des organisations professionnelles serait certainement décisive. Les modalités pratiques, la taille de l'échantillonnage et le contenu de ce dispositif de questionnaires restent à définir précisément, mais il doit demeurer clair qu'il s'agit moins d'obtenir des données quantitatives que des indicateurs d'estimation qualitatifs facilitant l'appréciation et l'interprétation des évolutions. Deux points centraux devront retenir une attention toute particulière dans la recherche de l'information :

- Consolidation du fond bibliographique. Cette collecte déjà engagée visera au repérage et au dépouillement systématique des documents statistiques, des articles d'actualité, des ouvrages de fond traitant de questions qui intéressent directement l'observatoire, mais aussi plus largement sera l'occasion d'un balayage des domaines touchant à l'ensemble des acteurs, maîtres d'œuvre ou non, et des mécanismes qui structurent la construction et l'aménagement de l'espace. Un programme d'acquisition des documents de référence facilitera les consultations usuelles. La encore, l'appui des organisations professionnelles et de leurs services de documentation représentera une nécessité.

- Constitution d'un répertoire des sources statistiques. Ce répertoire prémentionné sera à la fois un document de travail interne, remis à jour régulièrement, mais il aura également une vocation externe visant à alimenter d'autres pôles de recherche. En soi, il présentera une production originale, comblant une lacune importante.

E. LE CHAMP D'INVESTIGATION DE L'OBSERVATOIRE

A priori le domaine d'étude paraît simple à énoncer : la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des professions qui y concourent. Mais à l'expérience, ce domaine apparaît beaucoup plus malaisé à cerner. C'est ainsi que selon les acceptations, la population visée représente de 50 à 200 mille professionnels concernés. Suivant des définitions plus closes, sa taille serait bien moindre, et suivant d'autres estimations générales, elle concernerait, à titre principal ou secondaire, une sphère bien plus étendue.

L'amplitude de la fourchette montre bien ce qu'il y a d'illusoire à réfléchir en termes d'enveloppe. La maîtrise d'œuvre est une activité générique dont l'observatoire doit décrire les axes structurants.

Nous en proposons ici huit, par une liste qui n'est pas figée, mais permet, nous semble-t-il, de décrire une grande part des questions à aborder.

Les professions observées

Le choix même de ces professions n'est pas une évidence. Car si certaines d'entre elles apparaissent comme incontournables, d'autres, pour des questions à la fois théoriques et pratiques, se situent à des franges sur lesquelles il est difficile de se prononcer. Pour des motifs qu'il serait long d'exposer cas par cas, le groupe des professions proposé comme base de réflexion se répartit comme suit :

Architectes

Architectes d'intérieur

Geometres. Geometres-experts

Ingenieurs bâtiment et infrastructure

Mètreurs vérificateurs

Paysagistes

Techniciens économistes

Urbanistes

A ce groupe de base, il convient d'ajouter les assistants techniques, collaborateurs, dessinateurs, techniciens, ainsi que l'ensemble des maîtres d'oeuvre n'exerçant pas sur la base d'un diplôme requis pour les titres précédents.

La totalité de ces acteurs ne pourra pas dans un premier temps faire l'objet d'une attention égale. Il y aura donc des priorités à respecter, sur lesquelles il appartiendra aux responsables orientant les travaux de l'observatoire de porter un jugement. On peut de la sorte remarquer que certaines professions collaborent dans des proportions moindres que d'autres aux activités des maîtrises d'oeuvre même si elles sont numériquement plus représentées. On peut ensuite décider de ne pénétrer que superficiellement et provisoirement des secteurs complexes ou particuliers. On peut enfin considérer que les personnels qui interviennent comme adjoints techniques ou administratifs ne doivent à l'origine être abordés qu'à titre de référence.

Aussi les domaines de l'infrastructure, de la maîtrise d'oeuvre publique et intégrée, les professionnels du mètre et de la vérification, les maîtres d'oeuvre indépendants et les personnels d'exécution ou de gestion administrative, sont différents pans du champ d'investigation auxquels on pourrait initialement ne consacrer qu'une attention seconde.

Ceci en sachant que quels que soient les moyens dont disposera l'observatoire, il ne pourra raisonnablement entamer qu'un nombre limité de chantiers d'études.

Cependant tout diffère dans l'étude de telle ou telle partie apparaîtra rapidement comme une pièce manquante. C'est pourquoi les quelques propositions de restriction du champ ne doivent bien être perçues que comme des mises en attente, et non pas à l'écart, résultant des contraintes pratiques mises en lumière par les quelques mois de fonctionnement expérimental.

Axes d'étude

Ces professions constitueront l'entrée d'une grille de croisement avec sept autres axes d'observation. Ceux-ci seraient :

- les formations (écoles, diplômes, durées d'études, formations permanentes...)
- les données sociales (âge, sexe, origine socio-professionnelle...)
- les structures professionnelles (taille, secteur public, privé, salariat, libéral,...)
- les marchés (bâtiment, aménagement, exportation, espaces verts...)
- les missions (conception, ingénierie, description, O.P.C....)
- les rémunérations (chiffres d'affaires, salaires, charges, cotisations...)
- les localisations géographiques (villes, régions, rayons d'activité...)

(N.B. : les exemples placés entre parenthèses ne constituent pas le détail des points à observer, mais illustrent quelques-uns des aspects auxquels renvoient ces axes principaux)

Pour concrétiser quelle serait la nature des croisements opérés, quelques cas peuvent ici être cités : comparaison des différents professionnels sur les différents marchés, ventilation des masses d'honoraires par régions, professions, tailles des agglomérations; rémunérations des salariés selon l'ancienneté, la nature et la taille des entreprises; contributions à l'exportation; circulations dans les sous-traitances de prestations de services; etc.

- Architectes
- Geomètres-Experts
- Ingénieurs bâtiment et infrastructure
- Mètres vérificateurs
- Paysagistes
- Techniciens économistes
- Urbanistes

Missions principales

Il doit cependant être bien établi que la vocation première de l'observatoire n'est pas la production de dossiers ou rapports de circonstance. En aucune manière, cette structure ne doit être perçue comme un bureau d'études socio-économiques appliquées à la maîtrise d'oeuvre. Toute confusion sur ses rôles peut être levée par une définition claire des missions.

1. échanges réguliers avec les interlocuteurs ou organismes professionnels, de recherche, d'information statistique, les administrations concernées.
2. recueil de parutions statistiques, périodiques, tableaux, annuaires, listes d'agrément et de qualification.
3. repérage et classement de documents se rapportant au sujet (articles, revues, études)
4. analyse et croisement de matériaux extraits du 2 et du 3, publication et diffusion des résultats
5. élaboration et utilisation d'outils d'enquêtes propres
6. définition d'études particulières appropriées à l'éclaircissement de questions mal connues ou perçues et pouvant être menées indépendamment à l'extérieur

On voit donc que l'observatoire se comportera comme un carrefour d'informations compilateur et producteur de données qui seront au besoin explicitées, mais que ses commentaires n'entreront pas dans le cadre de jugements portés sur les situations étudiées. Et cela, qu'il s'agisse de travaux réguliers ou de prestations d'études faites à la demande d'un ou de plusieurs commanditaires, à la façon de coups de projecteur sur une dimension particulière intégrée au cadre général du travail.

La structure juridique et d'orientation

Deux options principales, entre lesquelles il faudra se prononcer, semble devoir retenir l'attention. Chacune présente avantages et inconvénients. Soit l'on se dirige vers une structure autonome de type associatif recevant des subventions, des contributions et pouvant facturer ses prestations, soit l'on penche pour une structure co-financée par diverses parties mais rattachée à une administration de tutelle, un organisme de recherche préexistant, un établissement d'enseignement. La première solution offre l'avantage de marquer nettement son indépendance, aux yeux de tous les partenaires, vis-à-vis notamment d'une prédominance ministérielle ou professionnelle. Il ne faut pas se cacher à cet égard que la genèse de l'observatoire ou l'on retrouve la Direction de l'Architecture du M.E.L.A.T. T. a certainement provoqué un effet de retenue sur certaines autres directions ministérielles ou organisations professionnelles. A l'inverse, la seconde solution présente un ensemble d'avantages pratiques comme la garantie d'une relative officialité, la possibilité d'hébergement facilitée, l'utilisation de moyens matériels supérieurs à ceux que pourrait dégager une structure d'études autonome, accroissant son potentiel de travail.

Il s'agit donc de mesurer les poids relatifs qui représentent l'autonomie ou l'économie de moyens. Une alternative dont on ne peut préjuger a priori, et que seule l'expression des différents partenaires permettrait de trancher.

Quelle que soit la formule choisie, et il faudra tenir compte des temps de mise en place, il apparaît nécessaire de constituer un comité d'orientation regroupant les principaux commanditaires et quelques conseillers scientifiques et/ou techniques.

Selon l'actualité et la disponibilité, qui n'est pas extensible, des représentants impliqués, des groupes de travail pourraient être réunis afin d'aider l'observatoire dans certaines phases de lancement ou d'estimation de ses travaux.

Composition de la cellule de recherche

L'expérience des quelques mois expérimentaux montre la nécessité impérative de constituer un noyau permanent, ou significativement présent dans le temps et la durée, pour mener un travail constructif avec le minimum de dépenses d'énergies. Mise à part la période de lancement effective, qui ne devrait pas dépasser plus d'une année, la taille de ce noyau permanent devrait atteindre au moins trois personnes intervenant au minimum pour l'équivalent de deux pleins temps et demi. Ce noyau comporterait trois profils :

- un chercheur socio-économiste spécialisé sur le B.T.P. et l'aménagement
- un chercheur issu d'un des milieux professionnels en question et possédant une bonne connaissance de chacun des autres milieux
- un chargé des recherches et des classements documentaires, et assurant diverses tâches de gestion

A ce noyau de base, il serait nécessaire d'adjoindre des intervenants ponctuels sur la base de consultations, notamment pour le conseil en matière de traitement informatique. Enfin, il serait profitable d'associer régulièrement quelques membres extérieurs, soit des jeunes ou futurs professionnels à titre de stagiaires, soit quelques anciens professionnels à la retraite ou en cessation d'activité. Pour anecdotes que puissent paraître ces contributions, elles représenteraient un apport non négligeable d'énergies pour l'observatoire et faciliteraient ses liaisons avec les réalités professionnelles.

Moyens matériels

Cette question, centrale, renvoie au nombre et à la qualité des chercheurs retenus ainsi qu'à la forme structurelle qui sera décidée. En effet, en ce qui concerne ce deuxième point, l'intégration à une institution préexistante, évoquée précédemment, permettrait des économies substantielles pour l'hébergement, la gestion courante ou la documentation.

Outre les crédits nécessaires au strict fonctionnement matériel et aux frais de personnels, il faut prévoir un volume financier concernant les prestations de conseil, la constitution du fond documentaire, les frais de publication et les commandes particulières (INSEE, SESSI)

Dans l'hypothèse la plus légère et en tablant sur des frais de gestion minimum, on aboutit à une enveloppe annuelle de 450 000 francs. Cette dernière étant, on s'en doute, difficilement compressible mais aisément dépassable.

Toutefois, une phase transitoire de mise en route, pensée sur la base d'un équivalent "trois mi-temps", permettrait de réduire l'enveloppe initiale à 300 000 francs, ceci dans l'hypothèse toujours la plus favorable. Le financement de cette structure est bien entendu une question délicate. Si on doit envisager que la période de lancement sollicitera majoritairement les diverses directions ministérielles intéressées, il doit être clair que ce soutien tendra rapidement à diminuer proportionnellement. Le relais en reviendra donc pour l'essentiel aux organismes et organisations impliqués.

Aussi serait-il utile dans un premier temps, dans le but de favoriser un interassement de part et d'autre, de pratiquer une certaine transparence dans le financement des opérations : la part des recherches les plus fondamentales revenant plutôt aux administrations, la part des recherches plus immédiatement utilisables incombant, dans un premier temps, davantage aux professionnels.

Cette procédure qui ne se ferait pas sans précaution préalable, permettrait d'éviter aux commanditaires l'impression de verser anonymement, dans des buts généraux et philanthropiques.

Mise en route

Il y a, bien entendu, matière à de nombreux ajustements. Ceux-ci devront respecter la recherche des meilleures procédures au cas par cas avec chaque interlocuteur, mais aussi l'adoption de principes généraux valables pour l'ensemble.

La reprise des contacts et la diffusion de ce document, afin de saisir chaque instance de décision, constituera la prochaine étape à suivre. La réunion des représentants intéressés et souhaitant donner suite au processus, représentera l'étape suivante. A l'ordre du jour de cette réunion, qui nécessitera auparavant quelques consultations ou prédiscussions avec les partenaires le désirant, figurera l'étude de la phase d'amorce concernant notamment la constitution de l'équipe

de base, les structures formelles, les financements, la définition des parutions générales (le principe de deux publications annuelles semblent correspondre au rythme des parutions existantes) et le calendrier des premières études particulières.

Cette réunion qui pourrait se tenir à la fin de l'hiver 88, devrait permettre à partir de ce constat positif de faisabilité, d'initier une structure d'observatoire légère, adaptée et, répétons le, nécessaire.

MELATT - DAU - Bureau de la Recherche Architecturale
Bernard HAUMONT (responsable du bureau)

MELATT - DAU - Bureau des Professions

Pascale BUCH

MELATT - DAEI -

Madame SITRUC (COPAL)

Monsieur GOURON (sous directeur des actions statistiques)

MELATT D.C., Plan construction

Michel CHATRY

Ministère de l'Industrie, des P et T et du Tourisme, DGI

Monsieur CHAUVIN (Sous Directeur Ingénierie et conseil)

Monsieur ROYBAUT (responsable secteur BTP)

Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction des Assurances

Monsieur ROYER (responsable du bureau C1 Construction)

INSEE

Véronique MOYNE (comptabilité nationale)

Datavision (Enquête Annuelle d'Entreprise)

SESP (Commission Générale des Impôts)

Monsieur ROYBAUT

SESP (Commission Générale de l'Industrie)

Monsieur BARRARD (responsable de l'Enquête de Branche)

APC
Monsieur LAPOUX (responsable du département études)

Monsieur ROYER (responsable ingénierie bâtiment)

Dans l'attente de la définition des modalités de financement, la définition des objectifs de la recherche est essentielle. Elle doit être claire, concise et mesurable. Elle doit être formulée de manière à ce qu'elle puisse être évaluée. Elle doit être formulée de manière à ce qu'elle puisse être évaluée. Elle doit être formulée de manière à ce qu'elle puisse être évaluée.

Aussi serait-il utile dans un premier temps, dans le but de favoriser un interassement de part et d'autre, de pratiquer une certaine transparence dans le financement des opérations : la part des recherches les plus fondamentales revenant plutôt aux administrations, la part des recherches plus immédiatement utilisables incombant, dans un premier temps, davantage aux professionnels.

Cette procédure qui ne se fait pas sans précaution préalable, permettrait d'éviter aux commanditaires l'impression de verser anonymement, dans des buts généraux et philanthropiques.

Mise en route

Il y a, bien entendu, matière à de nombreux ajustements. Ceux-ci doivent respecter la recherche des meilleures procédures au cas par cas avec chaque interlocuteur, mais aussi l'adoption de principes généraux valables pour l'ensemble.

La reprise des contacts et la diffusion de ce document, afin de saisir chaque instance de décision, constitue le prochain étape à suivre. La réunion des représentants intéressés et souhaitant donner suite au processus, représentera l'étape suivante. A l'ordre du jour de cette réunion, qui nécessitera auparavant quelques consultations ou prédiscussions avec les partenaires le désirant, figurera l'étude de la phase d'amorçage concernant notamment la constitution de l'équipe

ANNEXE

Liste des principaux correspondants contactés.

- MELATT - DAU - Bureau de la Recherche Architecturale.
Bernard HAUMONT (responsable du bureau)
- MELATT - DAU - Bureau des Professions
Pascale BUCH
- MELATT - DAEI -
Madame SITRUC (COPAL)
Monsieur GOURON (sous directeur des actions statistiques)
- MELATT D.C., Plan construction
Michel CHATRY
- Ministère de l'Industrie, des P et T et du Tourisme, DGI
Monsieur CHAUVIN (Sous Directeur Ingénierie et conseil)
Monsieur ROUDAUT (responsable secteur BTP)
- Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction des Assurances
Monsieur DIDIER (responsable du bureau C1 Construction)
- INSEE
Véronique MOYNE (comptabilité nationale)
Didier CADIN (Enquête Annuelle d'Entreprise)
- SESDO (Direction Générale des Impôts)
Monsieur JOUINEAU
- SESSI (Direction Générale de l'Industrie)
Monsieur GUIHARD (responsable de l'Enquête de Branche)
- APEC
Monsieur VILPOUX (responsable du département études)
Monsieur VIVIER (responsable ingénierie bâtiment)

- CERC
Monsieur CHAPRON (responsable des professions libérales)
- CEBTP
Marc COLOMBARD-PROUT
- CEREQ
Myriam CAMPINOS
- UNEDIC Service statistiques et synthèses
Monsieur COLET (responsable du service)
- Conseil National de l'Ordre des Architectes
Yves ALEXANDRE (vice Président)
- Ordre des Géomètres Experts
Pierre AUFFRET (secrétaire général)
- UNTEC
Monsieur CARRE (Secrétaire général)
- SYNTEC
Monsieur PELTEREAU-VILLENEUVE (cadre permanent)
- CICF
Messieurs BUFFET et BOURGUOIS (président d'honneur)
- SNAI
Madame KLEIN
- IFAM
Monsieur SANDER (responsable Ile de France)
- UNSFA
Monsieur LEVARLET (cadre permanent)

- UNAPOC

Monsieur BILOT (secrétaire général)

- OPQTEC

Monsieur MAGNUS (Président de la commission supérieure)

- OPQIBI

Monsieur CANTALOUP (secrétaire Général)

ANNEXE

LE TRAVAIL EN MATRICE

Le travail sur une base matricielle présente deux avantages. D'une part ceci permet d'accrocher et de visualiser le détail des informations acquises. D'autre part il est ainsi possible de conserver une vision d'ensemble du travail, de son état d'avancement, des lacunes à combler soit sur des points particuliers soit pour des grands pans d'ombre. Il s'agit donc d'un outil méthodologique ayant pour vocation première la mesure interne et l'orientation des travaux de recherche. Accessoirement, et avec les précautions d'usage qui s'imposeront selon les interlocuteurs, cette matrice de travail pourrait permettre de présenter sous une forme concrète les objectifs principaux de l'observatoire auprès des partenaires professionnels qui, l'expérience le montre, n'en perçoivent pas toujours immédiatement le sens. Il ne faut donc pas y voir un produit finalisé, mais plutôt un instrument d'élaboration des futures productions.

Le principe d'un tableau carré 8x8 a été retenu comme correspondant aux interrogations essentielles sur lesquelles l'observatoire est amené à travailler. A savoir des éléments de dénombrement dans un premier temps, puis par la suite des appréciations plus qualitatives.

Dans ce tableau, la pertinence de chacune des 64 cases ne sera pas équivalente. Certaines présenteront un caractère prioritaire. D'autres n'auront qu'un rôle accessoire et ne seront remplies qu'à l'occasion du dégagement d'un ensemble de données plus vaste. D'autres enfin ne reposeront sur aucune réalité quantifiable, seront dénuées de toute signification. Mais il semble pour l'instant utile de faire figurer chacune de ces cases, quitte à en biffer une proportion importante par la suite. Symétrique par rapport à sa diagonale, le tableau pourrait être réduit à une seule de ses deux moitiés. Cependant, là aussi il paraît intéressant de conserver la totalité initiale des croisements. Pour une même case les deux sens de lecture ne recouvrent pas obligatoirement les mêmes significations.

Dans l'immédiat, c'est la ligne A qui retiendra l'attention de l'observatoire.

Les professionnels sont ici pris sous l'angle initial de dénominations professionnelles générales qu'il convient de préciser. Cette démarche se fonde sur une connaissance empirique des groupes professionnels car il faut tenir compte de la structuration des

		groupes professionnels	formations écoles	données sociales	structures professionnelles	marchés	missions	rémunérations chiffre d'affaire	localisations géographiques
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
A	groupes professionnels								
B	formations écoles								
C	données sociales								
D	structures professionnelles								
E	marchés								
F	missions								
G	rémunérations chiffre d'affaire								
H	localisations géographiques								

D'autres enfin ne reposent sur aucune réalité quantifiable, seront dénuées de toute signification. Mais il semble pour l'instant utile de faire figurer chacune de ces cases, quitte à en titrer une proportion importante par la suite. Symétrique par rapport à sa diagonale, le tableau pourrait être réduit à une seule de ses deux moitiés. Cependant, il aussi il paraît intéressant de conserver la totalité initiale des croisements. Pour une même case les deux sens de lecture ne recouvrent pas obligatoirement les mêmes significations.

Dans l'immédiat, c'est la ligne A qui retiendra l'attention de l'observatoire.

Les professionnels sont ici pris sous l'angle initial de dénominations professionnelles générales qu'il convient de préciser. Cette démarche se fonde sur une connaissance empirique des groupes professionnels et il faut tenir compte de la structuration des

ÉCOLE D'ARCHITECTURE PARIS-VILLEMIN

ÉTABLISSEMENT PUBLIC CRÉÉ PAR DÉCRET N° 79-1077

Mlle Paoline GUYON Directrice	Mlle Paoline GUYON Directrice	GRESA : Groupe de recherche sur la socialisation de l'architecture.	
		Rapport d'activité du GRESA pour l'exercice 1986.	
Annexe		PROJET	A
		RECHERCHE	B
Colloques, conférences, séminaires.		RECHERCHE	C
		PROJET	D
Le GRESA a développé en 1986 quelques contacts internationaux qui devraient lui permettre de mieux connaître la situation des professionnels français de la maîtrise d'œuvre par rapport à celle qui est faite à leurs collègues européens.		PROJET	E
		RECHERCHE	F
En outre il a participé en mars et juin 1986 aux deux séminaires organisés respectivement à Naples, et à Trondheim, par l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture (AEEA). Il a également participé en septembre et octobre 1986 aux colloques organisés à Trondheim, le premier sur l'urbanisme et le second sur les aspects sociaux de l'architecture.		PROJET	G
		RECHERCHE	H
Les formations, organisations et pratiques professionnelles sont très différentes d'un pays à l'autre en raison notamment de la formation commune, voire de la non différenciation des architectes et ingénieurs dans certains pays de la Communauté. Dans d'autres nations européennes on observe également une grande fluidité entre les formations d'architectes et d'urbanistes.		PROJET	I
		RECHERCHE	J
L'alignement imminent de ces différentes logiques professionnelles à l'application du Traité de Rome explique l'importance que nous devons porter à ces questions parallèlement à l'étude des situations et tendances françaises relatives à la reproduction et au redéploiement des professionnels de la conception et de la maîtrise d'œuvre.		PROJET	K
		RECHERCHE	L

		I groupes professionnels	II formations écoles	III données sociales	IV structures professionnelles	V marchés	VI missions	VII rémunérations chiffre d'affaire	VIII localisations géographiques
A	groupes professionnels								
B	formations écoles								
C	données sociales								
D	structures professionnelles								
E	marchés								
F	missions								
G	rémunérations chiffre d'affaire								
H	localisations géographiques								

Annexe

ECOLE D'ARCHITECTURE PARIS-VILLEMIN

ETABLISSEMENT PUBLIC CREE PAR DECRET N° 79-1077

GRESA : Groupe de recherche sur la socialisation de
l'architecture.

Rapport d'activité du GRESA pour l'exercice 1986.

Colloques, conférences, séminaires.

Le GRESA a développé en 1986 quelques contacts internationaux qui devraient lui permettre de mieux relativiser la situation des professionnels français de la maîtrise d'oeuvre par rapport à celle qui est faite à leurs collègues européens.

A ce titre il a participé en mars et juin 1986 aux deux rencontres organisées respectivement à Naples, et à Trondheim, par l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture (AEEA). Il a également participé en septembre et octobre 1986 aux colloques organisés à l'UNESCO, le premier sur l'urbanisme et le second sur les lieux d'enseignement de l'architecture.

Les formations, organisations et pratiques professionnelles sont très différentes d'un pays à l'autre en raison notamment de la formation commune, voire de la non différenciation des architectes et ingénieurs dans certains pays de la Communauté. Dans d'autres nations européennes on observe également une grande fluidité entre les formations d'architectes et d'urbanistes.

L'affrontement imminent de ces différentes logiques professionnelles à l'application du Traité de Rome explique l'intérêt que nous devons porter à ces questions parallèlement à l'examen des situations et tendances françaises relativement à la reproduction et au redéploiement des professionnels de la conception et de la maîtrise d'oeuvre.

En effet, à l'occasion de ces rencontres on a pu observer que le processus de reclassement et de différenciation des métiers et exercices professionnels n'était pas particulier à la France même s'il y prend des formes spécifiques.

Sur le dernier thème nous avons participé à Lyon d'une part, en novembre 1986, à un Cycle (C.F.P.C.) de formation des architectes communaux ainsi, d'autre part, qu'au séminaire sur les métiers de l'architecture organisé, en janvier dernier, à l'E.S.A. par Madame Ursula PARAVICINI.

Par ailleurs, et en fonction de leurs sujets, nous participons au titre du GRESA et à celui du CEAA "Programmation et Maîtrise d'ouvrage publique" aux séances du séminaire "Techniques et Territoires" organisées par Michel MARIE.

Publications

Dans l'état actuel d'avancement de nos recherches nous n'avons pas eu l'opportunité de publier des articles.

Réseaux

La constitution d'un réseau des chercheurs travaillant sur les mêmes thèmes que le GRESA ou sur des thèmes voisins est en cours. Une première réunion est envisagée en février 1987.

Moyens

Comme suite au recrutement et à l'affectation de Madame Anne DEBARRE, I.T.A., nous nous sommes assurés de son concours à mi-temps au GRESA. Ainsi nous disposerons, dans la perspective du développement de l'observatoire des professions, d'une garantie de continuité dans le travail.

Bibliographie et fond documentaire

Pour faire suite aux premières bibliographies analysées et publiées dans les "Communaux" et dans "Figures salariales et socialisation de l'architecture" et pour à la fois élargir et recentrer celles-ci sur les nouvelles dimensions de notre recherche, nous complétons nos fichiers par l'entrée de nouvelles références, le repérage de nouvelles sources d'informations, notamment dans les domaines statistiques, législatifs et réglementaires ainsi que dans ceux intéressant les chartes, conventions et accords inter-professionnels.

Pour une meilleure continuité, cet enrichissement bibliographique et documentaire est développé en référence au cadre d'intégration esquissé pour la bibliographie de "Figures salariales...".

Recherche

Celle-ci coordonne trois actions complémentaires mais distinctes par leurs thèmes, méthodes et objectifs particuliers.

A. Trajectoires professionnelles et sociales d'architectes et de concepteurs.

L'évocation plus large de "concepteurs" tient à notre souci de travailler aux marges des architectes sur quelques autres groupes professionnels témoins, urbanistes, designers, architectes d'intérieurs, etc.

L'analyse et la compréhension des trajectoires professionnelles d'architectes suppose une bonne connaissance de la structure, des enjeux et des positions dans le champ professionnel et en fonction desquels les agents vont lutter et se mouvoir selon les règles relativement déterminées (cf. réflexions préliminaires jointes à la note d'activité n° 1 et cf. annexe 1 ci-jointe qui critique et complète cette première note d'activité).

En retour l'analyse des trajectoires individuelles contribuera à une meilleure connaissance de la spécificité du champ professionnel de l'architecture, ainsi qu'à une meilleure appréciation du degré d'autonomie relative du champ face au secteur B.T.P. en particulier et à la société en général.

Le travail sur la structure du champ professionnel des architectes a été engagé par un inventaire et un essai de classement raisonné des institutions qui régissent les pratiques. (cf. annexe 2).

Par institutions nous entendons aussi bien les organisations dotées d'une forte matérialité comme l'enseignement, les revues, les syndicats, etc., que les pratiques plus éphémères que sont les concours ou la fréquentation des salons et expositions.

Ces institutions offrent aux agents des positions possibles, complémentaires ou exclusives (sympathisants, membres, responsables ou exclus) qui emportent des propriétés de positions et des comportements attendus.

Pour chacune des institutions, référées et retenues comme susceptibles d'influencer les trajectoires professionnelles, lesquelles actualisent la rencontre entre l'habitus d'un agent, ses qualifications (cf. notre approche parallèle des savoirs techniques et urbanistiques), bien d'autres choses que nous tenterons de mettre au jour (plus ou moins réglées comme le mariage ou plutôt accidentelles comme la maladie) et le champ professionnel, nous établirons une fiche monographique.

Dans ce sens, nous travaillons actuellement sur l'ensemble des institutions et nous livrons en annexe 3 l'exemple de ce que pourront être ces monographies. L'annexe 3 bis témoigne enfin du travail engagé autour de l'institution des Prix et des concours d'architecture.

Ces travaux qui connaîtront un début d'achèvement fin 1987 constituent une étape obligée avant d'arrêter l'échantillonnage de la population auprès de laquelle nous instrui-

rons la question des trajectoires professionnelles et avant d'arrêter le protocole des enquêtes et entretiens que nous administrerons.

De même nous utiliserons les premiers travaux de l'observatoire des métiers et professions de la conception et de la maîtrise d'oeuvre pour arrêter définitivement notre échantillon (cf. infra).

Au titre des premières retombées de ces recherches nous pensons, par un travail sur les fréquences, mettre au jour les probabilités conditionnelles d'accès aux différentes formes et aux différents niveaux de la pratique et de la consécration.

Dans un second temps nous tenterons de décrire et d'expliquer les conditions et stratégies (conscientes ou non) à l'oeuvre dans la réalisation de ces formes et niveaux de la pratique et de la consécration, conditions et stratégies qui passent, en principe, par une maîtrise (pratique ou théorique) du champ et par l'occupation ou la fréquentation de certaines positions en son sein.

Enfin, et plus vraisemblablement dans un prochain programme quadriennal, nous opèrerons un retour sur la production architecturale elle-même pour montrer comment la connaissance de l'histoire des institutions et des luttes internes au champ peut concourir à une autre lecture de l'histoire de l'architecture.

B. Les savoirs constructifs et urbanistiques

La maîtrise d'un champ professionnel ne saurait se réduire à la connaissance et au bon usage des structures et institutions du champ. Elle comporte aussi, et sur un autre plan, la maîtrise des savoirs techniques, administratifs, culturels nécessaires à la pratique ou à la critique.

C'est donc, avec d'autres intérêts et compétences certes, mais en parfaite coopération que sont développés des recherches sur les savoirs constructifs et urbanistiques des concepteurs et maîtres d'oeuvres.

Au terme d'une première approche des "savoirs et savoir faire des constructions publiques", recherches conduites par B. HAUMONT et C. HOURCADE, ce dernier, qui reste en activité au GRESA, a conduit ces mois derniers un travail réflexif préparatoire à l'engagement de nouvelles investigations en 1987.

L'annexe 4 ci-jointe rend compte de la nouvelle orientation donnée à ce travail. Comme on le verra, celle-ci porte sur le savoir des programmeurs tel qu'il peut être saisi tant par l'observation de leur pratique que par l'effet de celle-ci sur les ouvrages.

Cette recherche tentera notamment de faire le départ entre les savoirs méthodologiques particulièrement valorisés ces dernières années par les professionnels et les enseignants et les savoirs constitués à propos des objets ou domaines particuliers à programmer : le logement, le quartier, tel ou tel équipement, etc.

Cette étude s'articulera en outre et contribuera au développement de l'observatoire des métiers et professions pour autant que la figure de "Programmeur" a émergé récemment dans la division du travail en empruntant du savoir et des hommes à la fois aux métiers de la conception et aux disciplines de la géographie, de l'économie, de la sociologie, etc. qui, avec le développement de l'urbanisation et de la critique du cadre de vie, concourent de plus en plus à la réflexion et à l'action sur le cadre bâti.

C. Observatoire des métiers et professions de la conception et de la maîtrise d'oeuvre

Les travaux préparatoires à la constitution d'un observatoire des professions suppose une triple démarche qui est développée dans l'annexe 5.

Il faut d'une part recenser les sources actuelles d'information statistique, en apprécier la consistance et la pertinence, bien connaître les modalités et la fréquence de collecte et de traitement des données puis, enfin, apprécier ce qui peut être modifié dans les protocoles de collecte, dans les catégories et analyses, en sorte de maintenir les stabilités qui autorisent les comparaisons diachroniques tout en affinant les données en regard de l'objet de l'observatoire.

Il faut d'autre part négocier avec un grand nombre de partenaires l'accès à des sources d'informations particulières qu'ils détiennent et les informations plus générales qu'en retour ils souhaiteraient voir traitées et diffusées.

En dernier lieu et en fonction des deux approches précédentes il y aura lieu d'envisager une collecte d'informations originales qui, sur des points précis et à partir d'un échantillon représentatif, autoriseraient un suivi de l'évolution des marchés, des pratiques et des développements ou recompositions de la division du travail.

Dans ce sens nous pourrions envisager de développer, sur un mode approprié, une procédure mise en place par la cellule statistique du ministère de l'Education nationale qui suit sur du temps long les études et la carrière d'un échantillon restreint de la population scolaire.

Paris, le 6 février 1987.

Jacques Allégret.

